П 6 3
223

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 11359

HISTOIRE

DES DEUX

CONSPIRATIONS

DU

GÉNÉRAL MALET

PAR

ERNEST HAMEL

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée d'une nouvelle préface
et du portrait du général MALET



НАРОДНА БИБЛИОТЕКА
БЕОГРАД

LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
5, RUE GEOFFROY-MARIE, 5
PARIS
1873

HISTOIRE

DES DEUX

CONSPIRATIONS

DU GÉNÉRAL MALET

Traduction et reproduction
interdites sans le consentement
de l'auteur

Ernest Hamel



ГРУЗИНСКАЯ

ERNEST HAMEL

HISTOIRE

DES DEUX

CONSPIRATIONS

DU

GÉNÉRAL MALET

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée d'une nouvelle préface et du portrait du général MALET



LIBRAIRIE

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

5, RUE GEOFFROY-MARIE, 5

PARIS

1873.





PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

Il y a de singulières coïncidences.

Au moment où paraissait la première édition de ce livre, j'apprenais qu'il existait un manuscrit de Poilpré, ancien aide de camp du général Malet, compromis avec lui dans la conjuration de 1808.

L'histoire de ce manuscrit est assez curieuse.

Poilpré, mis en liberté peu de temps après son arrestation en 1808, s'était retiré à Orléans, et s'y était installé dans une maison de la rue Baumier. Il y mourut vers 1811 ou 1812, avant la deuxième conspiration de Malet.

Il avait employé les dernières années de sa vie à écrire une relation de la conjuration de 1808, à laquelle il s'était trouvé très-indirectement mêlé, et une histoire fort-intéressante, paraît-il, du despotisme de Bonaparte.

Avant de mourir, et craignant toujours les recherches de la police impériale, il enfouit son manuscrit dans une cachette dissimulée par une tapisserie. Ce fut là que ce manuscrit fut découvert il y a une trentaine d'années par

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА * БЕОГРАД *

M. l'abbé H..., aujourd'hui curé de ***, héritier du propriétaire de la maison où Poilpré est mort.

Sur la couverture de ce manuscrit, composé de trois fascicules, on lit de la main de Poilpré :

« Celui qui trouvera cet ouvrage s'enrichira de la connaissance d'une foule de vérités secrètes et importantes à l'histoire. Qu'il le fasse imprimer, après les avoir corrigés, s'il est écrivain, ou les avoir fait corriger par un homme de lettres. Il ne pourra manquer d'y gagner beaucoup d'argent parce qu'ils sont faits pour piquer la curiosité. En les amalgamant, et faisant des trois un seul ouvrage, ce qui sera facile, on pourra présenter au public l'histoire militaire et politique de Bonaparte, où le plus essentiel se trouvera réuni. S'ils sont destinés à devenir les matériaux d'un grand ouvrage, ils n'en seront pas moins importants. »

Les deux premiers fascicules du manuscrit de Poilpré ont trait à la conspiration de 1808. Il y est qnestion de Demaillot, qu'il appelle Des Maillots, de Liébaut, de Bazin et de Lemare, qu'il appelle Laimar, comme des instigateurs du complot. Selon lui, Demaillot se mit en rapport avec le général Malet lors de l'arrivée de ce dernier à Paris, où il avait été mandé pour se justifier de je ne sais quelle accusation.

Poilpré raconte qu'il a tout fait pour empêcher le général d'entrer dans la conjuration à laquelle on le conviait, et pour lui démontrer qu'il était la victime d'une manœuvre de la police. Il s'efforce en un mot de prouver que la conspiration de 1808 n'a été qu'une œuvre imaginée par la police impériale pour perdre Malet. Telle est, paraît-il, l'idée mère de son mémoire.

Poilpré était évidemment dans l'erreur. Quoiqu'il en soit, son manuscrit, dont la publication n'a pas été possible sous le second empire, est plein de renseignements précieux, m'a-t-il été assuré, et je souhaite qu'un éditeur intelligent se hâte de le révéler au public. Il peut y avoir grand profit pour lui, comme le croit l'auteur.

Quant à moi, en écrivant l'histoire des deux conspirations du général Malet, j'ai cru devoir m'en tenir strictement aux pièces que j'ai trouvées aux Archives nationales. Elles seules ont servi de base à mon travail, parce que seules elles avaient, à mes yeux, cette sorte de caractère juridique indispensable à l'authenticité de l'histoire.

J'appelle du reste de tous mes vœux les révélations nouvelles qui pourraient compléter le livre dont je donne aujourd'hui au public une seconde édition, n'ayant d'autre souci en histoire que la découverte de la vérité.

« L'histoire des deux conspirations du général Malet, disais-je, dans la première édition de ce livre, a paru cn feuilletons, il y a quelques mois déjà, dans le journal le *XIX^e^ Siècle.*

« Personne, jusque-là, n'avait rien su de la première affaire à laquelle s'était trouvé mêlé le général Malet, et qui avait motivé son arrestation en 1808.

« J'ai révélé à mon pays les noms de quelques généreux citoyens qui, ayant fait contre le premier empire le serment d'Annibal, n'avaient pas hésité, au plus fort de sa puissance, à prendre corps à corps le colosse impérial, et à tenter de le jeter bas.

« Que voulaient-ils ? Arracher la France à un joug odieux; ramener dans son sein la justice et la liberté proscrites; en

un mot rétablir la République et rendre la paix au monde.

« Assurément, ils ne pouvaient entreprendre une œuvre plus noble et plus glorieuse.

« Et pourtant les noms de ces grands patriotes étaient restés ensevelis dans la poussière des greffes.

« C'est la mission sainte de l'histoire d'exhumer les morts trop oubliés, de les ramener en quelque sorte à une seconde vie, de leur restituer la gloire dont ils avaient été déshérités à tort.

« Les noms de Demaillot, de Rigomer Bazin et de leurs amis vivront désormais avec celui de Malet dans la mémoire des peuples. »

Un écrivain de la *République française*, que je ne nommerai pas pour respecter le voile d'anonyme dont il s'enveloppe, m'a reproché l'autre jour, dans un article dont tout lecteur de sens aura reconnu l'esprit de justice, d'avoir écrit les lignes qui précèdent.

« Il était bien connu, disait-il, parmi les hommes d'étude et de travail, qu'il existait un ouvrage *inédit* encore... qui a précisément pour sujet l'histoire complète des deux conspirations Malet. »

Or, si cet ouvrage était *inédit* encore, il était donc complétement ignoré du grand public pour lequel j'ai écrit mon livre. Et si le critique en question était, ce dont je doute fort, dans le secret des dieux, il aurait pu avoir un peu plus d'indulgence pour les simples mortels.

« Sans doute, ajoutait le même critique, le volume a paru quelque temps après la publication en feuilletons du travail de M. Hamel, mais avant la réunion de ces feuilletons en livre. »

Eh bien! qu'est-ce que cela signifie? Est-il vrai, oui ou non, que j'ai révélé au public les noms des complices de Malet en 1808 trois ou quatre mois avant l'apparition de l'ouvrage que l'écrivain de la *République française* prend si tendrement sous sa garde? Cette priorité, dont il semble fort en peine, lui suggère à mon égard des réflexions où perce son exquise impartialité.

J'avais eu soin de dire encore, dans la préface de la première édition de ce livre :

« Depuis que les pages qu'on va lire ont été publiées, il a paru, dans un recueil de documents relatifs à la Révolution française, une notice sur le général Malet, où il est également question de la conspiration de 1808, et où se trouvent certains détails, sur lesquels les pièces des Archives sont absolument muettes.

« Ces documents ont été extraits des œuvres inédites de Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, un des fondateurs du *Constitutionnel*, et publiés par son fils, M. Hortensius de Saint-Albin, conseiller à la cour d'appel de Paris, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, homme du libéralisme le plus sincère et du patriotisme le plus éprouvé. Cette publication a été de sa part comme une sorte d'hommage filial rendu à la mémoire d'un père bien-aimé.

« Rousselin de Corbeau de Saint-Albin s'était fait connaître pendant la Révolution sous le nom de Rousselin. Sous l'empire il vécut fort à l'écart, si je ne me trompe; et il se trouvait en province chez sa belle-mère, la marquise de Montpezat, lorsqu'eurent lieu la tentative avortée de 1808 et l'échauffourée de 1812. Il n'a donc pu écrire sa notice sur le

général Malet que d'après des données plus ou moins certaines et des témoignages plus ou moins intéressés.

« C'est ainsi qu'il donne un rôle tout à fait secondaire à Demaillot dans cette conspiration de 1808, dont Demaillot fut le principal auteur, ainsi que cela résulte de tous les documents officiels et authentiques que j'ai eus sous les yeux.

« Rousselin de Saint-Albin était devenu pendant la Révolution l'ennemi acharné de Robespierre, dont Demaillot était resté l'admirateur après avoir été son ardent partisan. J'ai pensé qu'il s'en était peut-être un peu trop souvenu en écrivant sa notice. »

Et tous ceux qui connaissent ses appréciations souverainement injustes sur les vaincus de Thermidor auront pu partager mon opinion à cet égard.

Mon critique anonyme infère de là que si j'ai présenté Demaillot comme un des principaux instigateurs de la conjuration de 1808, c'est par une sorte de sentiment *anti-Dantoniste*. Mon critique se trompe ; je n'ai jamais eu contre Danton et les Dantonistes les préventions qu'il me prête. Tous ceux qui ont lu mes livres sans parti pris, sans opinion arrêtée d'avance, peuvent en témoigner. Je n'ai jamais cherché en histoire que la justice et la vérité.

Que l'écrivain de la *République française*, qui m'a dès longtemps accoutumé à sa bienveillance, et dont la courtoisie à mon égard perce à chacune des lignes des articles où il veut bien parler de moi, demande à l'auteur du livre consacré au prussien Anacharsis Cloots, dans l'infaillibilité duquel il paraît avoir une si grande confiance, comment, dans son livre, cet auteur a apprécié Danton et les Dantonistes.

Il traite Danton de « tripoteur », ni plus ni moins.

Assurément ce chantre inspiré de l'hébertisme et d'Hébert sera bien étonné de voir mon critique, auquel il est attaché par les liens les plus étroits, s'éprendre, à mon détriment, d'un si tendre intérêt pour Rousselin, le jeune ami de Danton.

Pour l'aristarque impeccable de la *République française* toutes les assertions de Rousselin sont articles de foi. Eh quoi! Rousselin n'a-t-il pas écrit une vie de Hoche? Mon critique oublie seulement, ou ne sait pas, que la façon dont Roussselin a raconté les causes de l'arrestation du général Hoche n'est pas tout à fait conforme à la vérité. La faute en est sans doute à l'époque où il écrivait. Fiez-vous donc après cela aux récits des contemporains, quand ces récits ne sont pas appuyés sur des preuves irréfragables.

Et du moment où l'on raille et ridiculise ce pauvre Demaillot, il n'y a qu'à s'incliner. Comment! un ancien Jacobin, un *pékin*, disons le mot, aurait eu le premier l'idée d'une insurrection, quand il y avait là un militaire, un général, et ce général aurait cru aux illusions de ce vieux patriote! En vérité, c'est à n'en pas revenir!

Eh bien! n'en déplaise à mon critique, je crois qu'on peut avoir autant de foi dans les allégations absolument désintéressées de Poilpré et dans la déposition du général Guillaume devant le préfet de police, que dans les assertions de Rousselin, dont je ne méconnais d'ailleurs ni le patriotisme ardent, ni l'amour sincère pour la sainte cause de la liberté.

Poilpré raconte que Demaillot se mit en rapport avec le général Malet, dès l'arrivée de celui-ci à Paris, et que Lié-

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА * БЕОГРАД *

baut et Bazin s'unirent à lui pour entraîner le général dans cette conspiration, que lui, Poilpré, croyait être l'œuvre de la police.

Quant au général Guillaume, voici sa déposition en ce qui concerne Demaillot, je cite textuellement :

« *C'est Demaillot qui, le premier, a imaginé le projet d'insurrection, c'est lui qui a indiqué au général Malet les hommes qui devaient y figurer, ainsi que ceux qui devaient composer le comité et la dictature.* »

Cela est péremptoire, ce me semble. Il parait donc bien avéré que l'idée de la conspiration de 1808 n'est pas sortie de la tête de Malet, et que c'est Demaillot, au contraire, qui a songé à confier au général, son compatriote et son ami, le principal rôle dans l'entreprise qu'il avait conçue avec quelques-uns de ses vieux compagnons d'armes de la Révolution.

Ainsi c'est le *rôle principal* que Demaillot a confié au général, et peut-être mon critique aurait-il dû lui savoir gré de s'être effacé entièrement devant un homme d'action, qu'il jugeait plus apte que lui à conduire l'entreprise.

Trompé par une coquille d'imprimerie dans le numérotage des notes du travail de Rousselin, j'avais attribué dans la préface de la première édition de ce livre, et non pas dans le livre, à madame de Malet une lettre de madame Corneille, femme d'un des plus énergiques conjurés de 1808, lettre de laquelle il semblait résulter que Malet n'avait été prêt qu'un des derniers.

Je ne vois pas trop en quoi cette erreur a pu affaiblir la force des documents sur lesquels je me suis appuyé pour écrire l'histoire des deux conspirations du général Malet.

Ceux qui liront cette histoire penseront sans doute comme moi, d'après le témoignage si désintéressé de Poilpré, d'après la déposition du général Guillaume, d'après des fragments de lettres de madame de Malet, que j'ai cités dans le corps du livre, et d'après certaines lettres mêmes du général, qu'il a été entraîné dans la conspiration de 1808 plutôt qu'il ne l'a formée lui-même.

Ils se convaincront surtout que, sous les verroux, Malet montra au début une âme moins stoique que ne le firent Demaillot et Rigomer Bazin, qui *seuls* de tous les conjurés de 1808 n'ont pas réclamé leur liberté du tyran qu'ils avaient juré d'abattre.

Est-ce que maintenant j'ai cherché à diminuer en quoique ce soit la gloire du général Malet? C'est là une accusation dont tout lecteur impartial fera bonne justice. D'ailleurs le général Malet en est-il moins grand dans son rôle, surtout dès qu'il est entré dans l'action, comme l'a dit avec tant de justesse mon savant confrère, M. Asseline, dans la *France républicaine*.

Quoiqu'en pense mon très-impartial et très-modeste critique de la *République française*, qui a bien voulu me couvrir de fleurs et de bandelettes en me sacrifiant sur l'autel de Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, je me suis toujours efforcé de ne pas rabaisser l'histoire à une question de coterie ou à des intérêts de parti. Ce qui n'empêche nullement l'historien de témoigner ses préférences.

Je dis même qu'il est impossible qu'il en soit autrement; et je remarque que ce sont en général les plus exclusifs qui crient le plus, du moment où l'on n'est pas porté pour leurs personnages de prédilection.

Pour moi, je ne crois pas qu'il existe un historien au monde, depuis Polybe et Tacite jusqu'à Macaulay, pour ne citer que les plus illustres, qui n'ait laissé percer ses préférences. Mais ce que je puis dire avec quelque fierté, c'est que ma préférence pour certains hommes, en histoire, a tenu uniquement à ce que ces hommes, par leurs actes et par leurs paroles, ont le mieux représenté les idées et les principes de la Révolution française, ces idées et ces principes dont tous les républicains, à cette heure, réclament la réalisation complète.

Or, pour en revenir aux deux conspirations du général Malet, ce que j'ai eu à cœur, moi qui ne saurais avoir que des paroles d'éloges pour tous ceux qui y ont été mêlés, c'est, comme je le disais dans l'avant-propos de la première édition de ce livre, de rendre à chacun selon ses mérites et de remettre en lumière des figures injustement oubliées; trop heureux si je puis sauver de l'éternel oubli ces grands citoyens qui offraient leur sang à la régénération de la patrie, qui étaient restés avec Caton du parti des vaincus, et qui, à l'heure sombre où la France étouffait dans les bras du despotisme, ne désespéraient pas du droit, de la justice et de la liberté.

L'Isle-Adam, 19 juin 1873.

HISTOIRE

DES

DEUX CONSPIRATIONS

DU GENERAL MALET

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

PROLÉGOMÈNES. — RÉPUBLICAINS ET JACOBINS

Que le lecteur veuille bien me permettre de me mettre en scène un moment, et qu'il me pardonne d'user, pour quelques instants, de ce MOI toujours haïssable, même sous la plume de Montaigne.

Je n'abuserai pas de sa permission, et ne tarderai pas à céder la place aux personnages, sur la généreuse entreprise desquels j'appelle aujourd'hui son attention.

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА БЕОГРАД

Il y a bien longtemps que j'ai conçu l'idée de raconter l'étrange événement connu sous le nom de *Conspiration du général Malet*, événement qui faillit renverser, avec une facilité surprenante, un gouvernement dont les fondements paraissaient inébranlables, et qui, selon l'expression très-juste d'un écrivain royaliste, amena dans l'empire un interrègne de quelques heures.

C'était, selon moi, la meilleure démonstration de la faiblesse incurable de ces pouvoirs réputés si solides, parce qu'ils sont absolus, monarchiques et despotiques, et dont la destinée ne tient cependant qu'à un fil. Le fil cassé, tout s'effondre, disparaît, s'évanouit; et du colosse à la tête d'airain, devant lequel le monde se prosternait émerveillé et tremblant, il ne reste que la poussière de ses pieds d'argile, broyés par un choc imprévu. Grande leçon, dont les peuples devraient bien profiter pour ne jamais confier leur sort aux caprices et aux fantaisies d'un individu, ni se remettre sous le joug d'une dynastie quelle qu'elle soit, les unes ne valant pas mieux que les autres.

Si dans les républiques, où le gouvernement n'est que la sauvegarde des droits de l'homme et du citoyen, les rébellions contre l'ordre de choses établi sont des crimes irrémissibles, il n'en saurait être de

même sous une monarchie, qui détient une partie de la souveraineté populaire, et confisque à son profit la meilleure part des libertés de la nation. Tous les efforts tentés contre l'autorité d'un seul sont légitimes et absous par l'histoire, même quand ils n'ont pas été couronnés de succès, parce que, en aucun cas, la souveraineté et la liberté d'un peuple ne peuvent s'aliéner, parce que si, dans une heure d'aveuglement, de terreur insensée ou de folie, la majorité d'un pays, plus ou moins sérieusement consulté, venait à accepter la domination d'un maître, elle ne saurait engager la minorité, qui resterait toujours armée du droit de revendication. Cela est si vrai, si conforme à la morale éternelle, que jamais on n'a songé à flétrir les actes des deux Brutus; que de tout temps, même sous l'empire des rois, on les a enseignés, dans nos écoles, comme de grands exemples de vertu civique; que depuis Harmodius et Aristogiton on n'a cessé de glorifier la mémoire des citoyens qui se sont mis en révolte contre les tyrans, tandis qu'il n'y a pas assez de mépris pour les actions liberticides et leurs auteurs, en dépit des louanges éphémères prodiguées aux forfaits couronnés.

La tentative avortée du général Malet est donc restée dans l'histoire une chose grande et digne de respect.

Des témoins intéressés et peu intéressants, comme l'abbé Lafon, qui joua dans l'affaire un rôle de comparse, et la veuve Guidal, qui, en 1814, essaya de battre monnaie avec le sang de son mari, ont eu beau s'ingénier pour faire prendre le change à l'opinion et donner une couleur royaliste au mouvement révolutionnaire de 1812, l'opinion ne s'y est pas trompée, et l'action du général Malet est restée aux yeux du public ce qu'elle était réellement : un effort héroïque pour rétablir en France la grande République, à moitié étranglée dans le guet-apens de Brumaire et étouffée quatre ans plus tard sous les coussins d'un trône improvisé.

Les agents de Bonaparte mirent tout en œuvre pour ensevelir dans un secret profond le véritable motif de la conspiration Malet. Ils craignaient qu'on ne soupçonnât que l'âme de la République errait encore au milieu de cette France, livrée comme une courtisane aux lubricités tyranniques d'un despote éperonné. L'abbé Lafon avait donc parfaitement raison de leur reprocher d'avoir cherché à étouffer la vérité ; mais où il avait complétement tort, c'était quand il imaginait de justifier le général Malet de l'imputation de *jacobinisme*.

Cette expression, dans la bouche de l'abbé Lafon, signifiait purement et simplement *républicanisme*.

Et elle était juste. Jacobins et républicains, c'est tout un. Mais aujourd'hui le mot a été tout à fait détourné de son sens naturel; et nos grands aïeux de 1789, s'ils pouvaient se lever de leurs tombes, seraient bien étonnés de voir l'étrange signification attribuée à présent au mot qui servit à désigner la fournaise ardente du patriotisme sous la Révolution et le club à jamais fameux où, pendant quatre ans, palpita l'âme émue de la patrie.

Jacobin, pour les uns, cela veut dire terroriste; et la société des Jacobins n'a été pour rien dans l'établissement de la Terreur, et ses principaux membres périrent précisément pour avoir voulu la réfréner et l'empêcher de s'abattre indistinctement sur toutes les classes de la société, sur les innocents et sur les coupables, sur les conspirateurs émérites et sur ceux qui n'étaient qu'égarés.

Jacobin, pour les autres, cela veut dire autoritaire, épris de la manie du gouvernement, centralisateur à outrance. Eh bien ! ceux qui donnent à ce mot une pareille signification n'ont jamais lu sérieusement le journal des débats du club des Jacobins. Sans doute, toutes les opinions se sont produites à la tribune de cette société qui de son vrai nom s'est appelée la société des Amis de la Constitution; il n'est guère de théorie en faveur aujourd'hui, au

point de vue politique ou social, qui n'y ait été présentée ; les systèmes les plus opposés y ont été discutés, analysés, passés au crible. Le club des Jacobins a été le grand laboratoire où se sont fabriqués par avance, en quelque sorte, la plupart des lois et décrets rendus par l'Assemblée constituante, par l'Assemblée législative et par la Convention jusqu'au 9 thermidor. Il a été comme un creuset d'où le pur métal, dégagé de l'écume et de la lie, s'est élancé pour former les tables d'airain de la Constitution.

Or, où faut-il chercher l'idée jacobine ? Evidemment dans les opinions et dans le système de gouvernement qui ont triomphé à l'époque. Eh bien ! si jamais constitutions ont été décentralisatrices par excellence, anti-autoritaires, c'est, à coup sûr, celle de 1791 et surtout celle de 1793, émanées toutes deux du club des Jacobins. Écoutez ce que disait un des principaux membres de la société à la Convention nationale : « Fuyez la manie ancienne des gouvernements, de vouloir trop gouverner ; laissez aux communes, laissez aux départements, laissez aux familles et aux individus le soin de faire eux-mêmes tout ce qui ne touche point aux intérêts généraux de la République, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'arbritaire et à l'oppres-

sion. » Ces paroles de Robespierre, qu'on ne saurait trop méditer, et dont s'était si heureusemeut inspirée la Convention dans son œuvre constitutionnelle, forment, on peut le dire, la synthèse de l'idée jacobine en matière de gouvernement.

La constitution de 1791 et celle de 1793, tout en maintenant soigneusement le principe de la centralisation politique, sans laquelle notre pays ne serait plus qu'une nation désagrégée, avaient donc inauguré un système de décentralisation administrative qu'on pourrait, à peu de frais, amener à un véritable état de perfection, et qui serait de nature à contenter les plus difficiles. Je ne suppose pas en effet que les partisans de l'idée fédérative, si chère à Proudhon, poussent l'amour de la fédération jusqu'à vouloir établir en France trente-six mille petites républiques autonomes et indépendantes les unes des autres, comme je l'entendais demander un jour par un homme d'État, devenu fort célèbre, et qui, depuis, a singulièrement modifié son tempérament de fédéraliste et d'anarchiste, comme dirait Proudhon. Et ceux qui font compliment à l'Assemblée nationale actuelle de ses tendances décentralisatrices, à cause de sa loi sur les conseils généraux, devraient pourtant savoir que cette loi n'est qu'un pâle reflet



de l'organisation départementale de 1791 et de 1793, dont l'honneur revient aux Jacobins de l'époque.

Donc, l'idée jacobine est celle-ci : Permettre aux communes, aux départements, aux familles et aux individus de se mouvoir dans la plus large sphère d'action et de liberté possible ; les laisser absolument maîtres de faire eux-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne touche pas aux intérêts généraux du pays, et n'accorder au gouvernement, représenté par des mandataires élus et temporaires, que les pouvoirs nécessaires pour assurer le respect de la loi et réunir à un moment donné, en un seul faisceau, toutes les forces vives du pays.

Profondément atteints déjà par la constitution de l'an III, œuvre bâtarde de la réaction thermido-girondine, ces principes avaient entièrement disparu de la constitution de l'an VIII, et, l'empire fait, un homme se trouva s'être complétement substitué à tout un peuple. La France entière disparut dans un soldat brutal.

Des prodigieuses conquêtes morales de 1789, il restait à peine un souvenir effacé, et l'on n'était qu'à vingt années du jour où avait éclaté le grand réveil ! Sous des noms et sous des formes plus ou moins déguisés, l'ancien régime reparaissait partout, dans nos mœurs, dans nos usages, dans nos

codes, d'où les légistes impériaux s'étaient attachés à proscrire l'esprit de la Révolution. Le Français était redevenu plus courtisan, plus servile, plus valet, plus rampant que jamais.

L'ancienne noblesse n'était plus ; mais Bonaparte en avait refait une à son image, étroite et mesquine d'idées, comme lui. Grands seigneurs un peu modernes, comme disait Chénier, ducs, comtes et barons pullulaient. Le maître avait constellé de croix, de rubans et de crachats la poitrine de ses valets, je veux dire de ses fonctionnaires, comme pour cacher la bassesse de ceux qui en étaient revêtus.

Voilà où était tombée la France, lorsque quelques hommes de cœur conçurent l'héroïque projet de la relever, de la retirer de l'abîme, de la rendre à elle-même, de l'affranchir de toute tyrannie, comme le disait Malet dans une de ses proclamations. On voit donc qu'en dépit des assertions de l'abbé Lafon et de la veuve Guidal, leur conception était toute jacobine, c'est-à-dire républicaine.

CHAPITRE II

LE SECRET DES ARCHIVES

En écrivant la relation d'une entreprise qui a pour jamais illustré ses auteurs, je voulais surtout m'attacher à prouver que le but du général Malet avait été de restituer au peuple français une forme de gouvernement sous laquelle il avait, pendant douze ans, été le plus fort et le plus glorieux des peuples ; de lui rendre en un mot la République, cette République dont nous nous efforçons d'assurer aujourd'hui le triomphe définitif, et hors de laquelle les hommes ne sont qu'une sorte de bétail humain, destiné à servir aux jouissances de quelques privilégiés.

L'empire, ai-je dit, avait pris à tâche d'envelopper d'une obscurité profonde les causes et le but de la conspiration de 1812; toutefois, depuis, la lumière

s'était à peu près faite; et les documents publiés sous la Restauration par quelques-uns des personnages qui, de près ou de loin, s'étaient trouvés mêlés à l'affaire, pouvaient, à la rigueur, suffire à la démonstration de la vérité que je me proposais d'établir.

Mais, fidèle à mon système historique de ne me présenter devant le public qu'armé de pièces irréfragables, de ne mettre sous ses yeux que des faits s'appuyant sur des preuves authentiques ou tout au moins sur des présomptions graves, précises et concordantes, je tenais à interroger tous les documents que nos archives publiques possédaient sur cette affaire, et à voir, par moi-même, toutes les pièces de police et judiciaires de nature à jeter un jour éclatant sur un événement controversé encore.

Il ne me semblait pas indispensable d'ailleurs de livrer à l'impression un travail qui n'eût apporté à l'histoire aucun fait nouveau, aucune révélation nouvelle. Je tenais surtout à avoir des renseignements certains sur l'affaire de 1808, qui avait motivé l'arrestation de Malet, et qui, dans ma pensée, devait se rattacher par des liens très-étroits à l'échauffourée de 1812.

Or, sur ce point, nulle indication. Le secret en

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА

restait enseveli dans la poussière des greffes. Les historiens les plus prolixes, en racontant les scènes du 23 décembre 1812, se contentaient de nous dire que dès 1808 le général avait été saisi par la police impériale, jeté en prison pour quelques propos inconsidérés. Et c'était tout.

Que sous l'exécrable régime qui pesait alors sur la France, un homme eût été privé de sa liberté, eût disparu, pour ainsi dire, de la scène des vivants, pour quelques expressions mal sonnantes aux oreilles d'une police ombrageuse, il n'y avait rien d'étonnant à cela. Madame de Staël n'avait-elle pas été brutalement arrachée par Bonaparte à son foyer, à ses amis, à sa famille, à son ruisseau de la rue du Bac, qu'elle aimait tant, pour de simptes critiques, répétées par des échos de salon?

Cependant, étant donnés les antécédents du général Malet, la trempe énergique de son caractère, le renom de patriotisme dont il jouissait de vieille date, je ne pouvais aisément admettre que des propos inconsidérés eussent seuls motivé l'arrestation et l'emprisonnement indéfini d'un tel homme. Il y a autre chose à coup sûr, me disais-je; et aux Archives doit être le secret de cette mystérieuse affaire.

J'avais longtemps travaillé dans ce grand arsenal de documents historiques; j'y avais puisé les maté-

riaux essentiels de mes livres sur les hommes et sur les choses de la Révolution et de la République. Je ne prévoyais guère qu'on me refuserait communication des dossiers de l'affaire Malet, dossiers que la Restauration avait mis libéralement à la disposition de l'abbé Lafon.

Médiocre ne fut donc pas mon étonnement quand je me vis refuser une communication qui était de droit, à mes yeux.

Je ne me tins pas pour battu. J'insistai auprès de M. le directeur des Archives; je voulais connaître au moins les motifs de ce refus. M. Alfred Maury, que la bienveillance personnelle de l'empereur venait d'appeler à succéder à M. de Laborde, se retrancha derrière des ordres supérieurs. Toutefois, il voulut bien me dire qu'il y avait, dans les dossiers de l'affaire Malet, certaines pièces intéressant l'honneur de familles encore existantes, et que la communication de ces pièces pourrait troubler la tranquillité de ces familles.

J'objectai à cela que l'intérêt de l'histoire dominait celui des familles, et qu'une des pensées dominantes de la grande Assemblée fondatrice des Archives avait été d'assurer la vérité historique par la conservation de toutes les pièces probantes sur lesquelles pouvait s'étayer cette vérité.

M. Alfred Maury me développa alors cette théorie, à savoir que les Archives avaient été établies pour les besoins et pour la commodité du gouvernement, qui, gracieusement et quand il le jugeait convenable, pouvait autoriser les écrivains et les publiscites à consulter les documents dont il était nanti.

Je ne pouvais accepter cette théorie. Sans doute le décret de l'Assemblée constituante permettait au gouvernement d'utiliser à son usage toutes les pièces conservées aux Archives, sous la condition d'en faire prendre copie sans déplacement; mais le même décret laissait au public la faculté de les consulter trois fois par semaine, à heures fixes. Et d'ailleurs, est-ce qu'il pouvait entrer dans la pensée de l'Assemblée immortelle, dont les membres venaient de fonder la liberté en France, que nous aurions jamais à subir la honte d'un gouvernement qui disposerait d'un pays comme de sa propre chose, et qui se considérerait comme le souverain maître et dispensateur de toutes les forces et de toutes les richesses nationales?

Du refus de M. le directeur des Archives, j'appelai au ministre compétent. Le ministre — c'était alors celui de la maison de l'empereur, ni plus ni moins — me répondit, non sans avoir au préalable consulté

son subordonné, par les mêmes arguments que M. Alfred Maury. La plaisanterie était bonne.

Je portai alors le débat devant le public. Le lecteur n'a peut-être pas oublié mes démêlés avec l'administration impériale. Je voulais du moins gagner mon procès devant l'opinion; je le gagnai. Cela, bien entendu, n'influa en rien sur la décision d'un gouvernement habitué à se soucier de l'opinion publique comme il se souciait du droit, de la justice et de la vérité.

La question fut même posée à la tribune du Corps législatif par M. Eugène Pelletan, qui revendiqua très-énergiquement les droits de l'histoire. Un président de section au Conseil d'Etat, nommé Cornudet, fils ou neveu d'un Cornudet qui avait été quelque peu complice du guet-apens de Brumaire, répondit comme M. le directeur des Archives et le ministre de la maison de l'empereur, en invoquant l'intérêt de familles encore existantes, et le parlement croupion de l'époque trouva naturellement que tout était pour le mieux dans le meilleur des empires possible.

La vérité est que le second empire, digne héritier des errements du premier, ne tenait pas à ce que le jour se fît complet sur cette affaire Malet. Il tremblait, à n'en pas douter, qu'on ne sût à quel point, dès 1808, était dépopularisé le monstrueux gouver-

nement de l'empire, et combien il pouvait être facile à un homme de cœur de jeter bas d'un coup d'épaule ces sortes de colosses qui, formidables et brillants à la surface, mais entièrement pourris à l'intérieur, tombent, comme d'eux-mêmes, au premier coup qu'ils reçoivent.

Quoi qu'il en soit, ne voulant pas, comme je l'ai dit, mettre sous presse une œuvre que je ne pouvais composer qu'à l'aide de documents déjà connus, je mis au fond d'un carton mon travail interrompu, et j'attendis.

L'empire tombé, je m'adressai directement au ministre de l'instruction publique, au département duquel les Archives avaient été restituées, pour avoir communication des fameuses pièces. Fidèle aux traditions administratives et bureaucratiques, le ministre du 4 septembre, M. Jules Simon, commença par demander au directeur des Archives s'il ne voyait pas d'inconvénients à ce que cette communication me fût faite.

Les temps étaient bien changés. Cette fois, M. Alfred Maury se montra tout disposé à m'ouvrir les secrets dont il était dépositaire. L'honneur et l'intérêt des familles encore existantes, qui, sous l'empire, se trouvaient si menacés par cette divulgation, ne couraient plus aucun danger sous la

République, et je fus mis enfin en possession de ces dossiers mystérieux, où, depuis la Restauration, la main d'un historien n'avait pas pénétré.

Mes prévisions ne m'avaient pas trompé. Je trouvai sur l'affaire de 1808, enveloppée jnsqu'ici de nuages épais, les renseignements les plus précieux. Je pus ainsi me convaincre que, dès cette époque, le pays était horriblement fatigué de l'effroyable tyrannie qui pesait sur lui.

Un certain nombre de citoyens, qui avaient gardé le culte des principes proclamés par la Révolution, s'étaient réunis, concertés pour aviser aux moyens de délivrer la patrie. Ils avaient, comme on le verra, noué des relations avec plusieurs hauts dignitaires du gouvernement impérial, dans le cœur desquels l'action dissolvante du despotisme n'avait pas entièrement éteint les sentiments généreux, et, sans la légèreté d'un de ceux à qui Malet s'était ouvert de ses projets, leur entreprise eût vraisemblablement été couronnée de succès.

Trop heureuse la France, si l'empire et l'empereur eussent été frappés alors ! Rendue au régime républicain, qui est le seul dont se puissent accommoder les nations majeures, elle fût rentrée d'elle-même dans ses limites naturelles, hors desquelles elle avait été violemment jetée par un maniaque épris de

conquêtes, et, comme au temps de la Révolution française, elle fût redevenue l'objet de l'amour et de l'admiration des peuples. Du moins, elle n'aurait pas vu livrer encore à d'inutiles boucheries plus d'un million de ses enfants ; et elle n'aurait pas deux fois senti sur sa gorge l'affreuse étreinte de l'étranger.

CHAPITRE III

L'EMPIRE EN 1808

L'empire rayonnait dans toute sa gloire, de cette gloire de convention faite du sang des hommes et des larmes des mères; on était au mois de juin 1808.

Tout se taisait; tout était courbé sous la main scélérate qui avait étranglé la liberté. Et qu'on ne s'imagine pas qu'en compensation de l'esclavage avilissant auquel il était condamné, le peuple français jouissait d'une bien grande prospérité. La joie causée par la paix de Tilsitt, paix si chèrement achetée, n'avait pas été de longue durée. On sentait bien que ce n'était qu'une halte dans la course haletante de l'homme sinistre de Brumaire à travers l'Europe. Les mers nous étant fermées, le commerce et l'industrie languissaient.

Si la classe des fonctionnaires publics, dont l'empire avait fait un monde à part, en dehors du droit commun, une sorte de féodalité, et qui absorbait une part exorbitante des finances du pays, continuait à se montrer satisfaite de l'état des choses, il n'en était pas de même dans les autres classes de la société. Déjà, dans les salons de la bourgeoisie aisée, circulaient des propos où perçaient l'aigreur et le mécontentement. Et quant au peuple, s'il ne disait mot, il n'en gémissait pas moins, car sa misère était navrante. Il voyait ses fils fauchés comme des épis mûrs sur les champs de bataille ; et, réduit à ses seules ressources, l'ouvrier des villes et des campagnes avait grand'peine à nourrir à la maison sa femme, ses filles et les garçons qui n'étaient pas encore en âge d'offrir leur sang au vampire impérial. La pénurie des bras avait eu beau élever le taux des salaires, cela ne lui profitait guère tant le renchérissement des vivres et des objets de première nécessité avait dépassé toutes les bornes. Le sucre, le café étaient inabordables aux pauvres gens. Qu'importait à ces déshérités de la Révolution que la rente cinq pour cent fût à 93, et que les agioteurs et écrémeurs d'affaires eussent encore confiance dans un gouvernement si favorable à toutes les opérations véreuses !

Je comprends qu'on voyant passer, fières et souriantes dans leurs équipages somptueux, les princesses frelatées de l'époque, les femmes des hauts dignitaires de l'empire, oui, je comprends que, à la vue de tout ce monde de parvenus sans vergogne, de fonctionnaires civils et militaires, de fournisseurs des armées, d'acquéreurs de biens nationaux, de toute cette valetaille impériale, galonnée sur toutes les coutures, insolente et repue, gorgée, faisant ripaille et se hâtant de jouir, comme si elle eût senti que l'orgie ne devait pas être de longue durée, ah! je comprends, dis-je, que l'homme des faubourgs se soit senti mordu au cœur par une secrète envie. Il avait pris et démoli la Bastille; il avait enduré vaillamment la faim et le froid pour le triomphe des droits de l'homme, il avait avec Santerre combattu la chouannerie en Vendée, et avec Marceau, Hoche et Jourdan, les émigrés sur le Rhin, tout cela pour qu'un aventurier corse reconstruisît à son profit le trône broyé dans la journée du 10 août, et qu'une armée de parasites s'abattît sur le pays comme une nuée de sauterelles. Oh! oui, je comprends sa secrète envie et l'amertume de ses regrets!

Mais, dira-t-on, la France jouissait du moins d'une tranquillité parfaite à l'intérieur. Oui, elle avait

la tranquillité des tombeaux et le repos de la servitude. Dieu garde les peuples d'un pareil repos !

Cependant Bonaparte continuait la série de ses forfaits, qui, plus que l'éclat de son génie militaire, assureront l'immortalité à son nom.

Après avoir assassiné la République française, il avait jugé à propos de voler, en vrai bandit de grand chemin, la couronne d'Espagne. On sait par quelle fourberie il attira Ferdinand VII à Bayonne, où il s'était rendu, et comment il s'empara du trône de Charles IV, de ce vieux souverain qui s'était si imprudemment confié à lui, pour y mettre son frère Joseph, vrai mannequin qu'il habilla d'une défroque royale.

L'Europe assista, muette et indignée, à cet acte de forban, qui rappelait, moins le sang versé, la tragédie d'Ettenheim. Quant à la France, complice involontaire et inconsciente de cette horrible trahison, il était difficile que le sentiment public se manifestât dans son sein et fît explosion. La presse, cette grande voix du pays était baillonnée. Les quelques feuilles, tolérées, les unes à cause de leur bassesse, les autres à cause de leur insignifiance, se bornèrent à enregistrer l'évènement comme la chose la plus naturelle du monde.

Ce fut alors qu'une poignée de patriotes, reste

mutilé des vétérans de la Révolution, résolurent de profiter de l'absence de l'empereur pour réveiller la France de sa torpeur, appeler les citoyens à la liberté, jeter aux gémonies l'empire et Bonaparte, et rétablir la République.

CHAPITRE IV

LE COMITÉ DE LA RUE BOURG-L'ABBÉ. — ÈVE DEMAILLOT.

L'échafaud, le poignard, la proscription n'avaient pas épargné les républicains depuis Thermidor; malgré cela il en demeurait encore un assez grand nombre debout au milieu de l'abaissement général. Ils entretenaient la flamme sacrée qui, plus tard, devait irradier sur tous les fronts et embraser tous les cœurs.

Des débris de ces survivants, échappés aux fureurs de la réaction, et dont les actes avaient pu se dérober à l'œil vigilant de la police impériale, s'était formé un comité où, dans l'ombre, se prépara durant de longs mois une formidable conjuration contre le gouvernement de Bonaparte. Ce comité était assez peu nombreux; mais ses ramifications

s'étendaient fort au loin, et il avait des racines jusque dans les grands corps de l'Etat. Il siégeait dans une petite chambre haute de la rue Bourg-l'Abbé, au cœur de ce vieux Paris où, à un moment donné, il était sûr de trouver une armée toute prête à seconder l'exécution de ses généreux desseins.

L'âme de ce comité était un vieux Jacobin, nommé Ève Demaillot, dont le nom n'a jamais été prononcé, que je sache, à propos de la conspiration du général Malet. Et pourtant ce fut dans sa tête que germa la conception hardie que, quatre années plus tard, Malet faillit si heureusement réaliser.

Demaillot était né à Dôle, dans le Jura, comme Malet, avec lequel il s'était lié dès l'enfance, et comme lui, il avait embrassé avec ardeur les principes de la Révolution. Il avait autrefois servi d'agent au comité de Salut public, et, dans ses missions, il s'était efforcé de faire triompher la politique à la fois ferme et sage que conseillait Robespierre, dont il avait été l'admirateur et l'ami. Homme de mœurs douces et d'une instruction distinguée, fort versé dans les lettres, dont il avait fait la principale occupation de sa vie, et qu'il n'avait délaissées que pour se consacrer tout entier à la propagande des principes de la Révolution,

auxquels il s'était dévoué dès la première heure, il avait toujours su allier à l'énergie des convictions cette modération de caractère qui est le plus puissant auxiliaire des idées démocratiques.

C'était d'ailleurs une âme de feu dans un corps débile. Déjà, au plus fort de la Révolution, sa santé était fort altérée. Il se trouvait au mois de prairial de l'an II (mai-juin 1794) dans le département du Loiret, pour y combattre les ravages qu'y causait l'hébertisme. Son ami, le littérateur Aignan, qui devait être plus tard de l'Académie française, et qui alors remplissait les fonctions d'agent national à Orléans, écrivait le 17 prairial au citoyen Deschamps, une des futures victimes de Thermidor : « Demaillot est malade, on craint une incommodité longue. » Cela n'empêchait pas le vaillant envoyé du comité de Salut public de lutter avec succès contre la secte odieuse dont les folies et les exagérations ne servaient qu'à accroître dans d'effrayantes proportions les ennemis de la République.

Et il y avait fort à faire à Orléans depuis que les hébertistes y avaient intronisé leurs furieuses pratiques. « Dans cette commune, écrivait Aignan, tout ce qui n'était pas agitateur était proscrit ; le patriotisme timide, effarouché par l'audace impunie des fripons, n'osait élever la voix en faveur des

principes ; l'arbitraire avait pris la place des lois ; le commerce était paralysé ; les arts et l'industrie frappés de mort ; les maisons d'arrêt, à la voix de l'intrigue, se remplissaient de citoyens purs et vertueux, de vieillards octogénaires, d'hommes accablés d'infirmités... Les arrestations arbitraires vont être revues par le comité de Salut public, et s'il se trouve des calomniateurs, ils prendront bientôt la place de leurs victimes. » Grâce à Aignan et à Demaillot, la face des choses ne tarda pas à changer dans le département du Loiret. Les ultras, sous le masque desquels se cachait plus d'un ci-devant, rentrèrent sous terre ; le crime seul, et non l'erreur ou le préjugé, fut poursuivi ; la justice refleurit ; le commerce vit renaître sa prospérité, et le nom de la République fut béni, au lieu d'être en état d'exécration.

Ce fut au milieu de ces occupations patriotiques que les événements de Thermidor vinrent surprendre Demaillot. Il en fut atterré, navré, prévoyant les conséquences fatales qui devaient en résulter pour la démocratie. Nul doute que, s'il eût été à Paris au moment de la catastrophe, il n'eût péri victime de son attachement aux vaincus. Dans le courant du mois suivant, il était arrêté comme anarchiste, pour avoir tenu des propos incendiaires, dit le registre d'écrou. Était-ce assez le langage de la réaction que

tenait là cette faction thermidorienne ! Je ne parle pas de ses actes. Un mois plus tôt Demaillot eût été infailliblement guillotiné. Combien, parmi les quatre-vingts et quelques officiers municipaux qui périrent sur l'échafaud de Robespierre, n'avaient commis d'autre crime que celui d'avoir signé la feuille de présence des membres du conseil général de la Commune à l'Hôtel-de-Ville, dans la soirée fatale du 9 thermidor !

Quelques mois après, Demaillot avait l'honneur d'être incriminé par Tallien, « ce ventre tout à la gueule et aux femmes » suivant l'énergique expression de Michelet, Tallien qui, avec l'honnête Fouché, pouvait revendiquer la gloire d'avoir frappé la République au cœur. Vivement apostrophé par le républicain Duhem, lequel lui avait jeté à la tête les trésors de la Cabarrus, le *héros* Tallien s'était défendu, suivant sa coutume, en se couvrant de ses lauriers de Thermidor, et il s'était fort félicité de l'incarcération des Julien et des Demaillot. Julien était le fils du représentant Julien (de la Drôme). Il avait dénoncé, dans le temps, au comité de Salut public les atrocités de Carrier à Nantes, et celles de Tallien à Bordeaux. Assurément il était bien digne de figurer, en compagnie de Demaillot, dans les cachots de la terreur thermidorienne.

A peine remis en liberté, Eve Demaillot, oubliant ses griefs, fut de ceux qui, dans la journée de Vendémiaire, coururent se ranger autour de la Convention menacée. Le patriotisme chez lui étouffa toujours les ressentiments particuliers.

C'est ainsi que dans les premiers jours de 1814, à la nouvelle de nos désastres, il écrivait à l'un des principaux personnages de l'époque, du fond de la prison de Sainte-Pélagie, où l'empire le retenait plongé :

« L'unique ressource qui reste au gouvernement, c'est de rendre ses droits au peuple...

« Je vous vois frémir à ce mot. Ah ! rappelez-vous qu'au 13 vendémiaire, ce furent les patriotes incarcérés qui sauvèrent des Bourbon la représentation nationale... braves gens qui ne dédaignèrent pas de marcher sous les ordres de Fréron et autres de leurs persécuteurs. Les voilà, les vrais amis de la France et non des intrigants de toutes les nations, qui n'ont l'air de s'attacher à notre gloire militaire que pour la trahir et se féliciter de nos désastres. »

Le généreux citoyen qui s'exprimait ainsi déclarait franchement que, malgré tout ce qu'il avait souffert du régime actuel, il le préférait encore au retour des Bourbons dont il prévoyait les vengeances inévitables. Demaillot était alors en prison, depuis

cette affaire de 1808, dont, pour la première fois, je viens révéler à l'histoire les circonstances, tout à fait inconnues jusqu'à ce jour.

Le vieux Jacobin s'était assez bien contenu pendant tout le temps du consulat. La République existait encore de nom, et il prenait patience. Bonaparte passera, pensait-il, et l'on en reviendra à la vérité des institutions républicaines. Illusions trompeuses !

La substitution de l'empire à la République fut pour lui comme un coup de foudre. Il ne put voir, sans un affreux serrement de cœur, se relever ce trône, à la chute duquel il avait tant travaillé et applaudi jadis, comme à l'affranchissement de son pays. Le trône restauré, c'était la France ramenée à l'esclavage, c'était le peuple remis sous le joug d'une honteuse servitude. Sa douleur s'exhala en plaintes amères.

La police impériale jugea à propos de couper court à ces plaintes en incarcérant Demaillot. Cependant, bien que le gouvernement de Bonaparte ne se soit jamais montré fort soucieux de la liberté individuelle, on pensa sans doute que des bavardages politiques, — c'est le mot de l'administration — ne valaient pas un emprisonnement indéfini, et l'on offrit au vieux patriote de lui rendre la liberté

sous la condition qu'il s'éloignerait à quarante lieues au moins de Paris et des côtes.

Demaillot refusa. Il voulait des juges, ne reconnaissant pas au gouvernement le droit de disposer ainsi arbitrairement de la personne des citoyens.

Ce refus exaspéra apparemment l'honnête administration impériale, car une décision du mois de vendémiaire an XIII ordonna que le détenu serait conduit à Dôle de brigade en brigade. Mais le malheureux Demaillot était dans un état de santé si déplorable que cet ordre ne put recevoir son exécution. Dix jours après, on était obligé de le transférer dans une maison de santé.

Là il passa pour un rêveur, pour un illuminé. C'était un pauvre hère, disait-on, écrivassant du matin au soir, et ne tirant pas à conséquence. Et puis, il était affligé de goutte et de rhumatismes, à moitié perclus, ne pouvant marcher qu'avec des béquilles. Qu'est-ce que l'empire avait à craindre d'un pareil adversaire? Quand il put quitter la maison de santé où il était sous l'œil de la police, on le laissa libre. La police ne vit pas que dans ce corps usé il y avait un cœur indomptable; elle ne sentit pas que dans cette âme qu'elle croyait presque éteinte il y avait une flamme immortelle, la flamme vive de la patrie.

CHAPITRE V.

LES COMPLICES DE DEMAILLOT. — RIGOMER BAZIN.

Tel était Ève Demaillot, ce grand patriote ignoré jusqu'ici, comme tant d'autres citoyens, hélas ! qui ont voué leur vie aux idées de droit et de liberté. qui sont tombés à la peine, et dont l'histoire n'a jamais dit les noms. Aussi éprouvé-je un contentement véritable à rendre aujourd'hui, à sa mémoire, une justice tardive.

Demaillot n'avait qu'un but, qu'un rêve : renverser le gouvernement de l'empire et rétablir le régime républicain, qui, seul pouvait rendre à la France sa vraie gloire, une prospérité durable et la liberté. Dès qu'il fut de nouveau sorti de prison, il ne songea qu'à atteindre ce but, qu'à réaliser ce rêve.

Aidé de quelques amis, seul il imagina un plan d'insurrection, en prépara les matériaux, rédigea les

proclamations destinées au peuple et à l'armée, et composa le gouvernement provisoire, qui devait remplacer celui de l'empire, jusqu'à ce qu'une Assemblée nationale, convoquée immédiatement, eût elle-même fixé définitivement les destinées de la République.

Ce fut lui qui forma le comité de la rue Bourg-l'Abbé, dont il fut l'âme, comme je l'ai dit, et, où pendant de longs mois, on avisa aux moyens de jeter bas le colosse impérial.

Il y avait fait entrer un certain nombre de patriotes éprouvés, qu'il connaissait de longue date, avec lesquels il avait parcouru la carrière de la Révolution, et qui, comme lui, souhaitaient la fin d'un arbitraire intolérable el le retour d'un ordre de choses plus conforme à la justice éternelle et à la dignité du pays. C'étaient Florent-Guyot, Ricord père, Baude, Gariot, Blanchet, Delavigne, Baudement, Bournot, Jacquemont, Gindre, Liébaut, Ricard, Lemare, et Bazin. Tous avait ardemment travaillé jadis à l'établissement de la République, et ils étaient unis dans une pensée commune, celle de délivrer la France du joug odieux auquel, depuis quatre ans, elle était attachée par un contrat léonin et frauduleux.

Disons maintenant un mot sur chacun de ces

hommes, à qui l'histoire doit bien une mention pour n'avoir pas craint d'entrer résolument en lutte contre le despote sanglant redouté de toute l'Europe, et sous le talon duquel la patrie saignante haletait éperdue.

Florent-Guyot était un ancien député de la Côte-d'Or, à la Convention. Il avait voté pour la mort du roi. En mission dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais, il avait puissamment contribué au succès de nos armes, et, par son esprit à la fois ferme et modéré, il était parvenu à faire aimer la Révolution partout, même à Amiens. Après avoir appartenu au conseil des Anciens sous le Directoire, il avait été nommé ministre de la République française près des Grisons d'abord, puis à la Haye. Devenu, sous Bonaparte, substitut du procureur général, il avait su, sous la robe du magistrat, garder ses sentiments républicains, et volontiers il eût sacrifié sa position au triomphe de ses idées.

Ricord était également un ancien réprésentant du peuple à la Convention nationale, où l'avaient envoyé siéger ses compatriotes du Var.

Comme Florent-Guyot, il avait voté pour la mort du roi. C'était un démocrate dans toute la force du terme. Tous ses actes avaient été marqués au coin du patriotisme le plus pur. En mission dans le Midi,

où il s'était trouvé le compagnon de Robespierre jeune, il avait, comme lui, glorieusement concouru à la reprise de Toulon sur les Anglais. Là il avait connu Bonaparte, et depuis il avait écrit sur ses liaisons intimes avec le jeune officier d'artillerie des détails pleins d'intérêt. Après Thermidor, il s'était fait remarquer par son courage à combattre la réaction. Aussi depuis cette époque sa vie n'avait-elle été qu'une longue suite de persécutions. Décrété d'arrestation à la suite des journées de Prairial, sur la dénonciation de l'ancien boucher Legendre, il avait été compris dans l'amnistie du 4 brumaire de l'année suivante. Arrêté de nouveau sous le Directoire, comme complice de la prétendue conspiration de Babeuf, il avait été acquitté par la haute cour de Vendôme, malgré les conclusions de l'accusateur public et les charges dont l'avait accablé le ministre de la police Cochon de Lapparent. En butte à de nouvelles persécutions sous le consulat, il n'avait pas mieux demandé, fidèle à ses principes, que de s'associer à Demaillot pour jeter bas ce gouvernement de l'empire, résultante en quelque sorte fatale de toutes les réactions qui, depuis Thermidor, avaient pris la France à la gorge,

Baude était un fabricant de masques, connu dès longtemps pour ses opinions démocratiques. Il avait

été, pendant la Révolution, commissaire de police dans la section des Amis de la patrie, et avait fait preuve d'énergie et d'intelligence. Co-accusé de Babeuf, il s'était soustrait par la fuite au mandat d'arrestation lancé contre lui. Jugé par contumace, il n'en avait pas moins été acquitté, tant était fragile l'échafaudage d'accusation dressé contre les prévenus de Vendôme.

Blanchet était un ouvrier dessinateur ; il avait été l'un des membres les plus fervents du club des Jacobins, dont il avait été élu secrétaire le 10 floréal de l'an II (8 mai 1794). Au 9 thermidor, il avait pris résolument parti pour les représentants proscrits et pour la Commune de Paris, et ce ne fut pas la faute de l'ultra-révolutionnaire Léonard Bourdon s'il ne paya pas de sa tête sa courageuse conduite en cette circonstance.

Gariot était un estimable commerçant, de ces commerçants honnêtes et intelligents qui comprennent que les véritables intérêts du commerce et de l'industrie sont bien plus en sûreté sous la République qu'avec des monarchies coûteuses, où les destinées d'un pays sont toujours subordonnées aux caprices, aux fantaisies et aux variations de santé d'un individu.

Propriétaire à Paris, Delavigne était un vieil

électeur de 1789. Il avait été mêlé activement aux événements du 14 juillet, et il était resté attaché au culte des principes de la Révolution, qu'il avait embrassés jadis avec une ardeur junévile.

Baudement était, lui aussi, un patriote de 1789. Ancien membre de la commission populaire de Paris, il avait traversé la Révolution avec une grande réputation de civisme et d'intégrité. Il était alors chef de bureau à la mairie du premier arrondissement.

Bournot, ancien volontaire des armées de la République, était chef de bataillon de vétérans. On le savait toujours prêt à mettre au service des idées républicaines une ardeur que l'âge n'avait pas éteinte.

Chef de bureau au ministère de l'intérieur, ancien membre du tribunat, Jacquemont avait avec le monde officiel des relations qui pouvaient rendre sa collaboration très-utile au comité insurrectionnel de la rue Bourg-l'Abbé. Esprit timide et irrésolu, il n'en était pas moins très-sincèrement dévoué aux grandes idées d'émancipation dont Demaillot songeait à préparer le triomphe.

Ricard était un marchand, ancien canonnier de l'artillerie parisienne, où régnait un esprit profondément démocratique. Orateur d'une députation

chargée d'assurer l'Assemblée législative des sentiments patriotiques des canonniers de la garde nationale, il s'était écrié alors :

« Nous avons juré sur l'autel de la patrie, sur les armes qu'elle nous a confiées, de périr jusqu'au dernier plutôt que de consentir jamais à une capitulation. »

Il se souvenait en 1808 de son serment de 1792.

Gindre et Lemare étaient compatriotes. Tous deux étaient administrateurs du département du Jura lors du guet-apens de Brumaire, et ils n'avaient pas craint de protester contre le crime de Bonaparte. Gindre était un médecin distingué, qui avait dévoué sa vie au culte de la liberté. Il était inconsolable de la perte des conquêtes de la Révolution, et ne pouvait manquer de s'associer avec empressement à une entreprise dont le but était de les recouvrer.

Lemare avait toujours eu le renom d'un patriote ardent. Dans le cours des orages de la Révolution il s'était fait remarquer dans les sections parisiennes par son patriotisme éclairé. Président de l'administration départementale du Jura, il avait protesté contre la violation du conseil des Cinq-Cents et vainement appelé ses concitoyens à la résistance. Depuis l'étouffement de la liberté, il s'était consacré à l'enseignement de la grammaire et des lettres.

C'était un idéologue, prêt à applaudir et à aider à la chute du tyran.

Il écrivit, au commencement de la Restauration, une relation très-écourtée des conjurations formées contre l'empire en 1808 et en 1812; sa notice très-incomplète et très-insuffisante ne renferme, sur la première de ces conjurations, que des données tout à fait incertaines et ne nous apprend presque rien. Il n'y est pas même question de Demaillot, qui en était le principal instigateur. Et cependant Lemare devait être très au courant de l'affaire, car il y joua un rôle assez important.

Poilpré était un ancien militaire. Il avait quitté le service avec le grade de capitaine. Il était riche et eût vécu heureux, s'il n'avait pas souffert de la servitude de son pays. Il avait été aide de camp de Malet qu'il estimait fort, et pourtant il hésita à entrer dans une conspiration qu'il croyait suscitée par la police.

Liébaut était un jurisconsulte distingué. Défenseur officieux pendant la Révolution, il avait soutenu avec éclat la cause d'un officier municipal de la commune de Nevers, victime d'un acte arbitraire de l'administration du département de la Nièvre, et on l'avait entendu, à la barre de l'Assembée nationale, inviter les législateurs à prendre en main la défense des

citoyens persécutés par le pouvoir. Le temps était loin où les représentants du pays pouvaient arrêter les empiètements du pouvoir exécutif, et lui dire : Tu n'iras pas plus loin! La représentation nationale n'était plus qu'une fiction, une dérision amère.

Rigomer Bazin était jeune encore, et il pouvait montrer avec orgueil les blessures qu'il avait reçues au service de la liberté. Volontaire en 1792, il avait été blessé l'un des premiers sur le champ de bataille, et depuis il avait voué à la République un attachement sans bornes. Après Thermidor, il s'était retiré au Mans, où il était né, et y avait fondé un journal pour combattre la sanglante réaction thermidorienne, dont les persécutions ne lui furent pas épargnées. Ses presses ayant été saisies, il était venu à Paris, et y avait publié un journal sous ce titre : le *Démocrate*, qui ne tarda pas à être supprimé par le Directoire. Vers la fin du consulat il avait énergiquement protesté, par une pétition au Tribunat, contre les arrestations arbitraire et les actes illégaux du gouverment consulaires, qui, à quelques mois de là, allait se transformer en empire. Sa voix se perdit dans le désert.

Pour se consoler des tristesses du despotisme, il avait écrit un recueil de lettres philosophiques. Mais il saisit avec empressement l'occasion qui semblait

s'offrir à lui de renverser le tyran. Aussi la police le qualifiait-elle de Jacobin forcené.

Comme chez Demaillot, l'amour de la patrie était chez lui le sentiment dominant. En 1814, il était encore dans un cachot de la prison de Rouen où il avait été renfermé pour n'avoir point voulu se soumettre à un ordre qui l'internait dans cette ville. En apprenant nos revers, il écrivit à l'empereur : « Sire, je suis prisonnier d'État. Mes crimes sont d'avoir regardé un ordre d'exil comme un ordre arbitraire, et d'avoir conservé dans les fers l'âme d'un républicain. Je m'indigne de consumer dans tes prisons une vie que j'avais vouée au bonheur de ma patrie. Avant l'invasion de la patrie, j'aspirais à ta chute; aujourd'hui que les dangers de la patrie et les tiens sont communs, j'aspire à ton salut..... J'ai quarante-trois ans, du courage et de la santé. Fais-moi donner des armes, et, si je survis à la défaite de l'étranger, je jure de reprendre les honorables fers dont tu m'as chargé depuis six ans. » Ces Jacobins avaient du bon.

Tels étaient les hommes de cœur, les citoyens généreux et dévoués qui, sous l'énergique impulsion de Demaillot, se préparaient à livrer combat à l'empire pour délivrer la France de ce gouvernement d'aventuriers et de forbans.

CHAPITRE VI

LES RELATIONS DE DEMAILLOT

Bien que nous fussions alors en paix avec une partie du continent, l'heure n'était pas mal choisie pour attaquer l'empire à l'intérieur. Nos armées se trouvaient dispersées sur tous les points de l'Europe; l'empereur était à Bayonne, attendant, non sans une certaine anxiété, le résultat de l'acte de brigandage qu'il venait de commettre à l'égard de l'Espagne, et la garnison de Paris n'était pas assez nombreuse pour que des hommes résolus ne pussent l'entraîner dans un mouvement démocratique, ou la culbuter en cas de résistance.

Demaillot avait d'ailleurs dans les hautes régions du gouvernement des relations de nature à favoriser singulièrement ses projets. Il avait, si je puis ainsi

parler, un appoint tout prêt dans le monde officiel ; et il était bien sûr d'avance que tout ce monde viendrait à lui, s'il réussissait.

Aussi ne négligeait-il rien de ce qu'il jugeait capable d'encourager ses amis et d'amener de nouveaux complices à la conjuration dont il était l'auteur. Il déclara au comité qu'un certain nombre de membres du Sénat, indignés du servilisme de ce corps, et fatigués du rôle auquel ils étaient condamnés, avaient aussi conçu le projet de sauver la France, en la débarrassant du gouvernement de l'empire. Et il nommait les sénateurs Collaud, Garat, Lambrecht, Siéyès et Lanjuinais. Il pouvait également, assurait-il, compter sur le concours de Lafayette, dont le nom seul avait encore assez d'influence pour rallier au comité insurrectionnel une foule de partisans des institutions libérales.

Il ne m'a pas été possible de contrôler rigoureusement l'exactitude des déclarations de Demaillot ; mais beaucoup de membres du Sénat, on le sait de reste, avaient profondément trempé dans la Révolution, l'avaient servie avec ardeur. Quelques-uns même, sous la toge sénatoriale, regrettaient sincèrement la proscription des principes que, dans leur jeunesse, ils avaient si énergiquement soutenus.

L'ancien ministre de la Convention, Garat, ne se gênait point pour exprimer dans des conversations particulières l'amertume de ses regrets de n'avoir pas vu se réaliser ses rêves d'idéal et de justice.

Lanjuinais, qui, avec quelques-uns de ses collègues de la Gironde, était venu échouer si tristement sur les bancs de ce Sénat, se ressouvenait sans doute parfois de ses anciens serments à la liberté, dont il avait si souvent invoqué le nom dans l'enceinte de la Convention, et à laquelle il s'était hélas ! montré peu fidèle.

Siéyès, lui, malgré la situation de fortune où l'avait mis son crime du 18 brumaire, n'oubliait pas qu'en définitive il avait été dupe dans cette néfaste journée, où il avait livré la France à une nuée de malfaiteurs. Ce sphinx de la Révolution, tombé si bas après avoir été si haut, ne se consolait pas de la place relativement secondaire où il était descendu. Il ne pardonnait à Bonaparte ni son influence annihilée, ni son prestige effacé.

Quant à Lafayette, il était resté le héros légendaire des premières journées de la Révolution. Personne ne doutait de l'attachement de ce vieil ami de Washington et de Franklin à la cause de la liberté. Et s'il avait eu des défaillances au cours de nos discordes civiles, il les avait suffisamment expiées dans les cachots d'Olmutz.

Demaillot connaissait tous ces personnages. Il avait souvent causé avec eux de la fragilité des institutions impériales, dont la force n'était qu'à la surface. Je suis tout disposé à croire qu'il a reçu leurs confidences, qu'il a initié certains d'entre eux à ses projets, et même qu'il en a obtenu la promesse d'une participation active. Ce qui me confirme dans cette croyance, c'est la précaution infinie avec laquelle l'administration impériale s'attacha, comme on le verra tout à l'heure, à étouffer une affaire où pouvaient être compromis quelques hauts dignitaires de l'empire.

Y a-t-il maintenant à s'étonner de la facilité avec laquelle le comité insurrectionnel de la rue Bourg-l'Abbé fit fonds sur une partie du Sénat et compta sur la défection probable de ce corps avili ? Comment s'en étonnerait-on, quand on a vu, depuis, ce Sénat être le premier à insulter et à proscrire l'homme fatal dont il avait en silence dévoré les outrages et si souvent baisé la botte ?

Demaillot spéculait évidemment sur la bassesse des membres du Sénat, pour être sûr de leur concours empressé si la fortune couronnait sa glorieuse entreprise.

Certain d'avoir des alliés au cœur même du gouvernement, Demaillot songea à nouer des

intelligences dans l'armée. Il n'ignorait pas que le sentiment républicain y avait laissé de profondes racines. Oui, malgré les distinctions et les richesses prodiguées à l'armée, nombre d'officiers frémissaient de honte et de douleur à la pensée qu'ils étaient devenus les soldats de Bonaparte après avoir été les soldats de la patrie. Retenus par la discipline, ils gémissaient tout bas de voir confisquer au profit d'un général sans conscience et sans foi, arrivé au trône par un crime inouï, le sang le plus pur et les trésors de la nation, et ils rongeaient impatiemment leur frein.

J'ai raconté, dans l'*Histoire de la République française* la ferveur patriotique et l'enthousiasme des armées du Rhin et d'Italie aux anniversaires des grands jours de la Révolution. Les soldats d'Italie avaient été les premiers envahis par l'esprit de démoralisation. Et quoi d'étonnant? N'avaient-ils pas subi la pression dissolvante d'un chef qui, pour exciter leur courage, n'avait rien trouvé de mieux que de leur montrer, comme une proie à partager, la riche contrée où ils devaient combattre et écraser l'Autriche ?

Mais à l'armée du Rhin, où avaient commandé Jourdan, Hoche et Marceau, le sentiment républicain s'était conservé longtemps dans toute sa pureté !

Il avait survécu au crime de Brumaire. De là étaient sortis des officiers restés fidèles au culte de la République. Ils avaient même fait école dans la jeunesse de l'armée. Une société secrète, dont je dirai un mot tout à l'heure, s'était formée au milieu de cette jeunesse, et le but de cette société, où dominait le sentiment démocratique, était, l'empereur mort, de ramener la France aux institutions républicaines.

Cette circonstance n'était pas ignorée de Demaillot, qui comptait de nombreux amis dans l'armée; il ne pouvait manquer d'en tirer parti pour assurer la réussite de ses projets, et il s'occupa de se mettre en rapport avec quelques officiers soupçonnés d'appartenir à cette société.

CHAPITRE VII

LE GÉNÉRAL MALET.

Il y avait justement alors à Paris un général d'une très-haute distinction, sur lequel s'était tout récemment abattue la défaveur impériale et qui venait d'être mis en disponibilité. On l'appelait Claude-François de Malet. Il était né à Dôle, dans le Jura, le 28 juin 1754 ; il avait donc cinquante-quatre ans au moment où nous sommes, c'est-à-dire au mois de mai 1808. C'était un compatriote de Demaillot, et l'un et l'autre, comme je l'ai dit plus haut, étaient liés d'ancienne date.

La famille de Malet était de vieille noblesse franc-comtoise. Il était de race militaire, de cette forte race de la Comté, où les hommes sont généralement grands par la taille et par le cœur. Son père était

chevalier de Saint-Louis. Il embrassa tout jeune la profession des armes, et il était capitaine des Mousquetaires lorsque la réforme de la maison du roi amena le licenciement de son régiment. Il rentra dans sa famille.

La Révolution vint le surprendre au milieu de la vie privée. Comme beaucoup de gentilshommes, que la philosophie du dix-huitième siècle avait élevés au-dessus des préjugés de leur classe, et qui, à l'exemple de Lafayette, s'étaient épris des grandes idées d'affranchissement et de liberté, il se donna corps et âme à cette Révolution qui portait au front le signe de la rédemption, et qu'il salua comme l'aurore des jours meilleurs.

Cette conduite causa dans sa famille une scission dont son cœur saigna, mais à laquelle il se résigna d'une âme stoïque. On mit tout en œuvre pour le ramener à la bonne cause, comme on disait parmi les siens ; il demeura inébranlable dans sa foi nouvelle. Il s'obstina dans ses opinions parce qu'elles étaient le résultat de méditations approfondies. Ce n'était pas un révolutionnaire par tempérament, comme il y en a tant, et qui passent, avec la même fougue, d'une idée à une autre, au gré de leurs passions mobiles. Entré dans la voie de justice que sa raison lui indiquait, il y persévéra jusqu'à la

mort. Ce fut, suivant l'expression de Charles Nodier, un Jacobin par principes.

Son frère, qui, comme lui, avait suivi la carrière des armes, et qui servait dans l'artillerie, se montra son antithèse vivante. Tandis que Claude-François faisait au milieu de ses montagnes du Jura la propagande la plus active en faveur des doctrines de la Révolution, ce frère y était l'âme de la réaction, et au premier grondement des orages déchainés par les résistances coupables des anciennes classes privilégiées, il alla grossir les rangs des émigrés. Ce qui ne l'empêcha pas, en 1812, d'être arrêté, uniquement parce qu'il était le frère du républicain Malet.

Tout le monde, dans la famille du général, ne se montrait pas aussi rétrograde, car il était proche parent de Rouget de Lisle, auquel le rattachait encore une étroite amitié! Et quand le chant de la *Marseillaise* s'échappa de la poitrine frémissante du jeune officier du génie, nulle part il ne rencontra plus d'écho que dans le cœur enthousiaste de Malet.

Dès la formation des gardes nationales, Malet fut appelé par le vœu de ses concitoyens à commander celle de sa ville natale. Quelque temps après, il partait à la tête de la députation franc-comtoise pour assister à la fête de la première Fédération, fête touchante où tous les cœurs semblèrent unis dans

un sentiment d'amour et de concorde, et dans la sérénité de laquelle on ne pouvait guère soupçonner les tempêtes furieuses qui devaient éclater à une année de là.

Quand l'horizon se rembrunit, quand il fallut défendre par les armes la Révolution attaquée à l'intérieur et menacée sur nos frontières, il s'empressa d'organiser le bataillon des volontaires de son département, avec lequel il marcha un des premiers contre l'ennemi. Après s'être distingué dans plusieurs rencontres, il fut nommé commandant de la place de Besançon, et y rendit les plus grands services en présidant à l'instruction des recrues qui incessamment se rendaient à la frontière. Ce fut là qu'il apprit la catastrophe du 9 thermidor. Éloigné du théâtre des événements, il n'en connut les détails que par les récits mensongers des vainqueurs et par le rapport de Courtois, dont j'ai signalé les faux matériels. Il crut, lui aussi, de bonne foi, à la conspiration des victimes, il crut « aux soldats de Robespierre » comme tant de patriotes trompés, comme son parent et ami Rouget de Lisle, qui célébra, dans une sorte de parodie de la *Marseillaise*, la journée liberticide.

Mais du moins, au milieu de la réaction hypocrite, implacable et sanglante que cette journée déchaîna

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА * БЕОГРАД *

sur la France, il resta fidèle à ses opinions de la veille. Poussant jusqu'à la rudesse l'austérité du langage républicain, il malmenait d'importance ceux qui, devant lui, employaient à l'égard de la République une expression malsonnante. La rigidité de ses principes, son patriotisme, ses talents militaires, lui avaient acquis assez de réputation pour qu'à l'époque de la formation du Directoire il figurât sur la liste des candidats présentés par le conseil des Cinq-Cents au conseil des Anciens.

C'était là un témoignage éclatant de la faveur dont il jouissait auprès des véritables patriotes de la représentation nationale.

Vers la fin de la période directoriale, il servait sous les ordres de Championnet à l'armée d'Italie, où il avait été envoyé avec le grade de général de brigade. Le 20 fructidor de l'an VII (6 septembre 1799), un peu moins de deux mois avant le crime de Bonaparte, à la tête de la 144e demi-brigade, il débusquait les Autrichiens des positions de la Tuile et de la Roche-Taillée, en avant du Petit-Saint-Bernard, s'emparait d'Aoste, et prenait à l'ennemi deux cents sacs de farine, un magasin d'habillement et trois cent dix prisonniers. Cette action d'éclat fut mentionnée au *Moniteur* du 11 vendémiaire de l'an VIII.

Le général Malet apprit avec une vive indignation le guet-apens de Brumaire; et s'il ne protesta pas, ostensiblement du moins, contre l'élévation de Bonaparte au consulat, ce fut, j'imagine, dans la crainte de perdre sa position. Il avait épousé, jeune encore, une demoiselle de Balay, qui lui avait donné un fils, et son père, qui avait quelques biens, l'ayant déshérité à cause de son attachement à la Révolution, il ne possédait, pour toute fortune, que son épée.

Cependant, s'il faut en croire un de ses biographes, d'ailleurs un peu superficiel, l'abbé Lafon, dont le témoignage se trouve corroboré par celui de l'ancien directeur de la police impériale, Desmarest, il se serait, dès cette époque jeté dans une entreprise aventureuse contre Bonaparte. Appelé à commander le camp de Dijon, où se concentraient, dans le plus grand secret possible, les troupes qui devaient former l'armée de Marengo, il aurait conçu, de connivence avec le général Brune, le projet d'enlever le premier consul à son passage par Dijon, Le général Brune, cet ancien ami de Camille Desmoulins, devait immédiatement marcher sur Paris avec son armée, et Malet se rendre avec son prisonnier à Besançon, où il aurait établi son quartier général.

Ce hardi projet ayant été éventé par suite de l'indiscrétion d'un officier sur lequel on avait trop compté, Brune reçut l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour l'Italie, et l'affaire manqua. Que de sang, dirons-nous avec l'abbé Lafon, eût été épargné à la France et à l'Europe si un pareil coup de main avait réussi !

J'ai signalé cette anecdote, parce qu'elle est vraisemblable et tout à fait conforme au génie de Malet, dont le caractère inflexible était de trempe à ne reculer devant aucune difficulté. Toutefois je ne puis m'empêcher d'être étonné qu'elle n'ait eu pour le général d'autre résultat qu'une défaveur marquée de la part de Bonaparte, qui déjà, si nous devons encore nous en rapporter à l'abbé Lafon, ne pouvait pardonner à Malet d'avoir un jour, en Italie, rectifié publiquement une erreur grossière qu'il avait commise, lui Bonaparte, et qui eût compromis le sort d'une bataille.

Toujours est-il que, dès la première année du régime de Brumaire, nous voyons le général de Malet en hostilité ouverte avec le premier consul.

CHAPITRE VIII

LA SOCIÉTÉ DES PHILADELPHES

C'est évidemment à cette époque que remonte l'initiation de Malet à la société secrète dont j'ai parlé plus haut, et qui avait eu pour fondateurs quelques jeunes officiers décidés à battre en brèche la tyrannie de Bonaparte et à la supprimer à l'occasion.

Cette société avait pris le nom de société des *Philadelphes*. Peu nombreuse à l'origine, elle eut bientôt des adeptes dans la plupart des régiments, et devint une association assez formidable. Malgré cela, elle resta toujours enveloppée d'un voile mystérieux, à ce point que plusieurs personnes ont révoqué en doute son existence et ont cru à une mystification de la part de Charles Nodier, qui s'est constitué son historiographe.

Il y a, je crois, beaucoup à rabattre des exagérations du charmant écrivain, dans son *Histoire des sociétés secrètes de l'armée*. Il l'a écrite sur un fonds vrai évidemment; mais il l'a enrichie d'incidents romanesques, dont son imagination a dû faire presque tous les frais. Si la société des *Philadelphes* avait eu la puissance d'organisation qu'il lui prête, si le nombre de ses membres s'était trouvé aussi considérable qu'il le suppose, il ne lui eût pas été difficile d'atteindre son but, à savoir, la destruction du gouvernement de Bonaparte.

Quoi qu'il en soit, cette société n'en a pas moins eu une existence réelle, et très-réelle. Sans avoir jamais pu démêler d'une manière très-lucide les fils de son organisation, le gouvernement la connaissait bien, comme cela résulte d'une note de police que j'ai sous les yeux, et où le général Guillaume, dont nous aurons bientôt à nous occuper, figure comme appartenant aux *Philadelphes*.

Les principaux chefs de l'association n'étaient connus que sous des noms empruntés à l'antiquité. Ainsi Malet, qui, dès son entrée dans l'institution, y avait été revêtu d'un des grades supérieurs, s'appelait Léonidas, nom si bien adapté d'ailleurs à son caractère antique.

Il avait été initié à cette sorte de franc-maçonnerie

politique par un de ses compatriotes, nommé Joseph Oudet, jeune officier dont la bravoure était passée dans l'armée à l'état de légende, et qui avait servi sous ses ordres. Oudet avait reçu le surnom de Philopœmen. Son exaltation républicaine, son éloquence, son intrépidité l'avaient en quelque sorte désigné pour être chef des *Philadelphes*. Il était à peu près de l'âge du premier consul, qu'il avait connu en Italie, et avec lequel il s'était même lié assez intimement, à l'époque où Bonaparte se livrait à de grandes démonstrations de républicanisme. On racontait avec complaisance que, après Brumaire, il l'avait apostrophé en ces termes dans les salons du Luxembourg : « Montre-moi ton visage, afin que je m'assure encore si c'est bien Bonaparte qui est revenu d'Égypte pour asservir son pays. » Cette franchise toute militaire valut au jeune officier un exil dans quelque garnison lointaine.

Oudet n'était pas à Paris en 1808 ; sans cela il se fût à coup sûr associé à la conjuration de Demaillot. L'année suivante il était tiré de l'exil, et tombait mortellement blessé le soir de la bataille de Wagram, dans une embuscade, où selon Charles Nodier, l'empereur l'aurait envoyé de propos délibéré. Mais, bien que Bonaparte fût capable de tout, c'est là un de

ces crimes que l'imagination se refuse à croire.

La société des *Philadelphes*, s'il faut s'en rapporter à son historien, n'aurait été étrangère ni à la conspiration d'Aréna, ni à celle de Moreau. Un de ses complots les plus fortement noués, et qui devait éclater dans l'Est, avait échoué par suite des révélations d'un misérable du nom de Méhée, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler la scélératesse, et à qui Oudet s'était imprudemment confié. Ce Méhée — Méhée de Latouche — était né mouchard. Ancien secrétaire de la Commune de Paris, il avait trahi la Révolution sous le masque d'un ultra-révolutionnaire. Sous l'empire et sous la Restauration, il continua son métier d'espion déguisé, et vécut d'infamies. Il y a de ces caractères-là dans le monde, comme il y a dans la nature des chacals et des reptiles.

Moreau avait été, paraît-il, un des hauts dignitaires de la société des *Philadelphes*; ses amis s'étaient juré de l'arracher à ses bourreaux s'il venait à être condamné à mort. Moreau, condamné à une peine insignifiante, dut, en partant pour l'exil, contre lequel on lui permit d'échanger ses deux années de prison, abandonner la direction de la société. Oudet la reprit entre deux exils. Frappé d'une persécution nouvelle, il la remit entre les

mains de Malet, qui, selon sa forte expression, offrait aux membres de la société la garantie d'une probité de fer et d'une fidélité d'acier, et qui se trouvait être le chef suprême des *Philadelphes*, au moment où Demaillot et ses amis réclamèrent son concours pour la destruction du gouvernement impérial.

CHAPITRE IX

LE GÉNÉRAL MALET ET BONAPARTE

Aussi bien, depuis huit ans, la haine que Malet portait à Bonaparte n'avait fait que se fortifier et grandir.

Froissé dans ses sentiments de citoyen par la confiscation des libertés publiques et par le despotisme intolérable du nouveau chef de l'État, il l'avait été comme à plaisir dans ses intérêts personnels. Il avait vu des officiers, dont le mérite était bien inférieur au sien, atteindre aux grades les plus élevés, aux plus hautes faveurs militaires, et bien qu'il fût le désintéressement même, il n'en ressentait pas moins comme une injure l'oubli volontaire où il était laissé. Il était incapable, il est vrai, de descendre à la moindre bassesse, de

consentir même à une simple sollicitation pour obtenir ce qu'il croyait dû à à son mérite personnel.

Cependant, en l'an XII, quelques mois avant la transformation du consulat en empire, il reçut, comme une sorte de fiche de consolation, le titre de commandeur de la Légion d'honneur. Cette décoration de la Légion d'honneur, monnaie courante de la corruption monarchique, avait été instituée deux années auparavant. Bonaparte, dans ses vastes pensées, avait jugé que la France républicaine ne pouvait se passer de distinctions honorifiques, de rubans et de croix, hochets puérils de la vanité, puisque les autres États de l'Europe, soumis au bon plaisir de souverains héréditaires, en étaient abondamment pourvus. Seulement il crut atténuer ce que l'institution pouvait avoir d'odieux et de ridicule aux yeux des patriotes en astreignant tous les membres du nouvel ordre au serment de fidélité envers les principes de la Révolution, dont cet ordre était la violation flagrante.

Ce fut d'ailleurs ce qui permit au général Malet d'accepter le présent qui lui était fait.

« Citoyen, écrivit-il à Lacépède, qui, en sa qualité de grand chancelier de la Légion-d'honneur, lui avait notifié sa nomination — on disait citoyen à cette époque — J'ai reçu la lettre que vous m'avez

fait l'honneur de m'écrire, et par laquelle vous m'annoncez la marque de confiance que vient de me donner le grand conseil de la Légion d'honneur, en m'admettant au nombre des membres de cet ordre. C'est un témoignage d'estime auquel je suis on ne peut plus sensible, et un encouragement à me rendre de plus en plus digne d'une association fondée sur l'amour de la patrie et de la liberté. J'ai souscrit de cœur et d'âme au serment exigé. »

Malet commandait alors le départemant de la Charente. La manière froide et réservée avec laquelle il reçut le grade qui lui avait été conféré dans la Légion d'honneur indisposa-t-elle le gouvernement contre lui ? On pourrait le croire ; car il fut presque aussitôt envoyé du département de la Charente dans celui de la Vendée. C'était presque une disgrâce.

Il n'en remplit pas moins consciencieusement son devoir dans ce foyer encore chaud des insurrections royalistes. En effet, il y avait une chose qu'il détestait encore plus que Bonaparte et le consulat, c'était l'ancien régime, quoi qu'en aient dit les écrivains intéressés qui se sont ingéniés à le transformer en partisan du trône des Bourbon. Charles Nodier a eu raison de dire que s'il a droit à l'admiration de tous les partis, les républicains seuls lui

doivent des regrets. Placé dans un pays où les principes de la Révolution étaient toujours regardés comme autant d'impiétés par une population ignorante et soumise encore à des préjugés gothiques, il y exerça la surveillance la plus active, prêt à comprimer énergiquement toute velléité séditieuse. Ce fut ainsi qu'il fit saisir dix-sept milliers de plomb et un grand nombre de moules à balles. Sous son administration, personne ne bougea. Malgré cela, il n'en fut pas moins rappelé à Paris au commencement de l'an XIII, et mis en non activité.

Que s'était-il donc passé? Ah! c'est que dans l'intervalle, Bonaparte, dépouillant tout à fait les simagrées républicaines dont il faisait encore étalage sous le consulat, avait fini d'étrangler la République, et était devenu empereur par la miséricorde de Dieu et la volonté du peuple. Euphémisme décent pour dire qu'à l'aide des valets qui peuplaient les grands corps de l'État, il avait usurpé à titre héréditaire la souveraineté du pays, et incarné toute une nation dans sa personne.

Forcé par la nature de ses fonctions, de donner son adhésion à l'empire, sous peine d'être réputé démissionnaire, le général avait exprimé son vote dans les termes suivants :

« Citoyen premier consul,

« Nous réunissons nos vœux à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul refuge qui nous reste contre les factions, soyez empereur; mais employez toute l'autorité que votre suprême magistrature vous donne pour que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyrannie de vos successeurs; et qu'en cédant une portion si précieuse de notre liberté, nous n'encourions pas un jour, de la part de nos enfants, le reproche d'avoir sacrifié la leur. »

Il était impossible de se montrer plus hautain et plus indépendant. Et comme pour ne laisser aucun doute sur le caractère ironique et méprisant de son adhésion, Malet écrivait en même temps au général de division Gobert :

« J'ai pensé, mon général, que lorsqu'on était forcé par des circonstances impérieuses de donner une telle adhésion, il fallait y mettre de la dignité, et ne pas trop ressembler aux grenouilles qui demandent un roi. »

Ces deux lettres, non plus que celle adressée à Lacépède, ne figurent pas aux Archives. Elles ont été

révélées par l'abbé Lafon, à qui elles auront été certainement communiquées par le général, lorsqu'ils étaient ensemble dans la maison de santé du docteur Dubuisson.

Quand l'accès de mauvaise humeur auquel il avait cédé en mettant en non activité le général Malet fut passé, le gouvernement jugea qu'en définitive il était contraire à ses propres intérêts de se priver aussi bénévolement d'un officier de si haute valeur, et Malet fut pourvu d'un emploi à l'armée d'Italie, où plusieurs années auparavant il s'était déjà illustré. En 1805, nous le voyons enlever à l'ennemi dix-huit bateaux, sur lesquels il se disposait à franchir l'Adige, à quelques lieues au-dessus de Vérone.

L'année suivante, le vice-roi d'Italie le chargea de commander, sous les ordres du général Duhesme, une partie des troupes françaises dans les États-Romains, tout le long de la côte, depuis la rive gauche du Tibre jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Malet rendit un immense service à ce pays infesté de brigands, en détruisant en grande partie les bandes de Fra-Diavolo, qu'il contraignit de chercher un refuge sur le territoire napolitain.

En 1807, bien que n'étant que général de brigade, il était investi du commandement de toute la division Duhesme. Différentes attaques, tentées par les

Anglais sur les côtes des États-Romains, furent toujours victorieusement repoussées par lui. Ne pouvant se rendre maître du pays par les armes, le gouvernement britannique s'efforça d'y semer la division et de provoquer la révolte de ses habitants contre la domination française. Le général Malet, par une politique ferme et modérée à la fois, sut y maintenir la tranquillité et déjouer les calculs de l'Angleterre. Ce fut grâce à son active surveillance que le ministre de la police du royaume de Naples, l'ancien conventionnel Salicetti, compatriote de Bonaparte, put déjouer au mois de mai de cette année une conspiration formidable, dont le succès eût anéanti l'influence française dans la Péninsule.

Tant de services rendus, sinon à l'empire, du moins à la France, furent impuissants à effacer la rancune et la haine que, à la cour impériale, maîtres et valets avaient vouées à Malet. C'était un étonnement profond qu'il ne fût encore que général de brigade, alors que depuis quelques mois il faisait les fonctions de général de division. Mais au lieu de la récompense à laquelle il avait si bien droit, ce fut une nouvelle disgrâce qui le frappa inopinément. Une intrigue de palais, dont je n'ai pu démêler la trame et dont les cartons des Archives ne révèlent pas les auteurs, l'arrêta au

milieu de ses glorieuses occupations. Il fut tout à coup rappelé et mis de nouveau en non activité, sans qu'on daignât lui faire connaître les motifs de cette persécution.

Quand Malet arriva à Paris, Demaillot était précisément à la recherche d'un homme d'action qui pût apporter à la conjuration un appoint sérieux dans l'armée.

Il ne pouvait être mieux servi par les circonstances.

La première visite du général fut pour son compatriote, pour l'ami dont le cœur battait à l'unisson du sien. Demaillot le mit au courant de ses projets, de ses espérances.

Mêmes sentiments républicains, même passion de la liberté, même haine du despotisme et de Bonaparte les animaient l'un et l'autre ; ils se mirent tout de suite d'accord et se préparèrent à exécuter sans plus de retard un dessein au succès duquel tenaient les destinées du pays et la restauration de la République.

CHAPITRE X

MALET INITIÉ A LA CONSPIRATION

La haute position de Malet dans l'armée, son influence sur le soldat, sa prééminence dans la société des Philadelphes, rendaient sa participation précieuse.

Le général exerçait d'ailleurs sur tous ceux qui l'approchaient une sorte de fascination. A l'âge de plus de cinquante ans, il avait conservé toutes les apparences d'un homme encore jeune. La régularité de ses traits, son regard doux et pénétrant, sa taille elevée, la distinction de ses manières, l'élégance sévère de sa tenue en imposaient à tout le monde. Son affabilité, l'aménité de son esprit, le charme de sa voix, tempéraient ce qu'il y avait de

rude et d'austère en lui, et le rendaient singulièrement sympathique à son entourage.

Sa présence au comité secret de la rue Bourg-l'Abbé fut saluée comme une sorte de garantie du succès de la conjuration. Demaillot se crut sûr désormais de la réussite de l'entreprise à laquelle il avait si laborieusement travaillé.

Quelques patriotes énergiques, appelés du fond du Jura, vinrent grossir le nombre des conjurés. Je citerai, entre autres, un ancien chef de bataillon, nommé Corneille, ex-maire de Rouffange sous la République, homme d'une énergie peu commune, qui, au milieu des montagnes du Jura, avait entretenu le feu sacré de la liberté.

Deux généraux de brigade, liés d'une vieille amitié avec Malet, et attachés comme lui aux principes de la Révolution, entrèrent également dans la conspiration. L'un s'appelait le général Guillet, l'autre le général Guillaume. Ce dernier comptait de fort beaux états de service. Il s'était particulièrement distingué, lors de la première coalition, à l'armée des Pyrénées, sous les ordres du général Pérignon. Un jour, à la tête de quinze cents hommes, dans une furieuse charge à la baïonnette, il avait culbuté près de huit mille Espagnols, en avait tué huit cents et les avait refoulés à plus de deux lieues

sur leur territoire. Sous le Directoire, il avait été appelé à commander la 9e division militaire. Après le coup d'État de Brumaire il était resté fidèle à ses convictions républicaines. Comme Malet, il appartenait à la société des Philadelphes, ainsi que cela est constaté par un rapport de police. Mais il était loin, comme on va le voir, d'être doué de la même fermeté de caractère que son compagnon d'armes.

On connaît maintenant tous les personnages qui ont figuré dans la première affaire de Malet; il nous reste à dire par quelles combinaisons ingénieuses elle devait être menée à bonne fin, et comment elle échoua tout-à-coup misérablement, à l'heure même où Demaillot et ses amis croyaient à la certitude du succès.

CHAPITRE XI

LE PLAN DES CONJURÉS. — PROCLAMATION AUX SOLDATS.

Le moment était favorable, ai-je dit. L'empereur et ses armées étaient au loin. Mais il fallait se hâter, car, d'un instant à l'autre, il pouvait revenir, — il n'était qu'à Bayonne, — et sa présence eût rendu beaucoup plus difficile l'explosion d'une révolution.

Demaillot voulut donner au mouvement une sorte de consécration légale; chose aisée, puisque plusieurs membres du Sénat, comme cela paraît avéré d'après les pièces que j'ai sous les yeux, ne demandaient pas mieux que de s'associer à un projet ayant pour but de sauver la France d'un déchirement inévitable

et prochain. Florent-Guyot assura au général Malet que les sénateurs Garat, Destutt de Tracy et Colaud avaient promis leur coopération. Les esprits sages pressentaient bien que cette machine, si formidable en apparence, qu'on appelait l'empire, éclaterait au premier jour; ils désiraient donc voir le pays se débarrasser d'un pouvoir qui n'était qu'un agent de dissolution, et rentrer, par une voie naturelle, en possession de lui-même.

Nous avons déjà parlé de Garat, ancien membre de l'Assemblée constituante et ministre de l'intérieur sous la Convention. Membre, comme lui, de la grande Assemblée de 1789, Destutt de Tracy avait fait partie du groupe des constitutionnels. Bien qu'il ne se fût pas associé par ses actes au gouvernement républicain de 1792, il n'en regrettait pas moins cette liberté, dont il avait été l'un des fondateurs, et soupirait, j'imagine, après le retour d'un ordre de choses où le pays tout entier, ses trésors, le sang de ses enfants, ne fussent pas à la discrétion absolue d'un individu appelé empereur ou roi.

Colaud était un vieux général de la République. Il avait été fort lié avec Moreau, ce qui paraît lui avoir nui auprès de Bonaparte. On l'avait mis au Sénat, comme pour le condamner à l'inaction.

Je n'ai pas souvenance qu'il ait jamais ouvert

la bouche dans cette Assemblée, où il comptait parmi les rares opposants. Mais il n'en avait pas moins été de la phalange héroïque qui avait fait trembler sur leurs bases tous les trônes de l'Europe ; et peut-être ne comparait-il pas sans amertume la situation présente de cette nation, courbée sous les volontés d'un maître, au rang élevé qu'elle occupait autrefois dans l'ordre moral, quand, les mains teintes du sang d'un roi, elle apparaissait au monde comme le génie de la liberté et le Messie des temps nouveaux.

Jacquemont, cet ancien membre du Tribunat, devenu chef de bureau au ministère de l'intérieur, dont j'ai parlé plus haut, servait d'intermédiaire entre le comité secret de la rue Bourg-l'Abbé et les sénateurs moralement engagés dans la conjuration.

Sans doute le nombre de ces sénateurs n'était pas bien grand, mais cela importait peu. Que l'affaire eût réussi, et le Sénat tout entier se serait jeté entre les bras de la Révolution victorieuse.

Seul, ou d'accord avec les sénateurs en question — c'est ce qu'il m'a été impossible d'éclaircir — Demaillot et Bazin rédigèrent un sénatus-consulte qui, se fondant sur la violation de toutes les libertés publiques et sur les abus de pouvoir multipliés de Bonaparte, abolissait les institutions impériales,

supprimait la conscription et les droits réunis, proclamait la déchéance de l'empereur, rétablissait la République et convoquait à bref délai le peuple français dans ses comices, pour nommer une Assemblée nationale.

Un gouvernement provisoire et dictatorial était, en attendant, chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, de traiter immédiatement de la paix avec les puissances, de rendre à leur indépendance le peuple hollandais et le peuple italien, et de faire cesser les malheurs de l'Espagne. C'était, qu'on ne l'oublie pas, au moment où une partie des Espagnols, indignés des procédés de bandit de Napoléon, se soulevaient pour s'opposer à la prise de possession du trône d'Espagne par Joseph Bonaparte.

Les membres de ce gouvernement provisoire étaient : Bazin, Corneille et Lamarre, Lanjuinais et Lambrecht, membres du Sénat, Moreau, en exil alors, et dont la popularité était restée grande parmi les patriotes, l'amiral Truguet, qui, en l'année 1804, s'était fait remarquer par sa résistance énergique à l'Empire, l'ancien conventionnel Florent-Guyot, le général Lafayette et le général Malet. Ce fut Demaillot lui-même, d'après la déposition du général Guillaume, qui

indiqua les hommes dont devait se composer le comité dictatorial.

Des proclamations patriotiques, adressées à la nation et à l'armée, leur faisaient connaître les motifs qui avaient engagé le Sénat à changer le gouvernement et à restituer au peuple ses droits méconnus et violés.

Tout cela, on le voit, avait un caractère profondément démocratique. Demaillot, toujours d'après la déposition du général Guillaume, avait essentiellement tenu à ce qu'il n'entrât dans la conspiration que des républicains sincères, des hommes exclusivement dévoués à la démocratie et à la liberté.

Les divers membres composant le comité secret de la rue Bourg-l'Abbé avaient agi dans leurs sections respectives pour agiter l'opinion et réveiller le zèle endormi de tous ceux qui, pendant la Révolution, avaient montré une grande ardeur patriotique. Vers la fin du mois de mai 1808, ils estimaient à cinquante mille le nombre des patriotes décidés à se lever à la voix du comité et à le soutenir dans sa tentative héroïque contre le despotisme. Grandes étaient donc les chances de la conjuration.

Il fut, d'un commun accord, convenu parmi les

conjurés, que le général Malet aurait la direction suprême de l'armée.

Le commandement en chef des troupes de la 1re division militaire était réservé au général Masséna, qn'on espérait bien entraîner dans le mouvement, quand il aurait réussi. La garde nationale devait être immédiatement réorganisée par compagnies, bataillons et légions, conformément au décret du 19 août 1792. Le général Lafayette était nommé général en chef de la garde nationale de Paris.

Les généraux Malet, Guillaume en Guillet devaient prendre le commandement des troupes composant la garnison de Paris, et s'emparer successivement, de gré ou de force, des ministères et des principales administrations publiques. Le premier prenait le titre de gouverneur de Paris.

Ordres, proclamations et décrets à afficher, à expédier dans les départements, tout était prêt.

La proclamation suivante, signée du général Malet, était destinée à être envoyée immédiatement à tous les régiments de l'armée française :

« Soldats !

« Nous n'avons plus de tyran ! Ivre d'orgueil et

transporté de folie, c'était peu pour lui d'avoir, par des guerres perfidement suscitées, couvert le Levant et le Nord de débris, de sang et de deuil, il se précipite vers le Midi, trompe, trahit, fait prisonnier notre allié le plus fidèle ; et, violant tous les droits de l'hospitalité, il accable, assassine une nation confiante et généreuse. Mais, dans son désir insensé, il a couru lui-même à sa perte. Le Sénat, en proclamant la déchéance du tyran et l'abolition de sa ridicule dynastie, a répondu à la juste impatience et au vœu fortement prononcé de tous les Français. Vous n'étiez pas les soldats de Bonaparte, vous n'appartenez, vous ne pouvez appartenir qu'à la patrie! Dès ce moment, soldats, vous êtes déliés du serment que vous aviez prêté au gouvernement impérial : il ne vous reste à remplir que celui qui vous fut si sacré, et qui n'est jamais sorti de vos cœurs, celui d'obéir à la loi, et d'être fidèles à la patrie dont vous êtes les enfants les plus chers.

« Vous ne serez plus les jouets d'une ambition forcenée et des espérances toujours déçues. Elles n'auront plus lieu ces expéditions lointaines que méditait l'usurpateur. Vous ne courrez plus à ces combats sans cesse renaissants, dont le résultat certain a été, pour quelques favoris, des trésors, des

duchés, un surcroît d'arrogance, et, pour vous, de vaines promesses, la misère, les infirmités, les blessures et la mort. L'esprit de justice et de modération qui anime les membres de la dictature assure à l'Europe la cessation de ses longues calamités, et vous allez jouir en sécurité, dans le sein de vos familles et de vos amis, des fruits de votre gloire et des bienfaits de la paix. La dictature s'occupe en ce moment de faire rentrer sur notre territoire les armées d'Allemagne et d'Espagne. C'est dire que ceux d'entre vous qui ont fait les cinq ans de service exigés par la loi de la conscription peuvent demander et seront sûrs d'obtenir leurs congés. Appelé à diriger momentanément la force armée, je compte sur votre patriotisme et votre confiance, mes braves camarades, je compte aussi sur votre subordination envers ceux qui vous commandent, non point au nom du despotisme, mais au nom de la patrie. Je compte aussi sur la bonne harmonie qui doit régner entre les citoyens et vous. Vive la République ! »

Chacun avait son poste assigné d'avance, son rôle bien défini. Le comité secret décida que l'affaire aurait lieu dans la nuit du 30 mai, et ses membres convinrent de se réunir place du Carrousel, à l'hôtel de l'archi-chancelier Cambacérès, qui, en

l'absence de l'empereur, avait la direction suprême des affaires. Son hôtel était donc naturellement indiqué comme l'objectif et le quartier général de l'insurrection.

Mais déjà le gouvernement avait l'éveil sur la conspiration. Trop de personnes s'étaient trouvées initiées aux projets de Demaillot et de ses amis pour que le secret en eût été bien gardé. Quelques indices étaient arrivés aux oreilles de la police, et elle se tenait sur ses gardes.

Le général Malet, averti de cette circonstance quelques heures seulement avant le moment fixé pour la réalisation de l'entreprise, donna contre-ordre à tous les conjurés, malgré la vive opposition de Demaillot, qui voulait quand même risquer le coup. La police, disait-il, n'avait que des données incertaines ; à peine connaissait-elle le nom de quelques-uns des conspirateurs ; il était nécessaire de brusquer les choses ou tout était perdu.

Le vieux démocrate sentait bien qu'en matière de conjuration, il fallait frapper vite, et qu'ajourner, c'était perdre d'avance la partie. Il ne se trompait pas.

Le général Malet crut, au contraire, qu'en temporisant, on laisserait aux soupçons de la police le temps de s'assoupir, comme si la police lâchait aisé-

ment une proie entrevue. Il persista dans sa résolution d'attendre une occasion plus favorable et mit en lieu sûr toutes les pièces, proclamations et décrets si patiemment élaborés par le comité secret de la rue Bourg-l'Abbé, ne se doutant guère qu'en agissant ainsi, il se préparerait tout simplement à être vaincu sans combattre.

Demaillot était furieux, ne pouvait se contenir. Quelques jours plus tard, le 7 juin, rencontrant le général Guillaume au Palais-Royal, qu'on appelait alors le palais du Tribunat, il l'apostropha rudement, le malmena d'importance, en lui disant que l'affaire était manquée.

Il se répandit en récriminations et en reproches amers contre les généraux et les militaires. « Ce sont des lâches, s'écria-t-il, qui pour des croix et des grades laissent gémir la nation sous le joug de la tyrannie. Mon projet est manqué ; mais je réunirai une pensée de quatre braves, et dans la composition de cette pensée, il n'entrera pas un seul militaire. »

Telles furent les propres paroles du vieux Jacobin. Je les emprunte, sans y changer un seul mot, à la déposition du général Guillaume devant le préfet de police.

Le pauvre Demaillot s'éloigna lentement, comme

accablé. Il voyait s'évanouir un rêve longtemps caressé; son désespoir était profond. Sans doute il méditait déjà « cette pensée de quatre braves » dont il venait de parler dans sa colère, cette noble pensée d'affranchir son pays, de le débarrasser d'un joug odieux; mais il ne devait pas lui être permis de la mettre à exécution.

CHAPITRE XII

LA CONSPIRATION DÉCOUVERTE. — DÉLATION DU GÉNÉRAL LEMOINE. — LE PRÉFET DE POLICE DUBOIS.

Cependant la police avait recueilli de nouveaux indices ; elle était même parvenue à saisir, d'une façon à peu près complète, tous les fils de la conspiration. Toutefois aucune pièce n'était tombée entre ses mains. Comme nous l'avons dit, Malet avait tout mis en sûreté.

D'où lui venaient ses renseignements ? Quel lâche délateur avait dit les secrets du comité de la rue Bourg-l'Abbé ? Une lettre qu'on va lire l'a révélé ; mais les notes de police sont absolument muettes à cet égard, comme pour rassurer et encourager les délateurs futurs.

L'abbé Lafon et ceux qui, après lui, ont parlé de cette première conspiration Demaillot, et dont ils

disent quelques mots à peine, attribuent au général Guillaume la responsabilité de la délation. C'est une erreur. Le général Guillaume en fut victime comme les autres.

Voici ce qui s'était passé. Le général Guillaume avait fait part à l'un de ses camarades, le général Lemoine, des projets et des espérances des conjurés. Le général Lemoine était un officier disgracié, mécontent par conséquent; Guillaume crut l'attirer dans la conspiration en faisant miroiter à ses yeux la perspective d'une situation brillante. Ce fut tout le contraire qui arriva.

Se flattant de rentrer en grâce auprès de l'empereur par une délation, le général Lemoine courut avertir le préfet de police; celui-ci en référa immédiatement à l'empereur, et il lui adressa sous forme de lettre le rapport suivant, à la date du 9 juin 1808:

« Sire, ayant été instruit par un général de division, qui a exigé ma parole d'honneur de ne pas le nommer, mais je dois le faire connaître à votre Majesté (c'est l'ex-général Lemoine) qu'il existait un complot à la tête duquel se trouvaient l'ex-général de brigade Guillaume et Demaillot, l'ancien agent en chef de Robespierre; qu'ils avaient offert, à lui général Lemoine, le commandement de Paris et de l'armée de l'intérieur; qu'ils avaient assuré que

toutes leurs proclamations étaient prêtes, qu'ils étaient sûrs du concours de douze sénateurs ; qu'on devait établir une dictature composée de neuf membres ; qu'on supprimerait la conscription et abolirait les droits réunis et qu'avec de tels moyens et des hommes de tête tels qu'ils en avaient, ils étaient sûrs de réussir, parce qu'ils auraient pour le rétablissement de la République le peuple, et l'armée, à l'exception d'une poignée de généraux et officiers exclusivement favorisés, et qui étaient l'objet de la haine et de l'envie de tous les autres.

« J'ai fait arrêter l'ex-général Guillaume et le sieur Demaillot. Ce dernier n'a rien voulu dire ; mais le sieur Guillaume m'a fait la déclaration ci-jointe, que je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté.

« Aussitôt cette déclaration reçue, j'ai fait arrêter le général Guillet, les nommés Corneille et Gariot. L'ex-général Malet, que j'avais ordonné d'arrêter n'a pas été trouvé à son domicile. Sa femme a dit qu'il était parti hier pour Fontainebleau ; mais je présume qu'ayant su l'arrestation de Demaillot et de Guillaume, il se sera caché. J'ai pris des mesures auprès du ministre de la police et du général Buquet pour qu'il soit arrêté partout où il sera trouvé. On a

trouvé chez lui beaucoup d'armes, telles qu'espingoles et carabines.

« Gariot paraît être, ainsi que Demaillot, en correspondance avec tout ce que la démagogie a de plus exalté. On voit par les papiers saisis chez Gariot, qu'il est lié avec l'ex-général Dutertre, avec Baudement, avec Emile Babœuf, Mathieu, Montalan, Chanousse et Antonelle. Je m'occupe de l'examen des papiers ; mais il ne paraît pas que les proclamations aient été saisies. »

Une fois arrêté, le général Guillaume eut en effet le tort de parler, de tout avouer.

Dans son interrogatoire, il eut la faiblesse, croyant se tirer d'affaire par de franches révélations, d'entrer dans les détails les plus circonstanciés sur toute cette affaire. Le général Guillet ne montra pas beaucoup plus de fermeté que lui, et fut aussi explicite.

Toujours est-il que, dans le courant du mois de juin, les principaux membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé : Demaillot, Rigomer, Bazin, Florent-Guyot, l'ex-tribun Jacquemont, Corneille, Blanchet, Ricord, les généraux Guillaume et Guillet et quelques autres furent arrêtés et menés à la Force. L'exaspération des policiers de l'époque contre Demaillot était telle, qu'ils l'avaient menacé de le fusiller

dans la cour de la préfecture, sans autre forme de procès.

L'héroïque républicain n'eut pas un instant de faiblesse; il mérita par son attitude le surnom de général des patriotes que lui avaient donné ses complices.

Malet ne tarda pas à être arrêté également. Ayant appris que sa femme avait été jetée à la préfecture de police, il vint se livrer de lui-même. Du reste, il n'avoua rien; il se contenta seulement de nier toute participation au complot.

Le préfet de police était alors un sieur Dubois, devenu comte par la grâce de l'empire. Il déploya un zèle extraordinaire, s'attacha à donner à l'affaire des proportions considérables.

Qu'il y ait eu conspiration, cela est hors de doute. Le général Guillaume avoua, sans hésiter, qu'il y avait eu complot contre le gouvernement. Il voulait, dit-il, en instruire la police; mais la crainte de compromettre le général Malet, son ami depuis dix-huit ans, l'avait retenu. D'accord avec quelques inconnus arrêtés en même temps que lui, les sieurs Campy, Dufresne et Grobert, il présenta son collègue Malet comme une sorte d'aliéné, tandis qu'à ses yeux Demaillot était un esprit dangereux, un cabaleur, une tête exaltée, qui avait organisé toute l'affaire et poussé à l'insurrection.

L'accusation semble s'être efforcée elle-même d'atténuer la part de responsabilité du général Malet dans cette première conspiration. Elle vit surtout en lui un homme d'un caractère remuant, mécontent d'avoir été suspendu de ses fonctions, désireux d'un changement, et qui s'était compromis par d'imprudents bavardages où il avait mêlé les noms de personnes puissantes et respectables. Il avait fait preuve de mécontentement extrême, de déraison, d'extravagance et de faiblesse dans ses conversations et ses confidences : voilà tout.

Ses foudres les plus terribles, la police les réserve au Jacobin Demaillot; c'est lui le pelé, le galeux. Elle le déclare atteint et convaincu « de démocratie outrée, de démagogie furieuse, d'opposition prononcée au gouvernement de l'empereur. » Et dans le fait elle avait raison; c'est bien Demaillot qui est l'auteur de cette conspiration de 1808, c'est bien à lui qu'en doivent remonter l'honneur et la responsabilité.

Mais cette conspiration était restée à l'état de théorie. Il n'y avait pas eu de tentative, pas de commencement d'exécution, par conséquent pas d'acte entaché de criminalité. Qu'importe! un gouvernement fort ne saurait se laisser arrêter pour si peu. Il y avait des précédents d'ailleurs : ni Babeuf

ni ses amis n'étaient descendus dans la rue ; on ne les avait pas moins traduits devant la haute cour de Vendôme, et Babeuf et Darthé n'en avaient pas moins payé de leurs têtes une conjuration dont l'explosion n'avait pas eu lieu.

S'il n'eût tenu qu'au préfet de police Dubois, il en aurait été de même en 1808 pour Demaillot, pour Malet et les autres membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé. Mais il parut dangereux, dans les hautes sphères du pouvoir, de mettre à nu, dans un procès retentissant, les plaies et les côtés faibles du régime impérial. Trop de personnages importants se trouvaient plus ou moins compromis dans cette conjuration éclose dans le cerveau d'un vieux Jacobin. Comment laisser dire, à la face de la France et de l'Europe, que des sénateurs, des généraux, des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé n'avaient aucune confiance dans la durée de l'empire, étaient fatigués de ce régime abrutissant qui pourtant les avait couverts d'or, de croix, de titres et de dignités, et n'avaient pas mieux demandé que de s'associer à une entreprise conçue par quelques républicains pour le jeter bas ? Quelle esclandre, et quel scandale ? On résolut d'étouffer l'affaire.

Un des plus importants fonctionnaires du ministère de la police, chargé d'examiner le rapport du

préfet Dubois, n'hésita pas à déclarer qu'il ne voyait preuve de conspiration ni dans le Sénat, ni parmi les généraux, ni parmi les démocrates.

Aucune donnée certaine n'existe, disait-il, sur les relations des sénateurs, désignés par quelques-uns des accusés, avec les membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé.

Le substitut du procureur impérial près le conseil des prises, Florent-Guyot, et l'ex-tribun Jacquemont, devenu chef de bureau au ministère de l'intérieur, étaient, à ses yeux, simplement coupables d'imprudence et de légèreté.

Malet était un mécontent, à moitié fou; Demaillot, un énergumène, dont l'inimitié contre les institutions impériales se traduisait par des menaces sans portée. Et ainsi des autres. Tout cela, selon lui, ne suffisait pas pour constituer une conspiration. Donc à quoi bon renvoyer ces prétendus coupables de manœuvres contre la sûreté de l'État devant la haute cour de justice?

Et il ajoutait : « S'il fallait accuser et traduire devant la haute cour tous les individus qui, dans les cafés, dans les jardins des Tuileries et du Tribunat, dans leurs cabinets ou dans les cercles, s'entretiennent de la situation politique de l'Europe, se répandent en observations plus ou moins exagérées

en matière politique, créent ou racontent des nouvelles plus ou moins invraisemblables, déclament contre les opérations du gouvernement, répandent des bruits alarmants, certes, ce tribunal deviendrait tribunal révolutionnaire; la terreur et l'épouvante troubleraient la tranquillité des familles et amèneraient une désorganisation complète, une véritable anarchie. » Aveu bien naïf et touchant du mécontentement profond qui déjà régnait dans l'air, et des répugnances que le régime impérial soulevait dans une grande partie de la population.

La conséquence naturelle de ces réflexions fort justes devait être, ce me semble, une invitation formelle au gouvernement d'ouvrir toutes grandes les portes des prisons aux individus arrêtés en vertu du bon plaisir du préfet de police, à l'occasion d'une conspiration imaginaire. Car, de deux choses l'une, ou ils étaient coupables de manœuvres effectives contre la sûreté de l'État, et alors il fallait les livrer à la justice du pays, qui seule avait le droit de décider de leur sort; ou, selon l'opinion exprimée par le haut fonctionnaire du ministère de la police, il n'y avait eu conspiration ni dans le Sénat, ni parmi les généraux, ni parmi les démocrates, et alors il fallait les rendre tous à la liberté.

Eh bien ! par un étrange oubli de toutes les lois

du juste et de l'injuste, cet important fonctionnaire conclut à ce que les personnes arrêtées fussent l'objet de certaines mesures de précaution, c'est-à-dire qu'elles fussent indûment et définitivement retenues en prison.

Et pourtant, les lois mêmes de la constitution de l'an VIII entouraient de certaines garanties la liberté individuelle, exigeaient que les citoyens n'en fussent privés qu'en vertu d'un jugement formel; mais il s'agissait bien de la loi et de la constitution sous la domination du bandit, décoré du titre d'empereur, qui tenait la France asservie; et les valets valaient encore moins que le maître. Ordre fut donné de maintenir dans les cachots de l'empire tous les individus arrêtés, sans autre forme de procès. Et l'on n'avait pas trouvé l'ombre de conspiration! Car, à l'exception du général Guillaume, qui était entré dans la voie des aveux, et encore avec beaucoup de réserve, aucun des membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé n'avait révélé le secret de la conjuration.

Après des interrogatoires sommaires, Demaillot, Rigomer Bazin, Malet, Florent-Guyot, Ricord et leurs compagnons virent se refermer sur eux les lourdes portes des cachots de l'empire, et s'évanouir ces doux rêves de liberté, à la réalisation desquels

ils eussent de si bon cœur sacrifié leurs vies. Ils étaient prisonniers d'État.

Car, après l'Assemblée constituante, après la Convention, après Mirabeau, Danton et Robespierre, il y avait de nouveau des prisonniers d'État ; pour une Bastille détruite, vingt bastilles s'étaient rouvertes, dans le gouffre béant desquelles s'engloutissaient pêle-mêle les victimes du despotisme césarien. Et, par une coïncidence au moins singulière, c'était l'un des vainqueurs de la Bastille, le général Hullin, qui commandait la place de Paris.

Ainsi finit la première conspiration Malet, ou plutôt, pour l'appeler de son vrai nom, la conspiration Demaillot. Lecteur, n'oublie pas ce nom désormais. C'est un devoir doux à remplir pour l'historien que de révéler, de mettre en lumière les grandes choses et les grands citoyens. Pour moi, je ne sais rien de plus glorieux que ce patriote inconnu jusqu'ici, qui forma le projet de relever la France de l'état d'abrutissement et de servitude où elle était tombée, de la remettre en possession d'elle-même, de lui rendre la liberté, et qui, s'il eût réussi dans sa généreuse entreprise, eût épargné à l'humanité le sang de deux millions d'hommes, et à notre pays la douleur des deux invasions de 1814 et de 1815.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES CONJURÉS EN PRISON. — ILS SONT RELACHÉS A L'EXCEPTION DE DEMAILLOT, DE BAZIN ET DE MALET.

L'emprisonnement politique est la pierre de touche des caractères.

Celui-là est doué d'une âme vraiment forte, possède un caractère bien trempé, qui, sous les verrous, ne sent pas mollir son courage. C'est une si douce chose, la liberté, qu'il faut un cœur cuirassé d'airain pour en supporter stoïquement la privation.

Et il n'était pas tendre le régime des prisons, sous la domination du premier Bonaparte, surtout pour les honnêtes gens coupables de haine contre l'empire, et qu'on détenait sans jugement. C'était à faire regretter les douceurs de la Bastille. Au seuil de ces prisons d'État, renouvelées de l'ancien régime, on aurait pu creuser dans le marbre l'inscription placée par le Dante à la porte des enfers : « vous qui entrez ici, laissez de côté toute espérance. » Privé d'air et de soleil, sans feu l'hiver, mal nourri, mal vêtu, couché sur un peu de paille malpropre, soumis aux formalités les plus humiliantes, sans communication aucune avec l'extérieur, le prisonnier d'État était une victime prédestinée à la tombe ; il ne vivait plus, il mourait lentement.

Combien sont morts entre les murs de Ham, de Vincennes, de la Force, de Sainte-Pélagie et des autres géhennes répandues sur la surface de l'empire ! combien sont morts fous de douleur, brisés, vieux avant l'âge et dont les plaintes n'ont jamais pu franchir les portes de leurs cachots ! Un trou à l'écart recevait le corps du malheureux, et tout était dit.

Si par hasard le cri d'un de ces damnés parvenait aux oreilles du maître, il ne rencontrait guère d'écho dans la poitrine de ce tyran inflexible où ne battait

pas un cœur humain. Qu'attendre de l'homme qui avait foulé aux pieds toutes les lois de la morale et de la justice !

Un décret, précédé d'un exposé des motifs où un légiste du temps avait pris à tâche de démontrer l'utilité des prisons d'Etat, donnait bien aux prisonniers un traitement en dehors de la nourriture ; mais les fonds affectés à cette destination étaient presque toujours détournés en route, en passant par l'administration de la police générale, et de cet argent une bien faible parcelle arrivait aux mains des pauvres détenus.

Donc, je le répète, il fallait une âme fortement trempée pour résister aux tortures de la prison, pour ne pas sentir chanceler dans son cœur la fierté républicaine, pour ne pas s'abaisser à quelque sollicitation devant le parvenu du crime de Brumaire.

La police, malgré toutes ses recherches et toute son habileté, n'avait pu réunir contre les membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé que la dénonciation d'un misérable, dont le nom est connu aujourd'hui, et les révélations arrachées à la faiblesse des généraux Guillaume et Guillet. Tous les documents écrits de la conjuration avaient été, comme je l'ai dit, mis en sûreté ; les vieux républicains compromis dans l'affaire avaient gardé un silence absolu ; le complot

n'avait pas reçu de commencement d'exécution; en un mot, il n'y avait pas de corps de délit. Tous les prévenus pouvaient donc très-légitimement réclamer leur liberté.

La plupart d'entre eux le firent honorablement, avec une fierté digne de la grande cause pour laquelle ils s'étaient compromis.

Corneille, contre lequel un magistrat du Jura, par une lâcheté inouïe, avait écrit une longue dénonciation anonyme, où il le taxait de *jacobinisme* et de *terrorisme*, n'avait pas craint de prendre à partie le préfet de police, dont il accusait « l'imagination délirante. »

A diverses reprises, il renouvela ses réclamations, laissées toujours sans réponse. Au mois de juin 1809, après douze mois de secret, il écrivait encore au ministre de la police : « Je vous réitère aujourd'hui la même demande, en vous assurant que mes malheurs sont tels que je préfèrerais infiniment mourir que de rester dans une situation aussi désespérante pour moi et pour toute ma malheureuse famille. » Il y avait un an qu'il ne lui avait été permis d'embrasser sa femme et ses enfants. Pouvait-on imaginer une plus horrible barbarie?

Mêmes réclamations des autres prisonniers. Ricord père se plaignit hautement de son arrestation,

comme d'un acte arbitraire. Il demanda sa liberté, du ton dont il aurait parlé s'il eût été encore membre de la Convention. On lui avait pris ses armes, les papiers où il avait tracé l'histoire de ses anciennes relations avec le général Bonaparte; il les réclama avec une énergie singulière.

Florent-Guyot ne montra pas moins de fierté. Il y avait à son égard, aux yeux de l'autorité impériale, cette circonstance aggravante qu'il était fonctionnaire public. Or, dans la casuistique monarchique, le fonctionnaire n'est pas le serviteur du pays, c'est l'homme inféodé, l'homme-lige, le serf du pouvoir, l'exécuteur inconscient de ses ordres. Ce n'est plus un être pensant, c'est un instrument. Défense à lui d'avoir une âme et un cœur, d'aimer la patrie et la liberté. Aussi l'empereur ordonna-t-il expressément que Florent-Guyot fût maintenu en état d'arrestation. Qu'il fût coupable ou non, peu importait; il lui suffisait qu'il eût été soupçonné. Et la France tout entière était soumise aux caprices et aux fantaisies d'un tel homme !

Cependant, au bout d'une année et plus, on se décida à mettre en liberté une partie de ces prisonniers détenus de par le bon plaisir administratif; mais non pas en liberté pure et simple, comme l'aurait voulu la stricte justice, puisqu'ils

n'avaient été l'objet d'aucune condamnation ; non ; on les exila à une bonne distance de Paris, sans se soucier de leurs affaires et de leurs familles, et on les plaça sous la surveillance de la haute police. C'était, en quelque sorte, une aggravation de peine. Baudement, l'ancien chef de bureau à la mairie du premier arrondissement, fut envoyé à Turin; Ricord, aux environs de Marseille; Corneille, dans la Côte-d'Or; le général Guillaume, aux Eaux-Vives, près de Genève; l'ex-tribun Jacquemont, à Arras; le général Guillet, à Montpellier; Florent-Guyot, à Semur; le marchand Ricard à Lisieux. Deux ou trois privilégiés seulement, comme Gariot et Delavigne, obtinrent de rester à Paris.

Et malheur à l'interné qui osait se soustraire à la dure surveillance à laquelle il était voué. Les portes de la prison d'Etat se rouvraient pour se refermer peut-être à jamais sur lui. La ville de Rouen avait été assignée comme résidence à Rigomer Bazin. Notre philosophe, s'ennuyant dans la vieille cité normande, prit un jour la route de Paris. A peine arrivé, il fut arrêté de nouveau et enfermé dans la forteresse de Ham. Après cinq ans de la plus dure captivité, il avait trouvé moyen de s'échapper, et il était retourné à Rouen; mais on ne tarda pas à le reprendre et cette fois en le garda si bien, qu'il

était encore en prison en 1816, un an après la seconde Restauration.

Demaillot et le général Malet furent maintenus précieusement sous les verrous. On sentait bien que c'étaient là les personnages importants, les deux têtes fortes de la conjuration.

Demaillot, du reste, lui, ne demanda pas sa liberté. On l'avait menacé de le fusiller lors de son arrestation, pour lui arracher des aveux; il était resté muet, impassible devant cette menace, prêt à donner sa vie plutôt que de trahir son secret. Aussi s'archarna-t-on particulièrement contre sa personne; il fut en butte à toutes sortes de mauvais traitements.

Vers la fin du mois de septembre 1808, ne pouvant tenir aux maux qu'il endurait, il écrivit, de la Force, au préfet de police : « Que n'ai-je été fusillé, ainsi qu'on m'en menaçait à la préfecture ! » Un peu plus tard il réclama les trente sous alloués par décret aux prisonniers d'Etat, et qui restaient presque toujours aux mains des geôliers de haut ou de bas étage. Avec cela il aurait pu se procurer un peu de feu, dont la privation lui était extrêmement pénible dans le déplorable état de santé où il était. Vaine réclamation ! On ne prenait même pas la peine de répondre à ses lettres.

Sa situation paraît encore avoir empiré quand

Pasquier remplaça Dubois à la préfecture de police. Le nouveau préfet voyait-il en cet homme impotent et enchaîné un danger sérieux ? Lui apparaissait-il comme le fantôme menaçant de la République, ou voulait-il tout simplement faire montre de zèle? Toujours est-il qu'il le dénonça en haut lieu comme employant les loisirs de sa prison à écrire des libelles injurieux pour le gouvernement.

Un jour arriva au duc de Rovigo, ministre de la police, l'ordre de faire conduire le vieux républicain par la gendarmerie, de brigade en brigade, au château de Ham. C'était de la cruauté, et de la cruauté inutile. Le pauvre Demaillot était impotent, comme je l'ai dit, accablé d'infirmités. Il n'y avait plus de vivant en lui que la tête et le cœur.

En apprenant qu'il était destiné à être enseveli dans un château-fort. et qu'il devait y être conduit de brigade en brigade, il s'adressa au duc de Rovigo, invoqua son état de santé, sollicita un répit de quelques jours au moins pour se guérir d'un mal d'yeux qui ne lui permettait pas d'écrire lui-même. Prière inutile. On tenait absolument, paraît-il, à le jeter au fond de quelque casemate. Ainsi le voulait le salut de l'empire.

Mais quand il s'agit d'exécuter cet ordre barbare, il fallut bien y renoncer. On s'aperçut que le

prisonnier ne pourrait jamais supporter les fatigues du voyage : le château de Ham n'eût reçu que son cadavre. On se contenta donc de le transférer de la Force à Sainte-Pélagie. C'est là que végétait, mourant, le vieux Jacobin, quand la venue de l'étranger et la crainte de voir les Bourbon ressaisir le trône au milieu de nos désastres lui arrachèrent un dernier cri d'angoisse et de désespoir.



CHAPITRE II

LE GÉNÉRAL MALET EN PRISON

Il s'en faut de beaucoup que le général Malet ait montré dans les fers la même constance, le même stoïcisme que son compatriote Demaillot. L'histoire doit le dire, parce qu'elle est la muse sévère dont la mission est de ne taire aucune vérité. Du reste, il n'y a rien là qui soit de nature à entacher l'honneur du général. Peut-être même — c'est de ma part une pure hypothèse — ce que je considère comme un acte de faiblesse fut-il l'effet d'un profond calcul pour effacer les soupçons du gouvernement impérial et lui rendre une confiance qui permît à Malet de recommencer la tentative avortée de 1808? Quoi qu'il en soit, cela ne laisse pas moins très-vive mon admiration pour l'entreprise étonnante qu'il

me reste à raconter, et dont l'honneur cette fois revient à Malet tout seul.

Le général avait été arrêté le 9 juin 1808, le surlendemain du jour où, dans une conversation au Palais-Royal avec le général Guillaume, Demaillot, furieux d'avoir vu échouer tous ses projets, s'était si fort emporté contre les militaires, auxquels il attribuait l'avortement de la conspiration. Malet fut enfermé à la Force, sous la prévention « de machinations tendantes à exciter de la fermentation parmi les anarchistes. » C'était là quelque chose de bien vague pour priver indéfiniment un homme de sa liberté, sans jugement.

Dès les premiers jours de sa captivité, Malet protesta très-énergiquement de son innocence, de la pureté de ses intentions, et il réclama avec beaucoup d'instance sa mise en liberté. Au mois d'août 1809, il avait quitté la Force et se trouvait à la prison de Sainte-Pélagie, d'où il devait être prochainement transféré dans la maison de santé du docteur Dubuisson, à la barrière du Trône. « Là, écrivait-il le 18 août au ministre de la police Fouché, j'attendrai d'une manière moins désagréable et dans un air plus salubre l'acte de justice que j'ai lieu d'espérer sous peu de Sa Majesté. » Des personnes influentes avaient en effet intercédé pour lui, et on

leur avait formellement promis que la détention du général ne passerait pas le mois de septembre.

Le mois de septembre s'écoula sans que Malet entendît parler de rien. Le ministre n'avait même pas répondu à sa lettre. Le 9 octobre, il lui écrit de nouveau pour réclamer sa liberté, proteste contre les déclarations des personnes qui l'auraient induit en erreur sur ses principes, et demande à être éloigné de Paris, si sa présence paraissait dangereuse, s'engageant, sur sa parole d'honneur, à n'y revenir que lorsqu'on le jugerait convenable.

Même silence de la part du ministre. Les jours, les mois s'écoulaient sans amener aucun changement dans la situation du général, qui supportait impatiemment le régime de la maison de santé du docteur Dubuisson, où il avait enfin obtenu d'être transféré, après dix-huit mois de détention à la Force et à Sainte-Pélagie. Cette maison de santé, il est vrai, c'était toujours la prison, déguisée sous un aspect moins triste, et dans des conditions matérielles d'existence beaucoup meilleures. Plus de geôliers, plus de verroux. Malet pouvait recevoir à son aise sa femme, son enfant, ses amis ; il s'était créé dans la maison même du docteur Dubuisson des relations précieuses ; mais il lui manquait une chose que rien ne remplace... la liberté.

CHAPITRE III

LES INSTANCES DU GÉNÉRAL MALET. — MADAME DE MALET. — LE DUC DE ROVIGO.

Et puis, Malet songeait à l'avenir de son fils. Il ne s'était pas enrichi au service de la République et de l'empire, n'ayant pas suivi l'exemple de ces généraux de Bonaparte qui s'étaient fait de leurs épées un instrument de fortune plus encore qu'un instrument de gloire. Aussi songeait-il à se retirer à l'Ile-de-France pour y entreprendre le négoce et y refaire sa position perdue. Au mois de juillet 1810, il prit le parti de s'adresser à l'empereur lui-même, à Sa Majesté impériale etroyale, comme on disait alors.

« Sire, lui écrivit-il, après avoir fait dans le principe de cette malheureuse affaire ce que le devoir et l'honneur me prescrivaient pour éclairer Votre

Majesté sur mon innocence, j'étais résolu à attendre dans le silence l'acte de justice et de clémence qui devait me rendre à la liberté.

» Deux ans se sont écoulés, Sire, et je suis encore détenu comme coupable pour avoir répété des propos, peut-être indiscrets, mais certainement exagérés, envenimés avec l'intention de faire planer sur ma tête d'odieux soupçons, à l'abri desquels j'aurais dû être par le souvenir de ma conduite passée. Puisqu'elle est méconnue, ou que peut-être les services que j'ai été assez heureux de rendre à Votre Majesté ne sont jamais parvenus à sa connaissance, je crois nécessaire de les lui retracer le plus brièvement possible, d'y joindre ci-après le mémoire, en la suppliant d'y donner un moment d'attention.

» Votre Majesté verra que je ne me suis pas seulement renfermé dans les bornes de mon devoir, mais que j'ai saisi toutes les bonnes occasions de lui prouver mon zèle et mon dévouement.

» Au lieu de recevoir la récompense qui paraissait due à des services non équivoques, je n'aurais donc trouvé, Sire, que l'opprobre, si une conduite soutenue par des principes d'honneur inaltérables ne m'en eût préservé.

» Je succomberais sous le poids de la misère si

Votre Majesté persistait dans le dessein de me priver d'un traitement dû à mes longs services.

» Tant d'infortunes, Sire, seraient faites pour porter la désolation dans l'âme la plus courageuse; mais une pensée consolante vient se présenter à mon imagination, celle que le plus bel attribut du pouvoir monarchique est celui qu'a le monarque de faire cesser et de réparer d'un seul mot les malheurs non mérités de plusieurs damnés.

» J'attendrai ce mot, Sire, de votre justice et de votre bonté pour obtenir ma liberté, et comme j'ai le regret de penser que mes services ne peuvent plus être utiles à Votre Majesté, puisqu'elle m'a mis à la retraite par son décret du 31 mai 1808, je la supplie de vouloir bien donner l'ordre à son ministre de la guerre de me faire payer ma solde de retraite à l'Ile-de-France, où j'ai l'intention de me retirer avec ma famille, si Votre Majesté n'y trouve aucun inconvénient, pour réparer par mon travail la perte entière de ma fortune, sacrifiée depuis long-temps au service de l'État.

» Je suis, avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet.

» LE GÉNÉRAL MALET. »

Il faut que la privation de la liberté exerce sur la plupart des âmes une bien fatale influence, puisqu'un caractère de la trempe de celui du général Malet n'y a pu résister.

En écrivant cette lettre, qui dut coûter à sa fierté de vieux républicain, Malet ne reniait certainement ni son passé ni ses convictions révolutionnaires ; il cédait seulement à l'ardent désir de recouvrer la liberté; et son patriotisme souffrit cruellement, j'en suis sûr, en s'abaissant ainsi devant l'idole exécrée qu'il avait voulu renverser. Ni le Jacobin Demaillot ni le démocrate Bazin n'auraient écrit une pareille lettre. Je n'en fais cependant pas un crime à Malet; ceux-là seuls seraient en droit de le faire qui ont passé par les rigueurs de la captivité sans avoir eu un moment de défaillance.

Et d'ailleurs, détenu arbitrairement, ayant affaire à un ennemi qui abusait à son égard du droit du plus fort, n'était-il pas absolument légitime de sa part d'user de tous les moyens pour rentrer en possession de sa liberté, le seul bien qui lui restât, et le plus précieux dont puisse jouir l'homme ici-bas? C'est là une question que je livre à l'appréciation des moralistes de mon temps.

L'influence de la femme du général ne fut sans doute pas étrangère à la rédaction et à l'envoi de

cette lettre. Madame de Malet était loin, je le crois du moins, de partager les sentiments de son mari. Elle appartenait comme lui à une famille royaliste; mais elle ne s'était pas, comme lui, dégagée de ses préjugés de race; elle ne s'était pas éclairée à la lumière de la philosophie. Peut-être même n'avait-elle pas compris ce qu'il y avait de noble et de généreux de la part de son mari d'avoir embrassé la cause de la Révolution et d'avoir pris le parti des malheureux et des déshérités. Elle resta de cœur attachée à la royauté. J'en trouve la preuve dans les relations fort étroites que sous la Restauration elle conserva avec les princes de Polignac, comme on le verra plus tard.

En même temps que le général s'adressait directement à l'empereur, sa femme écrivait au duc de Rovigo, devenu ministre de la police à la place de Fouché, pour effacer de son esprit certaines impressions défavorables qu'y avait jetées le refus de son prédécesseur, le duc d'Otrante, d'user de son influence auprès de Napoléon pour l'engager à rendre Malet à la liberté.

Le duc d'Otrante, c'était Fouché, l'ignoble et sinistre coquin qui devait trahir l'empire comme il avait trahi la Révolution. Il avait refusé d'intervenir, en alléguant qu'il ne croyait pas devoir être juge

d'une affaire où il figurait en quelque sorte comme partie, ayant été compromis lui-même par les « intrigants qui avaient rêvé cette conspiration de 1808. » Les intrigants dont il était question dans la lettre de Madame de Malet, c'étaient les membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé, c'étaient Demaillot et Rigomer Bazin, qui, à cette heure, expiaient sans mot dire, et privés de toute communication avec le reste du monde, leur rêve d'avoir voulu délivrer leur patrie de la servitude honteuse où elle était plongée.

Sans prétendre disculper son mari de quelques propos indiscrets, excusables peut-être, disait-elle, dans la bouche d'un vieil et brave officier, en butte à d'injustes tracasseries, elle niait qu'il eût été pour quelque chose dans les projets « sinistres et absurdes » que la calomnie et la méchanceté lui avaient attribués. Puis, invoquant les souvenirs de camaraderie du général Malet et du général Savary, elle conjurait ce dernier d'appuyer la demande de son mari, et lui parlait aussi du dessein qu'avait le général de se retirer à l'Ile-de-France, dessein qui n'aurait son exécution, ajoutait-elle, qu'autant que l'empereur persisterait dans sa résolution de ne pas lui redonner du service.

Le ministre de la police ne paraissait pas être bien

au courant de tout ce qui s'était passé deux ans auparavant, car en marge de la lettre de Madame de Malet, je vois écrit de sa main : « Qu'est-ce que c'est donc que l'affaire du général Malet? Est-il coupable ou a-t-il causé? » Il ne se préoccupe pas de savoir s'il a été jugé. Le sens moral échappait aux ministres de l'empire, comme il était perverti chez le maître.

Cependant le duc de Rovigo semble avoir fait quelques démarches en faveur du général, ainsi que cela résulte de la lettre suivante, qu'à un mois de là, le 10 août 1810, Malet adressait au ministre de la police générale :

« Monseigneur,

« Quoique les démarches que Votre Excellence a bien voulu faire pour moi auprès de Sa Majesté n'aient pas eu un entier succès, je ne lui en dois pas moins des actions de grâce, et je m'empresse de lui en témoigner ma profonde reconnaissance.

« Je vois avec regret que les préventions que l'on a cherché à donner contre moi à Sa Majesté sont enracinées dans son esprit. Il ne faudra rien moins que toute votre influence, Monseigneur, pour parvenir à les détruire.

« J'ai mis mon entière confiance dans la bonté dont Votre Excellence m'a déjà donné des preuves, et celles que j'en attends encore pour faire valoir, près de Sa Majesté, mes services rendus, ceux que je serais encore disposé à lui rendre, et obtenir ma liberté.

« Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon sincère dévouemnt et des sentiments respectueux. avec lesquels j'ai l'honneur d'être

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« LE GÉNÉRAL MALET. »

C'était le 10 août que Malet traçait ces lignes; le 10 août! anniversaire immortel du renversement de la monarchie en France. Nul doute qu'à ce souvenir l'infortuné général n'ait senti trembler sa plume dans sa main en écrivant cette lettre suppliante, lui, le vieux soldat de la Révolution, lui, dont le cœur intrépide ne battait que pour la patrie et la liberté. Ce fut du reste la dernière lettre qu'il écrivit soit au ministre, soit au chef de l'Etat. Demeura-t-elle sans réponse? lui fit-on connaître officiellement l'inflexible résolution du tyran de ne pas lui accorder la liberté? Je n'ai trouvé aucune donnée là-dessus. Toujours est-il que, à partir de cette époque, il cessa toute sollicitation.

Dans une de ses premières lettres au duc d'Otrante Malet disait : « Votre Excellence sera suffisamment convaincue qu'avec les âmes généreuses on obtient plus par la modération que par la rigueur. » Peut-être, en effet, eût-on, par la clémence, désarmé l'ancien complice de Demaillot. Mais dans le cœur de l'homme de Brumaire, il n'y avait pas de place pour un sentiment humain. Que lui importaient les larmes de l'épouse, les désespoirs des mères, les souffrances des familles, pourvu qu'il régnât tranquille sur un peuple abâtardi, et que dans les églises un clergé servile invoquât pour lui le Dieu des armées !

C'étaient assez d'humiliations pour le vieux général de la République. Il se le tint pour dit, et parut même se résigner à une captivité qui, pour lui, n'était pas sans quelque douceur, puisqu'il lui était permis de recevoir les visites de sa femme et de son fils. Mais de terribles orages grondaient en lui. Il sentit renaître dans son cœur l'âpre désir de venger à la fois ses affronts et son pays. Impassible et muet, dissimulant même, sous un air enjoué et serein, les graves préoccupations qui l'assaillaient, il attendit patiemment l'heure sûre et favorable de frapper et de détruire l'empire.

CHAPITRE IV

LA MAISON DE SANTÉ DU DOCTEUR DUBUISSON. — LES PRINCES DE POLIGNAC. — L'ABBÉ LAFON.

La maison de santé du docteur Dubuisson, dans laquelle, par une sorte de gracieuseté du duc d'Otrante, le général Malet avait obtenu d'être transféré après dix-huit mois de séjour à la Force et à Sainte-Pélagie était située tout en haut du faubourg Saint-Antoine, à quelques pas de la barrière du Trône. C'était à la fois une maison de santé et une prison politique, où étaient comme oubliés certains proscrits privilégiés.

Quand le général Malet y arriva, elle était déjà occupée par plusieurs prisonniers appartenant à l'opinion royaliste. Je citerai entre autres les frères de Polignac, qui avaient vu commuer en une détention perpétuelle la peine de mort à laquelle ils

avaient été condamnés en 1804, et le marquis de Puyvert, qui avait, comme MM. Armand et Jules de Polignac, activement coopéré à la dernière conspiration de Georges Cadoudal.

Il y eut entre le proscrit républicain et les proscrits royalistes un échange courtois de politesses; des relations fort cordiales ne tardèrent pas à s'établir entre eux. C'était, d'ailleurs, chose assez naturelle entre gens bien élevés que réunissait la communauté du malheur, et qui, s'ils différaient complétement d'opinions au point de vue politique, se trouvaient, du moins, d'accord dans leur haine profonde pour Bonaparte et leur exécration du régime impérial.

Est-il vrai maintenant que, sous l'influence de ses nouvelles relations, et vaincu par les raisonnements de MM. de Polignac et de Puyvert, le général Malet se soit tout-à-coup converti à l'idée monarchique, comme ose l'affirmer l'abbé Lafon? Est-il vrai que, faisant bon marché des convictions de sa jeunesse et donnant à tout son passé un démenti sanglant, il ait été subitement amené à reconnaître que le gouvernement royal était le seul qui convînt aux Français, et qu'il ne pouvait y avoir de bonheur solide pour les peuples que sous un roi légitime, juste et bon? Non, mille fois non. Cette phraséologie

enfantine était, de la part de l'abbé Lafon, une calomnie toute gratuite, calomnie qui tombe devant le simple examen des faits.

L'abbé s'est d'ailleurs singulièrement contredit lui-même en avouant que Malet avait su se concilier l'estime de toutes les classes de prisonniers, quoiqu'il eût son opinion particulière et qu'il la soutînt avec la chaleur que doit apporter un homme de bien à la défense de ses idées. Le général n'était pas homme, à près de soixante ans, à modifier, sur la foi de quelques conspirateurs royalistes, les opinions auxquelles il avait dévoué toute sa vie. Les événements qui vont suivre prouveront jusqu'à l'évidence qu'en travaillant à la destruction du gouvernement de Bonaparte, il ne songea qu'au rétablissement de la République, seule forme de gouvernement conciliable avec le droit, la justice et la liberté, c'est-à-dire avec les intérêts de tous, qu'en un mot il demeura jusqu'à la fin fidèle à l'idée jacobine.

Ce qui est vrai, et ce qu'il faut dire, c'est que, sans rêver l'alliance impossible de la liberté et de la monarchie, Malet ne dédaigna pas les avances du parti royaliste. Cela est hors de doute. Ce parti n'avait pas été décimé sous l'empire comme le parti républicain; il avait encore en France de profondes

racines; il était puissant par la fortune, protégé par le pouvoir, comblé des avances de Bonaparte même, qui avait toujours eu la faiblesse de choisir ses principaux dignitaires parmi les représentants des grands noms et des vieilles familles monarchiques, — ce parvenu semblait avoir horreur des vilains, — et le général Malet accepta le concours qui lui était offert, croyant par là assurer le triomphe de la nouvelle entreprise qu'il méditait contre le gouvernement impérial. Il se décida donc à admettre, dans des proportions très-faibles du reste, un élément royaliste dans la composition du gouvernement provisoire destiné à remplacer celui de l'empire.

Là est la différence radicale entre la conspiration de 1808 et celle de 1812. Jamais Demaillot, le principal auteur de la première, jamais les Jacobins du comité secret de la rue Bourg-l'Abbé n'auraient consenti à cette fusion d'un instant entre les républicains et les royalistes, entre les défenseurs de la patrie tout entière, du droit et de la justice, et les champions plus ou moins désintéressés d'un parti qui ne représentait qu'une fraction minime de la nation et qui ne rêvait que la résurrection des priviléges et des inégalités sociales abolis par la Révolution. Ils savaient trop bien que les partisans incorrigibles du trône et de l'autel n'embrasseraient

jamais la République que pour l'étouffer plus sûrement le jour où ils en trouveraient l'occasion.

L'illusion de Malet fut de croire que les royalistes préféreraient sincèrement la République à l'empire, c'est-à-dire ce qui était la loyauté, le droit et la liberté à ce qui était le parjure, l'arbitraire et la tyrannie. L'expérience des douze dernières années était cependant bien faite pour qu'il se tînt sur ses gardes, car l'immense majorité du parti royaliste s'était jetée entre les bras de Bonaparte, avait applaudi au guet-apens de Brumaire, avait salué l'empire comme une quasi-légitimité. Il crut évidemment à la sincérité des sentiments libéraux de ses nobles complices.

Les princes de Polignac, dont les relations avec le général semblent encore attestées par l'intérêt que plus tard ils continuèrent de porter à Madame de Malet, craignant que ces relations n'éveillassent les soupçons des gens de police qui, de temps à autre, venaient inspecter la maison de santé du docteur Dubuisson, demandèrent leur changement. On le leur accorda sans peine, et, de la barrière du Trône, ils allèrent à la barrière d'Enfer, non loin d'Arcueil, dans une autre maison de santé. Là, assure un de leurs apologistes, ils continuèrent une propagande active pour assurer le succès de l'œuvre

conçue par le général Malet. La vérité est qu'ils ne furent pour rien dans l'entreprise de 1812, et qu'ils se contentèrent d'en attendre le résultat pour en tirer parti au profit de leur cause, s'il était favorable.

Sur ces entrefaites, arriva à la maison de santé du docteur Dubuisson un nouveau pensionnaire, auquel le général Malet ne tarda pas à accorder toute sa confiance, bien que ce personnage portât la soutane et que peut-être il eût dû paraître suspect à un républicain de vieille roche. Lui avait-il été recommandé par les princes de Polignac, ou bien, avec l'adresse et la flexibilité des gens d'Église, s'était-il de lui-même insinué dans les bonnes grâces du général? C'est ce que je n'ai pu savoir au juste.

Ce nouveau venu était un diacre nommé Lafon. Il avait été arrêté à Bordeaux au mois de septembre 1809, comme chef d'une association mystique de jeunes gens, et détenu, comme tant d'autres, sans jugement, sous l'inculpation de s'être associé aux intrigues du comte Alexis de Noailles, relativement aux affaires du pape, dont il aurait, au mépris des décrets impériaux, propagé les bulles fulminées contre Bonaparte.

Les charges relevées contre l'abbé étaient du reste si faibles, si insignifiantes, qu'au mois de juin de l'année suivante le préfet de police Dubois proposa

au duc de Rovigo, qui venait d'être appelé au ministère de la police générale, de le mettre en liberté. Le nouveau ministre n'osa prendre sur lui la responsabilité d'une pareille mesure, n'étant que le servile exécuteur des ordres du maître. Il en référa au l'empereur.

Napoléon s'occupait des moindres détails de l'administration. Rendre à la liberté un malheureux abbé, coupable d'avoir colporté les bulles du pape, lui parut une chose extrêmement dangereuse. Quoi qu'on en ait dit, la clémence n'était pas dans la nature de son caractère ombrageux, égoïste et cruel. Non-seulement il refusa de rendre la liberté à l'abbé, mais encore il ordonna qu'on arrêtât de nouveau le comte Alexis de Noailles, lequel, après avoir été incarcéré une première fois, avait recouvré la liberté comme par miracle, car la police impériale était comme l'avare Achéron, elle ne lâchait pas aisément sa proie. Heureusement pour lui, le comte avait pris ses précautions, et il était allé chercher un refuge sur une terre républicaine, en Suisse, dans le canton de Vaud, chez son père, le duc d'Ayen, qui vivait retiré au fond d'un vieux château.

Le comte Dubois, préfet de police, s'intéressait vivement, paraît-il, à cet abbé Lafon. Ne pouvant lui ouvrir les portes de la prison, il résolut du moins

d'adoucir les rigueurs de sa position, et, en se fondant sur l'état de maladie du prisonnier, il pria le ministre de vouloir bien permettre qu'il fût placé dans une maison de santé. Le duc de Rovigo n'y ayant vu aucun inconvénient, l'abbé Lafon fut conduit à la maison de la barrière du Trône. C'était dans les derniers jours de juin 1810. Voilà comment le serviteur des haines et des rancunes royalistes fut mis en rapport avec le glorieux conspirateur républicain, avec le général Malet. Le soupçonneux empereur n'avait pas prévu cela.

CHAPITRE V.

ÉTAT DE LA FRANCE EN 1812. — LE LIMONADIER LEPROUX.

Deux années s'écoulèrent avant que l'occasion se présentât au général Malet d'exécuter son hardi dessein. Instruit par des amis dévoués de tout ce qui se passait dans les conseils du gouvernement, le général était aux aguets en quelque sorte, attendant l'heure favorable d'entrer en lutte contre le colosse impérial, et préparant tout dans l'ombre pour ce duel immense.

Tout à-coup une étrange nouvelle parvint à la maison de santé du docteur Dubuisson. L'empereur, mettant le comble à ses folies, avait déclaré la guerre à la Russie, et il venait de quitter Paris, afin d'aller prendre le commandement de la grande armée. C'était un coup de fortune pour Malet, car avant peu

Bonaparte serait loin, bien loin, à huit cents lieues de nos frontières, et il serait facile à un homme résolu d'entreprendre, avec de grandes chances de succès, la destruction du gouvernement impérial. Nous verrons tout à l'heure avec quelle merveilleuse perspicacité le général sut tirer parti des circonstances, et avec quel génie véritable il prépara ses moyens d'action.

Mais, avant de raconter l'événement dans lequel il trouva une gloire impérissable et la mort, il faut dire quels étaient la situation de notre pays et l'état des esprits en France.

L'empire s'était encore accru depuis 1808. Napoléon avait écrasé l'Autriche, et l'on avait vu le descendant des empereurs d'Allemagne offrir sa fille, une archiduchesse, à ce fils ingrat de la Révolution, à ce parvenu de Brumaire, à cet aventurier couronné, qui avait trempé sa pourpre dans le sang d'un prince de race royale. Mais cet empire s'affaiblissait par son accroissement même. Et, quand même! ce qu'il gagnait, en apparence, en force matérielle, il le perdait en force morale. Ce n'étaient plus seulement les rois qu'il avait contre lui, c'étaient les peuples, et son chef était seul responsable des malheurs du monde. L'Espagne semblait être pour lui le commencement du châtiment. Nous y marchions de désastres

en désastres ; nos plus vieilles phalanges avaient été ensevelies dans les gorges des montagnes de la Péninsule, et à présent on n'y envoyait guère, comme renforts, que des conscrits, braves sans doute, mais dont la jeunesse et l'inexpérience faisaient sourire les vieilles bandes espagnoles et les soldats aguerris de Wellington. Voilà ce que la France avait gagné à permettre une odieuse et criminelle agression.

A l'intérieur, le mécontentement grandissait, grandissait toujours. Le mariage de Napoléon avec Marie-Louise était loin d'avoir été populaire. Les cris d'enthousiasme, les fêtes magnifiques, les adulations du monde officiel, des fonctionnaires publics, de toute la valetaille impériale, n'avaient pu donner le change aux esprits clairvoyants. On se rappelait Marie-Antoinette , celle qu'on avait surnommée l'Autrichienne, qui était coupable d'une partie des malheurs de la France, et dont on n'oubliait la néfaste influence qu'en songeant à l'extrême sévérité de la Révolution à son égard.

Et puis, comment l'exaspération n'aurait-elle pas été croissant, quand on voyait disparaître les derniers vestiges de la liberté, quand le commerce et l'industrie dépérissaient de jour en jour !

L'empereur en était arrivé à décider par décrets

toutes les questions dont la solution appartenait à la législature. La presse lui paraissant trop libre encore, il décréta un jour qu'il n'y aurait qu'un seul journal dans chaque département, excepté dans celui de la Seine. Et l'on ne dit rien.

Il lui prit fantaisie de diviser en vingt-quatre actions la propriété du *Journal des Débats* devenu le *Journal de l'empire*, et d'attribuer huit de ces actions à la police pour en partager le bénéfice entre des écrivains complaisants ; on laissa faire.

Enfin, à Paris, il jugea bon de supprimer d'un coup le *Journal du Soir*, le *Courrier de l'Europe*, le *Journal du commerce*, la *Feuille économique*, le *Journal des curés*, et de les réunir sous le titre de *Journal de Paris*, en en consacrant les bénéfices à récompenser des services rendus au gouvernement; personne ne souffla mot.

Mais les cœurs s'aigrissaient, la désaffection gagnait tout le monde, et, à l'exception de tout ce qui émargeait au budget, chacun se disait : Quand donc viendra le jour de la délivrance?

La tranquillité qui régnait était la tranquillité des tombeaux. On ne pouvait plus ni parler ni écrire. La liberté individuelle n'était plus qu'un mot ; la Bastille, les lettres de cachet avaient reparu sous d'autres formes. Tous les résultats de la Révolution

semblaient anéantis, et les patriotes désespérés se disaient qu'on était plus libre autrefois sous la monarchie de droit divin.

Si encore, dans ce repos de la servitude et au milieu de l'abaissement général, les lettres et les arts avaient fleuri, si le commerce avait prospéré! Mais non ; tout était mort. Les lettres et les arts ne se peuvent aujourd'hui passer du souffle vivifiant de la liberté. Et quant au commerce, il allait de mal en pis ; preuve évidente qu'il ne s'accommode nullement, comme se l'imaginent certains esprits arriérés, du régime de la tyrannie.

Après l'échauffourée de Malet, le préfet de police Pasquier, voulant se rendre compte des causes de l'impopularité, de jour en jour plus accentuée, du gouvernement impérial, eut l'idée de se livrer à une sorte d'enquête à ce sujet. J'ai sous les yeux l'interrrogatoire d'un commerçant du nom de Leproux, limonadier, rue Neuve-des-Petits-Champs, non loin de la place Vendôme.

Cet homme avait été arrêté pour s'être promené aux Tuileries avec des *allures suspectes*. L'air du visage, la démarche du corps étaient devenus des motifs de suspicion. « Est-ce que vous êtes mécontent de la manière dont va votre commerce? lui demande le préfet Pasquier. — Je suis mécontent,

comme tout le monde, répond Leproux. J'ai vingt-deux francs de dépenses par jour, et souvent je ne fais pas mes frais; avec cela on ne peut pas être content. » L'honnête limonadier ne manque pas, du reste, de déclarer qu'il est connu pour son attachement au gouvernement; ce qui, même, ajoute-t-il avec une naïveté charmante, lui a fait perdre beaucoup de ses pratiques. Quel aveu! Voilà où en était le glorieux empire en cette fatale année 1812.

Et ce n'était pas seulement la population civile qui était fatiguée de ce régime abrutissant. Les militaires eux-mêmes, ceux surtout qui étaient gorgés d'honneurs et de richesses, repus, pleins jusqu'à la gueule, étaient las, ne marchaient plus que de mauvaise grâce. Plus d'une fois, vers cette époque, l'empereur entendit retentir à ses oreilles les murmures significatifs de ses lieutenants les plus élevés en grade.

Que dire maintenant des larmes des mères et des malédictions dont elles poursuivaient l'insatiable vampire?

Les courtisans et les niais répétaient avec complaisance, comme un mot très-joli, cette réponse de Bonaparte à Madame de Staël, qui lui demandait qu'elle était, à son avis, la femme la plus remarquable de France : « C'est, madame, celle qui fait

le plus d'enfants. » Réponse cynique et brutale d'un rustre moitié tragique, moitié bouffon, qui passait tour à tour de la sombre et légendaire redingote grise aux oripeaux éclatants et grotesques d'un saltimbanque, sans oublier la toque à plumes d'un troubadour du moyen âge. Faire des enfants pour les voir broyer par la mitraille n'était pas un encouragement, et je ne m'étonne pas que, suivant l'expression du poëte, les femmes aient détourné les yeux de ce monument de la place Vendôme récemment achevé. Que de douleurs, en effet, rappelait incessamment, suivant l'expression du poëte,

Ce bronze que jamais ne regardent les mères,
Ce bronze grandi sous nos pleurs

et dont la destruction maladroite et impolitique a soulevé tant de clameurs plus ou moins sincères.

Toute la fleur de la jeunesse française disparaissait, fauchée comme des épis mûrs sur les champs de bataille, en pure perte, sans profit pour le pays, uniquement pour la satisfaction des fantaisies d'un individu.

Les curieux qui voyaient parader sur la place du Carrousel tant de fantassins graves et résolus, ne pouvaient s'empêcher de songer avec amertume

qu'avant peu tout cela tomberait pêle-mêle dans les combats sanglants. La guerre de Russie devait coûter à notre pays quatre cent mille hommes au bas mot.

L'empereur partit sans convoquer le Corps législatif, comme le voulait la constitution que lui-même avait bâclée. Fut-ce par oubli, comme on l'a dit plaisamment, ou craignait-il que du sein de ce parlement servile et avili une voix ne s'élevât contre sa nouvelle folie, contre la téméraire aventure où, de gaîté de cœur, il allait jeter la France? Peu importe. La vérité est qu'il traitait le pays comme sa propre chose, et avec le large mépris que ce pays avait mérité, hélas! en abandonnant lâchement à un soldat parvenu la direction de ses destinées.

Ainsi, mécontentement, désaffection inouïe, profonde, regret amer de la liberté perdue, tel était l'état moral et matériel de cette pauvre France, avachie, courbée, méprisée et méprisable, quand, pour la seconde fois, Malet entreprit de l'arracher à ses fers et à sa honte.

CHAPITRE VI

SECONDE CONSPIRATION DU GÉNÉRAL MALET — QUELQUES DÉTAILS SUR L'ABBÉ LAFON — LES COHORTES DE LA GARDE NATIONALE.

Le général Malet n'eut pas à se mettre en grands frais d'imagination; il reprit tout simplement le plan conçu dès 1808 par Demaillot en l'accommodant aux circonstances présentes; et, de fait, il ne pouvait imaginer rien de mieux. Je dirai tout à l'heure les modifications introduites par lui au plan primitif.

L'occasion était beaucoup plus favorable d'ailleurs qu'au moment où avait éclaté la guerre d'Espagne. En 1808, l'empereur était également loin de Paris, il est vrai; mais il n'avait pas quitté la France; il séjournait à Bayonne, et chaque jour le *Moniteur* donnait de ses nouvelles à la capitale.

Aussi Demaillot, dans le projet de sénatus-consulte qu'il avait rédigé, n'avait-il trouvé rien de mieux que de le mettre purement et simplement hors la loi. Ce que le Sénat n'aurait certainement pas manqué de ratifier sans la moindre difficulté, si la conspiration avait réussi.

La situation était bien différente en 1812. Cette fois l'Empereur était au fond de la Russie, à près de huit cents lieues des frontières de France. Les nouvelles de l'armée étaient rares. Dans une expédition hérissée de tant de difficultés, la mort de Napoléon était un accident tout naturel. Beaucoup de personnes s'étaient très-vivement préoccupées de cette éventualité. Et alors, si tout à coup, au milieu du calme profond et lugubre dont on jouissait à Paris, venait à se répandre le bruit de la mort de Bonaparte, n'aurait-on pas facilement raison de cet empire où tout, armée, magistrature, administration, tenait à la tête de cet homme? Ce fut précisément sur quoi compta le général Malet.

Il y avait bien, dans un coin des Tuileries un tout petit enfant, qu'on appelait le roi de Rome, et devant les langes duquel, l'année précédente, les plus hauts personnages étaient allés se prosterner comme des laquais; mais personne ne croyait à l'avenir du pâle avorton sorti des entrailles de

l'archiduchesse, tant on prenait peu au sérieux la dynastie des Bonaparte! On en aura la preuve tout-à-l'heure.

Malet s'arrêta donc à l'idée de faire passer l'empereur pour mort, sûr que c'était là un moyen infaillible de briser instantanément les rouages trop compliqués de la machine inventée par le héros de Brumaire.

Il s'agissait maintenant de trouver les personnages à qui confier, sans les mettre dans le secret de la conspiration, les principaux rôles du drame qu'il s'apprêtait à jouer. Si l'on s'en rapporte à la notice écourtée, fort incomplète et fort erronée, que l'abbé Lafon a consacrée à la narration des événements du mois d'octobre 1812, le général se serait d'abord ouvert de ses projets à un jeune Romain nommé Sorbi, qui se faisait passer pour un agent de la junte insurrectionnelle d'Espagne, chargé de travailler au rétablissement du trône des Bourbon, et qui n'était autre qu'un agent vendu à la police; mais le duc d'Otrante, ministre alors, aurait empêché les effets de la délation, par estime et par intérêt pour le général. Il y a là de la part de l'abbé une erreur évidente.

Et d'abord Fouché, l'ignoble Fouché avait trop souci de ses intérêts particuliers pour se com-

promettre de la sorte. S'il avait porté tant d'intérêt au général, pourquoi donc n'aurait-il pas usé de son influence pour obtenir sa mise en liberté? Des lettres et sollicitations de Malet, il résulte qu'il ne conspira point dans sa prison tant qu'il eut l'espérance d'en voir s'ouvrir les portes. Et si l'administration impériale — Fouché ou Cambacérès, car Sorbi serait allé jusqu'à l'archi-chancelier, à en croire l'abbé Lafon — si, dis-je, l'administration avait eu vent de quelque chose, elle n'aurait certainement pas autorisé le général à résider dans une maison de santé. Tout cela est incontestable, ce me semble. L'abbé aura été le jouet d'une illusion, il aura mal compris quelque conversation.

Tout concourt à prouver que ce fut seulement quand Malet vit s'évanouir toute espérance de recouvrer la liberté par la voie gracieuse, qu'il résolut de réaliser la conspiration du Jacobin Demaillot, dont il avait précieusement conservé toutes les pièces. Seulement, se rappelant que cette conjuration si bien ourdie avait échoué par la trahison ou l'indiscrétion d'un seul individu, il se promit de ne pas en révéler le secret, même à ceux qui devaient en être les instruments. Une seule personne reçut toutes ses confidences, ce fut l'abbé Lafon. Sur ce point pas de doute possible.

L'abbé Lafon, comme nous l'avons dit, avait été arrêté à Bordeaux, au mois de septembre 1809. Il s'appelait Jean-Baptiste Lafon. Il était né à Pessac-sur-Dordogne, dans le département de la Gironde. C'était un homme de trente-huit ans, de taille moyenne, à la figure avenante. Ancien instituteur, il s'était dévoué à la cause des Bourbon, et surtout à celle du pape, dont la détention à Savone avait exaspéré tous les catholiques. Il avait parcouru les départements de l'Ouest pour former des associations royalistes et cléricales. On l'avait entendu prêcher ouvertement les maximes les plus contraires à l'ordre existant, d'abord à Rennes, puis à Bordeaux, où la police avait mis la main sur lui. Rien n'égalait sa haine de l'institution impériale. C'était un titre sérieux à la confiance de Malet.

L'influence de l'abbé sur le général ne saurait non plus être révoquée en doute. Par elle, il consentit à entrer en relations avec quelques amis dévoués du parti des Bourbon; par elle, il se décida à introduire un élément royaliste dans le gouvernement provisoire formé, dès 1808, par Demaillot; par, elle enfin, il se décida à insérer dans le sénatus-consulte, que je mettrai tout à l'heure sous les yeux du lecteur, une clause qui stipulait en faveur du pape. L'abbé fut, je le répète, son unique confident.

On a écrit, sans aucune espèce de preuves, que des officiers haut placés de la garnison de Paris étaient complices de la conjuration de Malet; que les militaires des casernes de Belleville, de Picpus et des Minimes avaient été visités la veille du complot et avaient reçu d'avance toutes les instructions nécessaires, en attribuant cette merveilleuse entente à la puissance de la société des Philadelphes, où l'esprit républicain s'était conservé dans toute sa force. Quoi! en 1808, alors que la conspiration était le secret de quelques vieux démocrates éprouvés et de trois généraux, elle avait avorté dans son germe par suite d'une indiscrétion, et, instruit par une si fatale expérience, le général Malet aurait été la divulguer à droite et à gauche? Cela n'est pas soutenable; et si, de gaîté de cœur, il avait commis une pareille imprudence, il eût été dénoncé tout de suite, et se fût mis dans l'impossibilité de réaliser son aventureuse entreprise.

Quant à l'intervention de la société des Philadelphes dans cette seconde affaire de Malet, il faut absolument la reléguer dans le domaine de la légende. Cette société, comme je l'ai dit, n'a jamais eu l'importance qu'on s'est efforcé de lui donner, et d'ailleurs, à cette époque, du propre aveu de Charles Nodier, qui a été son historien un peu trop

complaisant, elle avait à peu près terminé son existence politique. Ai-je besoin d'ajouter, une fois de plus, que l'histoire ne saurait s'appuyer sur des sur hypothèses ou sur des probabilités romanesques?

Mais comment expliquer alors, ai-je entendu dire, l'étonnante facilité avec laquelle le général Malet a pu mettre en mouvement et diriger, à son gré, toute l'armée de Paris? Comment? Eh! mon Dieu! de la façon la plus naturelle du monde: grâce à cette admirable obéissance passive, devant laquelle s'inclinent encore si bêtement tous les routiniers de l'art militaire. Il suffisait qu'un colonel ne doutât pas de l'authenticité du sénatus-consulte préparé par Malet pour entraîner toutes les troupes placées sous ses ordres. J'ajouterai même qu'il devait être bien plus utile à la conjuration en la servant de bonne foi et d'une manière inconsciente que s'il en eût été complice.

Que si, maintenant, on s'étonne qu'un chef de corps ait pu si aisément donner dans le piége, je répondrai par l'exemple du préfet de la Seine, à qui l'idée ne vint même pas que le bruit de la mort de l'empereur pouvait être une invention, et qui n'eut pas un seul instant la pensée de révoquer en doute l'authenticité des actes au nom desquels l'insurrection prit posssession de l'Hôtel-de-Ville.

Du reste, et ceci est à considérer, la composition de la garnison de Paris convenait merveilleusement à l'exécution des plans du général Malet.

L'armée presque toute entière avait suivi l'empereur en Russie. Tout ce qui n'était pas en Espagne, ou dans les villes allemandes, qu'il fallait garder, était allé à sa suite plonger dans le gouffre de la grande armée; il ne restait à Paris que les deux régiments de la garde municipale, quelques dragons et quelques compagnies de vétérans. La France se trouvait ainsi complétement désarmée.

Au moment de partir, Napoléon se préoccupa de cette situation, et il y remédia en réorganisant la garde nationale. Il la divisa en trois bans; le premier composé des hommes de vingt à vingt-six ans non mariés, appartenant aux six dernières classes de la conscription, qui n'avaient pas été appelés à faire partie du contingent; le second, de tous les hommes valides depuis l'âge de vingt-six ans jusqu'à l'âge de quarante ans; le troisième, ou arrière-ban, de tous les hommes valides de quarante à soixante ans.

Le premier ban fut seul organisé pour le moment, et cent cohortes de ce premier ban furent mises à la disposition du ministre de la guerre. Chaque cohorte se composait d'environ onze cents hommes, y com-

pris une compagnie d'artillerie, et était commandée par d'anciens officiers qui, pour la plupart, avaient déjà pris leur retraite.

Le premier ban était destiné à la police intérieure, à la conservation des grands dépôts maritimes, arsenaux et places fortes, et à la garde des frontières. Il ne devait pas sortir du territoire de l'empire. Mais, au train dont allait l'empereur, il était bien évident que cette dernière restriction ne serait bientôt qu'une lettre morte. Un certain nombre de ces cohortes furent affectées à la garnison de Paris. Les hommes dont elles se composaient, ainsi violemment arrachés à la vie civile, à leurs affections et à leurs affaires, étaient, c'est à croire, fort disposés d'avance à accueillir favorablement la fin du régime qui menaçait de dévorer toute la population mâle du pays. Malet, du fond de sa prison, suivait avec une grande attention la marche des événements; il comptait certainement sur cette disposition si naturelle et si propice à ses projets.

Il fallait maintenant au général, pour l'aider dans l'exécution de son plan, deux lieutenants jeunes encore actifs, entreprenants, animés, comme lui, d'une haine profonde contre l'empire, et qui fussent en quelque sorte les bras de la conjuration dont il était la tête. Du sang-froid, de la sûreté de coup d'œil

et de la fermeté de ces deux lieutenants dépendait évidemment en partie le succès de l'opération.

Il y avait alors à la Force deux jeunes généraux, prisonniers d'État comme Malet, connus par leur bravoure et leur aversion profonde du gouvernement. On les appelait Lahorie et Guidal. Selon toute probabilité, l'un et l'autre devaient être tout prêts à se jeter, les yeux fermés, dans un mouvement dont la réussite assurait leur libération et les vengeait d'odieuses persécutions. Ce fut sur eux que le général Malet porta ses regards, pour en faire les complices inconscients de sa conspiration.

CHAPITRE VII

LES ANTÉCÉDENTS DU GÉNÉRAL LAHORIE — LE GÉNÉRAL GUIDAL ÉT LE PRÉFET LEROY — MADAME GUIDAL — L'AVOCAT BERRYER.

Victor-Claude-Alexandre Fanneau de Lahorie n'avait que quarante-sept ans. Il était né à Gavron, dans le département de la Mayenne. Il avait les cheveux et les sourcils châtains, le front haut, les yeux d'un brun roux, le nez droit et long, et la bouche grande. Son visage, marqué de petite vérole, respirait à la fois l'énergie et la douceur.

Lahorie était un soldat de la République. Comme la plupart des officiers de l'époque, il était arrivé tout jeune à une haute position militaire; à peine âgé de trente ans, il avait déjà les épaulettes de général de brigade. Chef d'état-major du général Moreau, il voyait s'ouvrir devant lui une brillante

carrière, lorsque la malheureuse affaire du vainqueur de Hohenlinden rejaillit fatalement sur lui et brisa son avenir.

Détenu arbitrairement à la Force, sans avoir été jugé, il s'y trouvait depuis neuf années et venait d'obtenir, comme une faveur, d'être déporté aux États-Unis, où il voulait aller retrouver son ancien général. Il était même à la veille de se rendre à sa nouvelle destination, quand la conspiration de Malet le surprit au milieu de ses préparatifs de départ. Lié d'ancienne date avec ce général, il ne l'avait pas vu depuis douze ans, c'est-à-dire depuis l'an VIII, depuis l'année fatale où Bonaparte avait pris possession de la France. Il ignorait même que, pendant quelques mois, son ancien compagnon d'armes avait été son compagnon de captivité à la Force.

Le président de la commission militaire, qui devait l'envoyer à la mort, parut s'étonner beaucoup de ce que, n'ayant pas eu, depuis si longtemps, de rapports avec le général Malet, il se fût si facilement laissé tromper à ses paroles. Il n'y avait là rien d'étonnant. Comment Lahorie n'aurait-il pas saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de recouvrer sa liberté ? Le contraire eût été étrange.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, Lahorie ne pouvait qu'accueillir avec joie la nouvelle d'un changement de gouvernement. Aussi, répondit-il avec beaucoup de présence d'esprit, et tout naturellement, qu'ayant été proscrit dans sa patrie pendant neuf années, qu'ayant vu ses biens confisqués, et qu'étant à la veille de sortir d'une prison d'État pour être jeté nu sur une terre étrangère, il avait quelques droits peut-être à désirer un nouvel ordre de choses. Cela était bien dans la logique du cœur humain; il n'est donc pas besoin d'aller chercher dans des conceptions imaginaires l'explication de la conduite de cet officier.

Maximilien-Joseph Guidal était du même âge que Lahorie. Il était né à Grasse, dans le département du Var; mais ses yeux d'un bleu clair, ses cheveux et ses sourcils blonds lui donnaient plutôt l'apparence d'un homme du Nord. Il était d'une stature élevée. Son nez mince et effilé, sa longue et maigre figure reflétaient les ravages d'un cœur aigri. Général de brigade comme Lahorie, il avait vu sa carrière brisée par un caprice de Bonaparte premier consul, et depuis dix ans déjà il était en retrait d'emploi, quand, au commencement de 1812, il fut arrêté dans le Midi, par ordre du préfet du Var.

Le général Guidal avait été, lui aussi, un vaillant

soldat de la République. Il commandait le département de l'Orne au moment du coup d'Etat de Brumaire, et la liberté avec laquelle il s'était exprimé sur le guet-apens victorieux avait été cause de sa disgrâce. Cette mise à la réforme, quand il était encore en âge de rendre au pays de si bons services, fut pour lui une véritable calamité. A diverses reprises il avait sollicité, mais vainement, la faveur d'être rétabli en activité. L'implacable tyran était resté inexorable. Le vieux soldat dut renoncer à l'espoir de continuer la carrière des armes, et de recevoir jamais la récompense d'une grave blessure reçue sur le champ de bataille.

Guidal vivait retiré à Marseille depuis quelques années, quand des raisons de santé l'engagèrent à se rendre à Nice. C'était au mois de novembre 1811. A Nice, il n'eut guère de relations qu'avec le commandant de gendarmerie et un ancien commissaire des guerres, s'il faut s'en rapporter à son affirmation. Vivement sollicité par un de ses neveux, établi à Grasse, de venir voir sa famille avant de retourner chez lui, il alla passer quarante-huit heures chez sa sœur, puis retourna à Marseille.

Quinze jours après son départ de Grasse, des troubles d'une certaine gravité éclatèrent dans la ville. Les ouvriers se soulevèrent en réclamant de

travail et du pain, tant était grande la prospérité du pays sous le règne glorieux du grand Napoléon ! Du Midi au Nord, même misère et même mécontentement.

Le préfet du Var ne manqua pas cette occasion de déployer un beau zèle. C'était un nommé Leroy, devenu baron dans une fournée, par la grâce de Bonaparte. Il était d'Alençon, où Guidal avait commandé, et peut-être ne pardonnait-il pas au général la fermeté avec laquelle il avait fait autrefois respecter dans le département de l'Orne les institutions républicaines.

Quoi qu'il en soit, notre préfet s'avisa de rattacher le nom du général Guidal aux troubles dont la ville de Grasse avait été le théâtre. Tout un échafaudage de conspiration fut soigneusement établi. Des arrestations arbitraires, des mises au secret furent prodiguées avec le luxe et le sans-façon que déployaient en pareil cas les préfets impériaux. De toutes parts on provoqua des délations, par des promesses, par des séductions, par des menaces. Le neveu de Guidal, celui qui l'avait engagé à venir passer quelques jours dans son pays natal, jeté dans un cachot, fut victime de vexations et de mauvais traitements dont il faillit mourir.

Il se trouva des gens pour affirmer que le général

Guidal avait formé le projet de livrer nos flottes et nos arsenaux aux Anglais; qu'il était en correspondance suivie avec lord Exmouth, commandant de l'escadre britannique qui croisait dans la Méditerranée, et qu'il lui avait envoyé son fils en otage pour lui inspirer une entière confiance, tout cela sans ombre de preuves, sans aucun indice de présomption. L'absurdité même de l'accusation eût dû suffire pour qu'on la mît à néant. Mais un bon préfet de l'empire ne pouvait lâcher ainsi une conjuration dont la découverte faisait tant d'honneur à son génie inquisitorial. Guidal fut arrêté à Marseille, conduit à Paris sous bonne escorte, et jeté à la Force, en attendant qu'on le traduisît devant quelque tribunal exceptionnel, si toutefois on se décidait â lui donner des juges.

Le bruit de cette conjuration s'accrédita néanmoins, et prit une certaine consistance.

En 1815, la veuve du général Guidal adressa au roi Louis XVIII une supplique pour obtenir des secours, et dans cette supplique elle ne craignit pas de transformer son mari en agent permanent de la conspiration royaliste qui, dès les premiers jours de la Révolution, avait fomenté dans notre pays le trouble et les séditions, déchaîné les orages et excité les colères patriotiques. Elle le présenta

comme ayant, dès 1794, organisé, de concert avec M. de Frotté, un plan de contre-révolution, et projeté de renverser le gouvernement de la Convention, pour rendre la France à ses rois légitimes.

Puis, s'emparant de la fable propagée par le préfet du Var, elle affirmait, elle aussi, que le général Guidal avait entretenu des relations avec l'amiral Cotton, et qu'il lui avait confié son fils en otage par dévouement pour son roi.

Et, chose assez singulière, elle produisit un certificat de lord Exmouth, attestant qu'un officier du rang de major-général, appelé Guidal, avait été employé par son prédécesseur l'amiral sir Charles Cotton, au service de la maison royale de France, qu'il lui avait été recommandé comme digne de la confiance la plus entière pour être chargé de la correspondance entre le parti royaliste dans le midi de la France et la flotte anglaise, et que lui-même l'avait chargé d'une mission pareille pendant toute la durée de son commandement, dans les années 1811, 1812 et 1813. Le brave amiral avait été certainement dupe de quelque intrigant royaliste qui s'était servi du nom de Guidal, puisqu'en 1813 il employait encore le prétendu Guidal, et qu'à cette époque, il y avait longtemps que le genéral était tombé sous les balles des sbires de Bonaparte.

Il faut dire ce qu'était la femme qui spéculait ainsi sur le nom du compagnon héroïque de Malet, et qui faisait si bon marché de l'honneur d'un général républicain. Marie-Marthe Bernard, femme du général Guidal, avait, dès les premières années de son mariage, donné l'exemple de la plus déplorable conduite. Sous le Directoire elle était devenue la maîtresse de Barras, et trafiquait ouvertement de l'influence qu'elle avait sur le directeur.

Son mari l'avait chassée du domicile conjugal. Après la chute du Directoire, elle s'était vue obligée de quitter Paris. Enfin, à l'époque où le général Guidal mourut si bravement et pour une si bonne cause dans la plaine de Grenelle, elle fut la première à le dénigrer, sans doute pour éviter d'être inquiétée, et elle publia partout que depuis longtemps elle ne vivait plus avec lui. Voilà la femme qui respectait assez peu la mémoire de son mari pour en faire un traitre et un renégat.

Sa mauvaise action n'eut pas, du reste, tout le succès qu'elle en espérait. Les notes de police communiquées au baron de Vitrolles apprirent à ce ministre de la Restauration que jamais le général Guidal n'avait travaillé en faveur du régime monarchique, qu'il n'avait favorisé que le parti républicain, qu'il ne s'était associé qu'à des hommes de ce parti,

et que, s'il avait correspondu avec les Anglais, c'était afin d'obtenir d'eux de l'argent, des fusils et deux régiments de déserteurs français qu'on disait organisés à Mahon, et dont il voulait se servir pour soulever le Midi et renverser le gouvernement de Bonaparte au profit de la République.

Je ne sais trop ce qu'il y a d'exact dans ce dernier renseignement. Mais quant à l'accusation d'avoir envoyé un de ses fils en otage aux Anglais, la réponse est simple et concluante. Je la trouve dans un mémoire que Guidal préparait pour sa défense au moment où l'affaire Malet vint couper court à tout. Le général avait deux fils qu'il avait élevés avec le plus grand soin. L'ainé, officier dans le 35e régiment d'infanterie légère, était alors devant l'ennemi, et le second, tout jeune encore, se trouvait au lycée de Montpellier.

Toute cette première affaire Guidal est enveloppée d'une sorte de nuage que le temps n'a pas dissipé. Le général avait confié le soin de sa défense à l'avocat Berryer, père du grand orateur que nous avons connu, et Berryer qualifiait cette affaire d'inconcevable. Pour lui, il y avait là toute une machination du préfet Leroy. Il rédigea de sa main un mémoire qu'il conseilla à son client d'adresser à la section des pétitions au conseil d'État.

« Observez, je vous prie, lui écrivait-il dans les premiers jours d'octobre, qu'il ne s'agit pas d'énumérer à Sa Majesté les procédés odieux de votre persécuteur, par détail, ni en nommant les auteurs subalternes. C'est une connaissance générale de l'affaire qu'il faut lui donner. Je vais être absent pour une quinzaine ; à mon retour j'aurai l'honneur de vous voir. J'ai celui de vous offrir mes civilités. »

Quand Berryer revint, le général était mort.

De tout cela, il résulte pour moi qu'il eût été bien difficile de relever un fait sérieux de conspiration à la charge du général Guidal avant l'événement du 23 octobre 1812. Il appartenait évidemment à ce groupe de vieux patriotes ou de mécontents qui entretenaient autour d'eux le culte de la liberté écroulée et semaient la haine et la désaffection du gouvernement impérial. C'en était assez sous l'empire pour être suspect de conjuration. Il n'y a donc pas à s'étonner si, comme Lahorie, sans concert préalable, il saisit avec empressement l'occasion d'abattre un régime si funeste à la fois à ses intérêts et à ceux du pays tout entier.

Tels étaient les deux personnages sur le courage et l'énergie desquels Malet crut pouvoir compter pour l'exécution de ses plans. Il était juste d'en

parler avec un peu plus de détails qu'on ne l'a fait jusqu'ici ; ayant été associés au général Malet dans sa mort, ils doivent l'être également dans sa gloire.

CHAPITRE VIII

LE JEUNE BOUTREUX ET LE CAPORAL RATEAU.

Le général Malet avait calculé qu'il arriverait un moment où l'empereur et la grande armée, enfoncés au cœur de la Russie, donneraient plus rarement de leurs nouvelles, et il avait fixé à cette époque la réalisation de ses desseins.

Or, ce moment était venu. On était au mois d'octobre. Déjà l'armée française avait subi des pertes immenses, car les victoires de Smolensk et de la Moskowa avaient diminué son effectif dans d'effroyables proportions. Elle se trouvait alors dans Moscou fumant, et se disposait à en sortir pour courir à d'irréparables désastres. Mais depuis une quinzaine de jours on était sans aucune nouvelle ni de l'empereur ni de l'armée. Toutes les suppositions étaient pos-

sibles ; Malet se décida à agir, et à traduire en acte la grande conjuration de 1808.

Tout était prêt depuis un mois. Malet avait revu, modifié et recopié le sénatus-consulte et les proclamations élaborés jadis par le comité de la rue Bourg-l'Abbé ; il avait en outre, préparé des lettres particulières pour quelques généraux et commandants de la garnison de Paris. Les minutes de toutes ces pièces, que j'ai eues sous les yeux, sont de la main même du général. Il en avait fait faire un certain nombre de copies par un jeune homme nommé Boutreux, qui venait souvent à la maison de santé du docteur Dubuisson voir l'abbé Lafon.

Alexandre-André Boutreux avait vingt-huit ans. Il était né à Angers, d'une famille peu aisée, qui s'était beaucoup gênée pour lui donner une forte instruction. Il avait étudié le droit à Rennes, et y avait acquis le grade de bachelier. C'est là qu'il avait connu l'abbé Lafon et qu'il s'était lié avec lui, alors que l'abbé y prêchait les doctrines ultramontaines et royalistes, en même temps qu'il vendait du vin pour le compte d'une maison de Bordeaux.

Comme beaucoup de jeunes gens, Boutreux était venu à Paris y chercher fortune, le cœur plein d'espoir, la tête remplie d'illusions. C'était un jeune homme de mœurs douces et d'une grande pureté,

un philosophe et un poëte tout à la fois. J'ai lu de lui, aux Archives, un recueil manuscrit de maximes et de pensées fort touchantes, et de poésies dont quelques-unes sont empreintes d'un charme véritable. Il y avait là une espérance qui devait être brisée dans sa fleur par les balles stupides d'un feu de peloton impérial.

En arrivant à Paris, Boutreux, sur la recommandation d'un de ses frères, ecclésiastique et professeur à Beauveau, près Saumur, avait trouvé à se placer à Courcelles, en qualité de précepteur dans une honorable famille, chez M. de Bories. Après avoir réalisé quelques économies, il en était sorti, pour se consacrer entièrement à ses études, au grand chagrin de madame de Bories, qui regrettait en lui un maître instruit et patient pour ses enfants. Il avait été se loger rue des Carmes, près la place Maubert, à deux pas du vieux quartier Latin, où l'attiraient ses goûts studieux.

Quand il apprit la détention de l'abbé Lafon à la maison de santé de la barrière du Trône, il s'empressa d'aller le voir. C'était vers la fin de l'année 1811. Et alors, grâce à la liberté relative qui régnait dans ces sortes de maisons, il put entrer en relations suivies avec le général Malet, qui finit par exercer sur lui un ascendant prodigieux.

Cependant ce ne fut qu'un mois avant l'événement que le général l'entretint de ses projets.

Jusqu'où le général poussa-t-il la confiance à son égard, et dans quelle mesure l'initia-t-il à la conspiration? C'est ce qu'il est bien difficile de dire exactement. Malet lui conta que le Sénat était à la veille d'opérer de grands changements dans la forme du gouvernement, que le général Bernadotte, devenu prince royal de Suède, devait prêter son concours au régime appelé à remplacer l'empire, et il le crut de bonne foi. Oui, tel était le sang-froid, tels le ton dégagé et l'assurance avec lesquels Malet lui parlait de toutes ces choses, qu'il ne songea point à en remarquer l'invraisemblance.

Il crut sérieusement que le sénatus-consulte, dont il avait, de sa main, tracé plusieurs copies, était l'œuvre même du Sénat. Ce fut du moins sa constante affirmation dans ses interrogatoires devant le préfet de police Pasquier et devant la commission sanglante qui le voua à la mort. Je suis, pour ma part, tout disposé à y ajouter foi. En effet, Boutreux, malgré sa vive intelligence, avait une candeur et une naïveté singulières. L'air d'austérité du général, sa voix persuasive, sa grande science des hommes et des choses firent nécessairement sur l'esprit du jeune philosophe une très-vive impression,

purent très-bien, comme il le dit lui-même, tromper aisément son inexpérience, et lui inspirer une confiance sans bornes.

Aussi accepta-t-il de Malet un rôle actif dans l'affaire. Il fut chargé de remplir les fonctions du commissaire de police qui devait donner aux troupes lecture des actes du Sénat et des proclamations des autorités nouvelles.

Le commissaire de police était choisi; il fallait maintenant à Malet un aide de camp.

Il se trouva justement qu'un jeune caporal de la garde de Paris venait quelquefois voir à la maison de santé de la barrière du Trône un de ses proches parents, avec lequel Malet avait noué de bonnes relations. Un jour, ce parent dit au général : « Si vous pouviez, par vos connaissances, lui procurer de l'avancement, vous me rendriez un service personnel. » Ce fut un trait de lumière pour le général; il songea tout de suite à en faire son aide de camp.

Ce jeune caporal se nommait Jean-Auguste Rateau. Il avait l'âge de Boutreux, vingt-huit ans. Son père, fabricant de liqueurs à Bordeaux, s'était noyé dans la Gironde, par désespoir de n'avoir pu payer un misérable billet de trois cents francs. C'était vraiment pousser trop loin le point d'honneur commercial. Rateau avait des frères et des sœurs; mais il

était le préféré de sa mère, à qui l'on reprochait quelquefois cette partialité. Il était parent d'un magistrat haut placé, devenu baron Rateau, depuis la création de la noblesse impériale, et qui occupait le siége de procureur général près la cour de Bordeaux. Cette parenté, à laquelle le jeune Rateau fut, je n'en doute pas, redevable de n'être point fusillé, avait certainement exalté son ambition.

Le général Malet lui demanda s'il avait bien envie d'avancer. — Dame! répondit le jeune homme, c'est l'envie de tous les militaires; je ne sers que pour cela. — Eh bien! reprit Malet, l'occasion s'en présentera peut-être bientôt. Peu de temps après, il lui dit qu'il était chargé de mettre à exécution certains ordres émanant du Sénat, et il lui demanda s'il voulait être son aide de camp. Comment Rateau aurait-il refusé? Il vit là un coup de fortune, ne demanda nulle explication et accepta purement et simplement.

Il ne lui vint même pas à la pensée qu'il pouvait y avoir qnelque chose de louche dans la proposition du général. Comment s'étonner d'ailleurs qu'un simple caporal de la garde de Paris ait cru, les yeux fermés, à la parole d'un officier supérieur, qui se donnait pour l'interprète et l'exécuteur des ordres du Sénat?

Le soir même, Rateau, étant de service au théâtre de l'Odéon, dit, tout joyeux, à un ancien officier du nom de Verdière, avec lequel, pendant le spectacle, il se promenait sous le péristyle : « J'espère bien ne pas rester longtemps caporal. Je connais un général qui m'a promis de me faire nommer officier et de me prendre pour aide de camp. » N'y a-t-il pas, dans cette confidence naïve, l'indice d'une grande bonne foi?

Lahorie, Guidal, Boutreux et Rateau, tels étaient avec Malet les acteurs de la pièce dramatique qui allait se jouer.

On connaît à présent les acteurs; nous pouvons raconter le drame.

CHAPITRE IX

DIFFÉRENCE ENTRE LA CONSPIRATION DE 1808 ET CELLE DE 1812. — LE SÉNATUS-CONSULTE. — LA PROCLAMATION.

L'idée dominante de la conjuration était de faire croire tout d'abord au pays que le gouvernement impérial se trouvait renversé par un coup d'État, dont le Sénat lui-même avait pris l'initiative et la direction. On donnait ainsi à la Révolution une sorte de sanction légale. C'était le plan de Demaillot et du comité secret de la rue Bourg-l'Abbé.

Il y avait seulement une différence essentielle entre la conjuration de 1808 et celle de 1812. Dans la première, on mettait hardiment l'empereur hors la loi : dans la seconde, on se contentait de spéculer sur sa mort. Après comme après. C'était infiniment plus commode et moins hasardeux. La mort de

l'empereur, je le répète, dans une entreprise aussi folle et aussi téméraire que la guerre de Russie, était évidemment un accident dont personne ne pouvait être surpris, et Malet, en en répandant le bruit, avait la certitude de ne pas rencontrer d'incrédules. L'absence complète de nouvelles de l'empereur et de la grande armée rendait tout à fait acceptable cette hypothèse de la mort du souverain.

Quant au Sénat, dont on faisait la cheville ouvrière de la conjuration, il lui était tout acquis d'avance en cas de succès. Les sénateurs qui en 1808 avaient promis leur concours moral au comité de la rue Bourg-l'Abbé étaient encore là, maudissant plus que jamais la servitude de plus en plus violente dont ils supportaient impatiemment le joug ; ils eussent entraîné leurs collègues. Oui, le Sénat tout entier se serait associé à la conjuration, si elle avait réussi ; je n'en veux pour preuve que l'empressement inouï avec lequel, à dix-huit mois de là, il devait, en termes flétrissants, proclamer la déchéance de l'empereur. Et son premier acte, n'en doute pas, lecteur, aurait été de déclarer par décret solennel que Malet et ses amis avaient bien mérité de la patrie.

Une autre différence assez sensible existait entre la conjuration de 1808 et celle de 1812. La première, en raison de la composition du comité secret de la

rue Bourg-l'Abbé, formé de vieux Jacobins, avait un caractère démocratique beaucoup plus prononcé. Le rétablissement immédiat de la République en était l'objectif absolu. La seconde était moins affirmative à cet égard. La forme du gouvernement est implicitement réservée, et un élément royaliste, très-faible, il est vrai, se trouve introduit parmi les membres de la commission chargée de préparer et de présenter à l'acceptation du peuple français une constitution nouvelle. Le nombre de ces membres était élevé de neuf à quinze. Malet a dû faire certainement cette concession aux alliés dont l'abbé Lafon lui avait promis le concours. On sent que le souffle des Demaillot, des Rigomer Bazin et des Florent-Guyot n'est plus là pour le soutenir. Toutefois son énergique appel à la population et à l'armée s'était largement inspiré du sentiment d'indépendance et de liberté que comporte seul le régime républicain; la majorité de son gouvernement provisoire demeurait républicaine; nul doute que si l'affaire eût réussi, la République ne fût sortie rayonnante et immortelle des ruines sanglantes de l'empire écroulé.

Voici maintenant le sénatus-consulte arrangé par Malet en 1812. Ce sénatus-consulte est connu depuis la Restauration; mais il est important de le mettre

tout entier sous les yeux du lecteur. Je le copie donc sur la minute même écrite de la main du général.

SÉNAT CONSERVATEUR

Séance du 22 octobre 1812

La séance s'est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence du sénateur Siéyès.

Le Sénat, réuni extraordinairement, s'est fait donner lecture du message qui lui annonce la mort de Napoléon, qui a eu lieu sous les murs de Moscou le 7 de ce mois.

Le Sénat, après avoir mûrement délibéré sur un événement aussi inattendu, a nommé une commission pour aviser, séance tenante, aux moyens de sauver la patrie des dangers imminents qui la menacent; et, après avoir entendu les rapporteurs de la commission,

A décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1er — Le gouvernement impérial n'ayant pas rempli l'espoir de ceux qui en attendaient la paix et le bonheur des Français, ce gouvernement, ainsi que ses institutions, est aboli.

Art. 2. — Ceux des grands dignitaires civils ou militaires qui voudraient user de leurs pouvoirs ou

de leurs titres pour entraver la régénération publique sont hors la loi.

Art. 3. — La Légion d'honneur est conservée. Les légionnaires ne porteront que le ruban, en attendant que le gouvernement ait déterminé un mode de récompense nationale.

Art. 4. — Il est établi un gouvernement provisoire composé de quinze membres dont les noms suivent :

MM. le général Moreau, président; Carnot, ex-ministre, vice-président; le général Augereau; Bigonnet, ex-législateur; Destutt-Tracy, sénateur; Florent-Guyot, ex-législateur; Frochot, préfet du département de la Seine; Jacquemont, ex-tribun; Lambrecht, sénateur; Montmorency (Mathieu); Malet, général; Noailles (Alexis); Truguet, vice-amiral; Volney, sénateur; Garat, sénateur.

Art. 5. — Le gouvernement est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'État; de traiter immédiatement de la paix avec les puissances belligérantes, de faire cesser les malheurs de l'Espagne, de rendre à leur indépendance les peuples de Hollande et d'Italie.

Art. 6. — Il fera présenter le plus tôt possible un projet de constitution à l'acceptation du peuple français réuni en assemblées primaires.

Art. 7. — Il sera envoyé une députation à Sa Sainteté le Pape Pie VII pour le supplier, au nom de la nation, d'oublier les maux qu'il a soufferts, et pour l'inviter à venir à Paris, avant de retourner à Rome.

Art. 8. — Les ministres cesseront leurs fonctions, et ils remettront leurs portefeuilles à leurs secrétaires généraux. Tout acte subséquent de leur part les mettrait hors la loi.

Art. 9. — Les fonctionnaires publics, civils et militaires, continueront leurs fonctions; mais tout acte qui tendrait à entraver la nouvelle organisation les mettrait hors la lois.

Art. 10. — Les décrets sur les bans de la garde nationale sont rapportés. Ceux qui ont été appelés aux armées d'après ces lois sont autorisés à rentrer dans leurs foyers.

Art. 11. — La garde nationale sera sur-le-champ organisée dans tous les départements par municipalités, et conformément aux anciennes lois sur ce sujet.

Art. 12. — Les militaires de tout grade composant la garde impériale, la garde de Paris et les troupes qui s'y trouvent actuellement en garnison formeront la garde du gouvernement; le congé absolu est donné à ceux qui le demanderont.

Art. 13. — Il est accordé une amnistie générale jusqu'à ce jour pour tout délit provenant d'opinions politiques et délits militaires, même de désertion à l'étranger. Tout émigré, déporté ou déserteur qui voudra rentrer en France, d'après cette disposition, sera seulement tenu de se présenter à la première municipalité frontière pour y faire sa déclaration et recevoir un passeport pour le lieu qu'il désignera.

Art. 14. — La mise hors la loi, outre les peines corporelles, entraîne la confiscation des propriétés.

Art. 15. — La liberté de la presse est rétablie, sauf la responsabilité.

Art. 16. — Le général Lecourbe est nommé commandant en chef de l'armée centrale, qui sera assemblée sous Paris, au nombre de 50,000 hommes.

Art. 17. — Le général Malet remplacera le général Hullin dans le commandement de la place de Paris, ainsi que de la première division militaire. Il pourra nommer les officiers généraux d'état major qu'il croira nécessaires pour le seconder.

Il est particulièrement chargé de faire réunir les membres du gouvernement provisoire, de les installer, de veiller à leur sûreté, de prendre toutes les mesures de police qui lui paraîtront urgentes, et d'organiser leur garde.

Il est autorisé à donner des gratifications à ceux des citoyens et des militaires qui le seconderont et qui se distingueront dans cette importante circonstance par leur dévouement à la patrie. Il est, à cet effet, mis à sa disposition une somme de quatre millions, à prendre sur la caisse d'amortissement.

Art. 18. — Il sera fait une adresse au peuple français et aux armées pour leur faire connaître les motifs qui ont déterminé le Sénat à changer le mode de gouvernement, à les rendre à leurs droits si souvent violés, et à les rappeler à leurs devoirs trop longtemps oubliés. Il se dévoue pour la patrie; il a l'assurance qu'il sera courageusement secondé par les citoyens et par les armées, pour rendre la nation à l'indépendance, à la liberté et au bonheur.

Art. 19. — Le présent sénatus-consulte sera proclamé sur-le-champ dans Paris, à la diligence du général Malet, et envoyé à tous les départements et aux armées par le gouvernement provisoire.

Les président et secrétaires,

SIÉYÈS, *président.*

LANJUINAIS, GRÉGOIRE, *secrétaires.*

Certifié conforme à la minute restée entre mes mains :

Le général de nivision, commandant en chef la

force armée de Paris et les troupes de la première division militaire.

MALET.

Cette pièce porte, comme on le voit, un incontestable cachet de vraisemblance. Tout le monde pouvait s'y méprendre. La mort de l'empereur, ai-je dit, était certainement dans les données possibles, et une fois admise, il était naturel que le Sénat ne voulût pas laisser reposer sur la tête d'un enfant à peine sorti du berceau les destinées d'un pays engagé dans la plus formidable guerre qui, de mémoire d'homme, eût désolé l'humanité.

Malet connaissait trop bien l'impopularité toujours croissante qui s'attachait alors au nom de Napoléon et les malédictions dont ce nom était l'objet pour ne pas être certain que le bruit de la mort de l'empereur serait accueilli avec une grande faveur. On croit aisément ce qu'on désire.

« Citoyens et soldats, disait-il, dans une proclamation qui fut lue aux soldats et affichée sur les murs de Paris, Bonaparte n'est plus! Le tyran est tombé sous les coups des vengeurs de l'humanité! Grâces leurs soient rendues! Ils ont bien mérité de la patrie et du genre humain.

» Si nous avons à rougir d'avoir supporté si longtemps à notre tête, un étranger, un Corse, nous

sommes trop fiers pour y souffrir un enfant bâtard.

» Il est donc de notre devoir le plus sacré de seconder le Sénat dans sa généreuse résolution de nous affranchir de toute tyrannie....

» Citoyens, dans cette journée à jamais mémorable, reprenez tous votre énergie, arrachez-vous à la honte d'un vil asservissement; l'honneur et l'intérêt se réunissent pour vous en faire la loi. C'est un régime oppressif à renverser. C'est la liberté à reconquérir pour ne plus la laisser perdre. Terrassez tout ce qui oserait s'opposer à la volonté nationale, protégez tout ce qui s'y soumettra. »

N'y a-t-il pas là comme un écho sonore des chaudes proclamations révolutionnaires qui avaient tant ému la génération de 1792? Malet invoquait ensuite, pour toucher plus sûrement le cœur des soldats, la nécessité de ne plus prodiguer leur sang dans des guerres injustes, atroces, interminables et contraires à l'indépendance nationale : « Prouvez à la France, ajoutait-il, à l'Europe, que vous n'étiez pas plus les soldats de Bonaparte que vous ne fûtes ceux de Robespierre. »

Malet n'eût pas écrit cela en 1808, quand il n'était que le complice des Jacobins du comité de la rue Bourg-l'Abbé. Mais il avait cru nécessaire de faire cette concession aux Girondins qui peuplaient les

administrations et la magistrature impériale, comme il avait jugé utile d'insérer dans son sénatus-consulte une stipulation en faveur du pape, afin de se ménager la bienveillance des catholiques, que le récent transfèrement de Pie VII à Fontainebleau avait achevé d'exaspérer.

Comment s'étonner d'ailleurs que cette vieille farce des « soldats de Robespierre » empruntée à la phraséologie thermido-girondine et à la légende calomnieuse qui mettait à la charge du vaincu de Thermidor les erreurs et les sévérités de la Révolution, ait été exhumée par Malet de l'immonde rapport de Courtois, pour prévenir les terreurs des libéraux de l'époque, quand cette vieille farce et cette légende, démenties par des démonstrations éclatantes comme la lumière du jour, par la révélation des faux commis par les thermidoriens, sont encore enracinées dans tant d'esprits? N'était-ce pas hier que Michelet, notre vénérable maître, ressassait dans son dernier ouvrage, toutes les erreurs, toutes les inventions, toutes les choses insensées qu'il a accumulées comme à plaisir dans son *Histoire de la Révolution* sur l'auteur de la Déclaration des droits de l'homme? N'était-ce pas hier qu'un des dévots de l'hébertisme me reprochait si amèrement et si loyalement d'avoir rendu justice à l'homme qui, à ses

yeux, a eu le tort suprême de ne pas admirer la morale, les principes et la tolérance de son doux maître Hébert, et sacrifiait sans hésiter, la justice, la vérité et le bon sens à des rancunes de sectaire ?

Malet n'insistait guère, du reste, sur ce souvenir thermidorien. Deux mots, et c'était tout. Il rentrait bien vite au cœur de la question. Si le Sénat avait conservé la Légion d'honneur, poursuivait-il, c'était grâce au serment qu'avaient prêté ses membres de défendre la liberté, l'égalité, et de combattre la féodalité par tous les moyens. Il ne voulait, du reste, d'autre liberté que celle fondée sur la raison et la vertu, d'autre égalité que celle qui provenait des lois. Toute autre idée lui paraissait une folie de nature à rendre la tyrannie inévitable, parce qu'il se trouverait alors des hommes assez lâches et assez pervers pour la présenter comme un mal nécessaire.

« Travaillons tous de concert à la régénération publique, disait-il en terminant, pénétrons-nous de ce grand œuvre, qui méritera à ceux qui y participeront la reconnaissance des contemporains, l'admiration de la postérité, et qui lavera la nation aux yeux de l'Europe des infamies commises par le tyran... »

On voit quel étrange rapport il y a entre la fin du premier empire et la fin du second. L'un et l'autre

avaient corrompu les mœurs publiques, énervé le sentiment de la dignité nationale, détendu la fibre patriotique.

L'horreur du despotisme, qui longtemps ne s'était entretenue que dans un certain nombre de cœurs généreux, avait fini par s'étendre de proche en proche et par envahir la plupart des esprits. On se sentait oppressé; on ne respirait plus, on avait besoin d'air.

On commençait à comprendre que l'homme n'est pas né pour cette tranquillité factice qui ressemble au repos de la mort, et que les agitations de la liberté valent mieux, à tout prendre, que le calme profond de la servitude. Seulement, à cette effroyable tyrannie on ne savait gnère opposer que la force d'inertie.

L'héroïque tentative de Malet ayant échoué sous le premier empire et le soulèvement des esprits étant resté trop longtemps à l'état théorique sous le second, il fallut, chose horriblement triste à dire ! en 1814 comme en 1870, l'épée de l'étranger pour couper le nœud qui serrait la gorge du pays. Mais tandis que le premier était tombé non sans grandeur, et en illustrant sa chute, le second devait s'affaisser piteusement, s'effondrer comme une chose entièrement pourrie, se noyer dans la fange.

Que de douleurs, que d'épreuves, que d'affronts eussent été évités à cette pauvre France, si, à défaut de la première, la seconde conspiration de Malet avait réussi !

CHAPITRE X

INGÉNIEUSES COMBINAISONS DU GÉNÉRAL. — LE COLONEL DOUCET. — LETTRE AU GÉNÉRAL DÉRIOT.

Le général Malet n'abandonna cependant rien au hasard; son plan était admirablement combiné.

Il assigna d'avance à chacun des officiers généraux dont il s'était proposé d'employer le concours le rôle qu'il avait à jouer, et le poste où il aurait à se rendre.

Il fit connaître aux troupes, par un ordre du jour très-habilement rédigé, les dispositions prises pour la journée et les divers changements introduits dans le commandement de l'armée de Paris. Tout cela, bien entendu, au nom du Sénat.

Malet remplaçait le général Hullin dans le commandement des troupes de la place de Paris et de la première division militaire. Il prenait pour chef d'état-major le général de division Desnoyers. Le

colonel Doucet, actuellement chef d'état-major de la place, était promu au grade de général de brigade, et devenait son sous-chef d'état major.

Son quartier général était établi à l'Hôtel-de-Ville, où devait se réunir le gouvernement provisoire.

Le colonel Soulier, chef de la 10e cohorte, également promu au grade de général de brigade, était appelé à commander toutes les troupes réunies pour la garde de l'Hôtel-de-Ville.

Le général Guidal devait prendre le commandement des troupes rassemblées au Luxembourg pour la garde du Sénat.

Il était enjoint au général de division Payle-Hardi, nommé commandant de l'artillerie, de se rendre au château de Vincennes et d'y établir son quartier général.

Le général Chiner recevait, en compensation du commandement des cohortes de la garde nationale qui se trouvaient supprimées, le commandement des dépôts d'infanterie légère de la division.

Le colonel Rabbe, du premier régiment de la garde de Paris, était nommé général de brigade et commandant des dépôts d'infanterie de ligne.

Tous les autres officiers supérieurs employés dans la division étaient maintenus dans leurs grades et invités à continuer leur service.

Le général Lecourbe avait été désigné par le sénatus-consulte cité plus haut pour commander en chef une armée de 50,000 hommes, qui devait être concentrée autour de Paris. Lecourbe était un vieux général de la République. Il s'était illustré sous Masséna et sous Moreau, en Italie et sur le Rhin. Il avait une solide réputation de patriotisme; aucun nom ne pouvait exercer sur le moral du soldat une meilleure influence. Malet lui donna pour chef d'état-major le général Lahorie, qui jadis avait été chef d'état-major de Moreau, à l'armée du Rhin, lors de sa fameuse retraite de Bavière.

Après avoir fait appel à tous les sentiments généreux qui suffisaient autrefois à enflammer le cœur des soldats de la République, le général Malet ne dédaigna pas de recourir à des moyens d'un ordre moins élevé pour s'assurer le dévouement des troupes. Il savait, hélas! ce qu'il y a de basses convoitises au fond des armées prétoriennes; combien presque tous, officiers et soldats, y sont sensibles à l'appât de l'argent, des grades, des honneurs; et, depuis l'empire, les armées françaises n'étaient plus que des armées de prétoriens.

On promit à tous les officiers, dont la conduite civique en serait reconnue digne, un grade supérieur à celui qu'ils occupaient actuellement, et des

appointements doubles à partir de ce jour. Quant aux soldats, il était alloué une haute paie de vingt sous par jour pour les simples fusiliers, de vingt-cinq sous pour les caporaux et brigadiers, et de trente sous pour les sergents et maréchaux-des-logis.

Par une lettre datée du quartier général de l'Hôtel-de-Ville, le 23 octobre, à cinq heures du matin, Malet annonça au colonel Doucet, chef d'état-major de la place, sa promotion au grade de général de brigade. Il lui marquait que cet avancement était dû autant à ses longs services qu'à la rare probité dont il avait fait preuve dans le cours des orages de la Révolution.

Doucet avait été longtemps détenu au Luxembourg sous la Terreur. Un jour, dans le courant de ventôse de l'an II (mars 1794), vers sept heures du soir, il était entré dans la chambre du docteur Seiffert, médecin saxon, détenu au Luxembourg. Le docteur était tout joyeux. Les Cordeliers sont à la veille de se mettre en état d'insurrection, dit-il à Doucet. Je tiens le fait de Vincent, qui me l'a dit il y a quelques jours, étant encore en prison, et nous serons tous délivrés. — Mais, objecta Doucet, contre qui s'insurger? — Contre le gouvernement. Il s'agit de convoquer les assemblées primaires et de former

une Convention nouvelle. — Doucet répondit que le gouvernement révolutionnaire avait sauvé la République et pouvait seul la maintenir; que les suites d'une secousse intérieure en ce moment seraient de paralyser nos armées et de les faire battre par la coalition, qu'il espérait donc que les Jacobins s'opposeraient à toute tentative de la part des Cordeliers. Quelques jours après, il faisait au concierge de la prison du Luxembourg une déclaration de la confidence du docteur Seiffert, déclaration dont un peu plus tard la Convention ordonna l'insertion au bulletin de ses séances. C'est sans doute à ce fait que Malet faisait allusion en vantant la probité de Doucet au temps des orages révolutionnaires.

Le général annonçait à Doucet l'envoi d'un détachement chargé de s'assurer de la personne du général Hullin, par simple mesure de précaution, et il lui enjoignait d'ordonnner au colonel Laborde, en exécration dans l'armée, disait-il, de garder les arrêts forcés jusqu'à nouvel ordre.

Puis, entre autres recommandations, il lui mandait de donner à chacune des première, huitième, neuvième et douzième cohortes l'ordre d'envoyer immédiatement trois cents hommes au Luxembourg pour la garde du Sénat, de faire renforcer les gardes des barrières, depuis celle de Clichy jusqu'à celle

des Bonshommes, et, sur la rive gauche de la Seine, depuis la barrière de la Cunette jusqu'à celle de la Gare, et de donner à la garde de ces barrières la consigne de ne laisser sortir personne, à l'exception des gens de la campagne qui approvisionnaient les marchés. Il lui recommandait seulement d'attendre, pour l'expédition de ces divers ordres, l'arrivée du général Desnoyers, qui devait lui communiquer des instructions particulières et lui remettre un bon de cent mille francs pour ses dépenses extraordinaires.

Nous verrons tout à l'heure comment le colonel Doucet, sur lequel Malet avait eu le tort de compter, renversera toutes les savantes combinaisons du général.

Malet écrivit ensuite au commandant de la 10e cohorte, Soulier, afin de lui annoncer que le général Lamotte avait mission de se transporter à sa caserne pour donner à ses troupes lecture du sénatus-consulte proclamant la déchéance du gouvernement impérial. On lira plus bas, dans son entier, cette lettre importante, qui mit en branle une partie de la garnison de Paris dans la journée du 23 octobre, et la fit, sans qu'elle s'en doutât, complice de la conspiration.

Le général Malet écrivit dans le même sens au colonel Rabbe, du premier régiment de la garde de

Paris, au colonel du 32e régiment de ligne, et au général Dériot, chef de l'état-major et commandant les dépôts de la garde impériale, lequel devait être l'un de ses juges, si l'on peut appeler juges les membres d'une commission militaire de ce temps.

La lettre adressée au général Dériot vaut qu'on s'y arrête un instant parce qu'il y est question de l'impératrice Marie-Louise, dont Malet ne s'était guère préoccupé dans son sénatus-consulte. Après avoir annoncé au général la mort de l'empereur et l'abolition du gouvernement impérial, en le prévenant que cet événement inattendu ne changerait rien à sa position militaire, il ajoutait : « Je vais vous indiquer rapidement les mesures les plus urgentes à prendre pour veiller à la sûreté de l'impératrice Marie-Louise. Vous ferez occuper par les dépôts de la garde, Sèvres, Ville-d'Avray, la caserne de Courbevoie et le reste, à Saint-Cloud...

« Toutes ces dispositions sont très-pressantes à prendre, parce que je suis prévenu que les habitants de Versailles et des campagnes environnantes pourraient se porter sur Saint-Cloud pour y commettre des excès. C'est envers la nation entière que nous devenons responsables des jours de Marie-Louise, tant pour l'honneur national que pour la garantie qu'elle nous assure, pendant qu'elle sera en notre

pouvoir, de la conduite de l'empereur d'Autriche envers la France. Sous le rapport politique, comme sous le rapport moral, c'est un dépôt précieux à conserver, et je le place sous votre responsabilité personnelle.

« ... Dès que vous aurez pris vos dispositions, vous ferez bien de vous rendre à Saint-Cloud, pour rassurer cette princesse sur sa situation, en attendant que le gouvernement le fasse d'une façon diplomatique. Je crois qu'il sera bon que vous usiez de quelques précautions pour l'instruire de cette nouvelle, ayant la certitude que le Sénat a pris toutes les mesures pour qu'elle soit secrète. Mais dans une heure il n'y aura plus de secret... »

Cette lettre portait en outre invitation au général Dériot de faire lire à ses troupes l'acte du Sénat et l'ordre du jour du général Malet. Il lui était également recommandé de donner une bouteille de vin par homme, tant que durerait le service extraordinaire. Pour subvenir à cette dépense, et pour payer la haute solde accordée aux soldats et les doubles appointements aux officiers, trois cent mille francs étaient mis à la disposition du général Dériot. Dans toute conspiration militaire, il y a presque toujours une large part faite à la corruption.

Malet désigna ensuite, avec le soin le plus minu-

tieux, les postes où devaient se rendre les différents corps de la garnison de Paris. Ainsi, la première compagnie du premier bataillon de la garde de Paris fut chargée d'occuper la Trésorerie, rue Neuve-des-Petits-Champs; la deuxième, la préfecture de police; la troisième dut aller prendre possession de la place de Grève, pour y garder le gouvernement provisoire, et la quatrième se rendre au quai Malaquais, où était le ministère de la police.

Une fois toutes ces dispositions prises, le général Malet résolut d'agir, sans plus tarder. On touchait à la fin d'octobre. Depuis plus de quinze jours, comme on l'a vu, le pays était sans nouvelles de l'empereur et de la grande armée. L'heure était favorable; mais d'un moment à l'autre l'empereur pouvait donner signe de vie : il n'y avait donc pas un moment à perdre. Le général fixa définitivement à la nuit du 22 au 23 octobre l'accomplissement de ses projets.

CHAPITRE XI

LES CONJURÉS CHEZ L'ABBÉ CAAMANO. — MALET A LA CASERNE POPINCOURT. — LE COLONEL SOULIER. — LE GÉNÉRAL LAMOTTE. — L'ADJUDANT-MAJOR PIQUEREL.

A quelques pas de la place Royale se trouvait alors un cul-de-sac qu'on appelait le cul-de-sac Saint-Pierre. Là demeurait un prêtre espagnol nommé Joseph Fernandez de Caamâno. Ce prêtre avait été longtemps persécuté par la police impériale, comme intriguant en faveur du pape. Il avait même été enfermé pendant près de quatre années à la Force, d'où, par je ne sais quelle protection, il était parvenu à sortir assez récemment.

Caamâno avait quelques obligations à l'abbé Lafon, et il allait de temps en temps le voir à la maison de santé du docteur Dubuisson. L'abbé le prévint que, dans la soirée du 22 octobre, il irait avec plusieurs de ses amis lui demander asile pour quelques instants, en ayant soin de lui taire le motif de

cette réunion. Le prêtre ne fit aucune difficulté de prêter sa chambre.

Le caporal Rateau, qui devait servir d'aide de camp à Malet, et Boutreux, qui s'était chargé de remplir les fonctions de commissaire de police, furent avertis de se tenir prêts ce jour-là et de se rendre à dix heures du soir dans la maison du cul-de-sac Saint-Pierre chez Caamâno.

Dans la journée, Boutreux alla acheter au Palais-Royal, chez un passementier, une écharpe tricolore. Il se rendit ensuite rue de l'Université où demeurait Madame de Malet, chez laquelle se trouvaient tous les effets, armes et costumes nécessaires à la conspiration; il était muni d'un billet du général à sa femme. Sur la présentation de ce billet, Madame de Malet lui remit la malle où étaient renfermés les armes et les habits militaires de son mari. Muni de cette malle, Boutreux se fit conduire chez l'abbé Caamâno, qu'il n'avait jamais vu. Il y arriva vers dix heures du soir. Personne n'était encore là. Il attendit.

Le général Malet avait passé toute cette journée sans rien changer à ses habitudes. Sur son calme visage, aucune trace des préoccupations qui l'assiégeaient. Il parut même plus enjoué que d'ordinaire. Vers six heures, il dîna de bon appétit avec les autres pensionnaires de la maison.

S'il faut en croire l'abbé Lafon, un sous-officier de la garnison vint à cette heure-là apporter le mot d'ordre au général. Le mot d'ordre, toujours suivant l'abbé, était *conspiration* et le mot de ralliement *révolution*. Conspiration, révolution, coïncidence étrange qui faisait supposer à Charles Nodier qu'il y avait eu nécessairemeat entente entre le général Malet et l'officier rédacteur du mot d'ordre et du mot de ralliement. L'abbé a été bien évidemment mal servi par ses souvenirs, et la supposition de Nodier tombe d'elle-même. On sait, en effet, que le mot d'ordre est toujours un nom d'homme et le mot de ralliement un nom de ville, l'un et l'autre commençant par la même lettre.

Le mot de ralliement était *Compiègne*, et non point *révolution*. Maintenant Rateau, comme caporal de la garde de Paris, pouvait fort bien être muni des mots d'ordre et de ralliement, et ce fut lui certainement qui les apporta au général Malet. C'est ainsi que les hypothèses en histoire tombent devant la simple explication des faits. Mais cela est peu important et je passe.

Malet joua, selon sa coutume, une partie de la soirée avec quelques-unes des personnes de la maison, dont il avait fait sa société. A neuf heures et demie, il rentra dans sa chambre, accompagné de

l'abbé Lafon, et prit ses dernières dispositions. Le temps sombre et pluvieux était singulièrement favorable à une évasion. Le général et l'abbé quittèrent l'un et l'autre la maison de santé du docteur Dubuisson à dix heures, non pas en escaladant les murs, comme on l'a écrit, mais par la porte du jardin, dont ils s'étaient procuré une clef. Ils se dirigèrent immédiatement vers le cul-de-sac Saint-Pierre.

A peine s'y trouvaient-ils rendus que le caporal Rateau arriva. Il était en chemise. Voici ce qui s'était passé :

En sortant de sa caserne, Rateau avait pris un fiacre sur la place du Louvre, et, pour gagner du temps, il s'était déshabillé dans la voiture. Il entra donc chez l'abbé Caamâno en portant ses effets dans son mouchoir. Malet tira de sa malle un uniforme complet d'état-major et le donna au jeune homme, qui le revêtit aussitôt. Lui-même endossa son costume de général; il changea seulement ses épaulettes de général de brigade contre celles de général de division. Pendant ce temps, Boutreux et Lafon faisaient les paquets d'actes et de proclamations destinés aux différents chefs de corps et mettaient les adresses sur chacun de ces paquets.

Malet voulait aller tout de suite à la caserne des Minimes, située près de la place Royale; mais i-

pleuvait à torrents. On soupa, puis on prit du punch pour passer le temps. Incident très-fâcheux. Si les choses se fussent exécutées pendant la nuit, aucune des autorités civiles et militaires n'auraient eu le temps de se reconnaître, de faire la moindre réflexion, et la conjuration eût été probablement suivie d'un plein succès. Ce fut un grand malheur.

Il était trois heures et demie du matin quand le général Malet, Rateau et Boutreux quittèrent la petite maison du cul-de-sac Saint-Pierre. L'abbé Lafon resta bravement avec Caamâno, chez lequel il attendit prudemment le résultat de l'expédition. On ne le vit pas de la journée. Il s'évada le lendemain et fut assez heureux pour échapper à toutes les recherches de la police.

Malet, Boutreux et Rateau se rendirent d'un pas rapide à la caserne Popincourt, où se trouvait la 10e cohorte. Ils étaient froids, calmes et résolus, en gens qui avaient conscience de la grandeur de l'action qu'ils entreprenaient. Et, de fait, n'y avait-il pas quelque chose de sublime dans l'acte de ces trois hommes qui s'en allaient seuls affronter et combattre le plus formidable empire du monde ?

Après s'être fait reconnaître du poste de la caserne, Malet se fit conduire avec sesdeux complices à l'appartement du commandant de la cohorte, le

colonel Soulier, qui demeurait à quelques pas.

Le colonel Soulier, de Carcassonne, était un vieux soldat, sans grande intelligence. Il comptait vingt-cinq ans d'honorables services. Il avait fait toutes les campagnes d'Italie sous Bonaparte, et il se souvenait avec orgueil qu'en l'an VIII il avait été présenté au premier consul, qui lui avait dit les choses les plus agréables. Ce n'était donc pas un ennemi de l'empereur, celui-là; oh ! non.

Il était malade et au lit quand le général Malet frappa à sa porte. Réveillé en sursaut, il apprit avec une sorte de consternation, de la bouche de Malet, qui se présenta à lui, sous le nom du général Lamotte, la double nouvelle de la mort de l'empereur et du renversement du gouvernement impérial.

Pendant qu'il s'habillait, Boutreux lui donna lecture de la lettre suivante :

« Le général de division, commandant en chef la force armée de Paris et les troupes de la première division, à M. Soulier, commandant la 10e cohorte.

« Au quartier-général de la place Vendôme, le 23 octobre 1812, à une heure.

« Monsieur le commandant,

« Je donne ordre à M. le général Lamotte de se transporter à votre caserne, accompagné d'un commissaire de police, pour faire à la tête de la cohorte

que vous commandez lecture de l'acte du Sénat, par lequel il annonce la mort de l'empereur et l'abolition du gouvernement impérial. Ce général vous donnera aussi connaissance de l'ordre du jour de la division, par lequel vous verrez que vous avez été promu au grade de général de brigade, et qui vous indiquera les fonctions que vous avez à remplir.

Vous ferez prendre les armes à la cohorte, avec le plus grand silence et le plus de diligence possible. Pour remplir ce double but plus sûrement, vous défendrez que l'on avertisse les officiers qui seraient éloignés de la caserne : les sergents-majors commanderont les compagnies où il n'y aura pas d'officiers. Lorsque le jour sera arrivé, les officiers qui se présenteront à la caserne seront envoyés à la place de Grève, où ils attendront les compagnies qui devront s'y réunir, après avoir exécuté les ordres qui seront donnés par M. le général Lamotte, et auxquels vous voudrez bien vous conformer, en le secondant de tout votre pouvoir.

« Lorsque ces ordres seront exécutés, vous vous rendrez à la place de Grève pour y prendre le commandement qui vous est indiqué dans l'ordre du jour. Vous aurez sous vos ordres les troupes ci-après désignées :

1° Votre cohorte ;

2° Deux compagnies du second bataillon des vétérans;

3° Une compagnie du premier bataillon du régiment de la garde de Paris;

4° Vingt-cinq dragons de la garde de Paris;

5° La garde que vous y trouverez déjà placée.

« Vous ferez toutes vos dispositions pour garder l'Hôtel-de-Ville et ses avenues. Vous placerez au clocher de Saint-Jean un détachement, pour être maître de sonner le tocsin au moment où cela deviendra nécéssaire.

« Ces dispositions faites, vous vous présenterez chez M. le préfet, qui demeure à l'Hôtel-de-Ville, pour lui remettre le paquet ci-joint. Vous vous concerterez avec lui pour faire préparer une salle dans laquelle devra s'assembler le gouvernement provisoire, et un emplacement commode pour recevoir mon état-major, qui s'y transportera avec moi sur les huit heures...

« S'il se présente à vous, de ma part, des commissaires, ils seront munis d'une carte portant le même timbre que celui placé au bas de cet ordre : vous pourrez prendre avec eux les mesures que les circonstances exigeraient pendant mon absence.

« Je m'en rapporte pour tout ce qui ne sera prévu dans cette instruction à votre expérience et à

votre patriotisme, dont on m'a donné le meilleur témoignage. C'est d'après ces raisons que je mets une entière confiance dans vos dispositions.

« En exécutant ponctuellement ces ordres, monsieur le commandant, vous serez sûr de servir utilement notre patrie qui en sera reconnaissante.

« MALET. »

A côté de la signature du général se trouve un timbre rond, portant la lettre L. Ce timbre a vivement intrigué quelques personnes. Elles y ont vu une sorte de signe cabalistique convenu entre les Philadelphes. C'est, je crois, une illusion de leur part. D'abord ce timbre ne figure que sur la lettre adressée au colonel Soulier; et puis, celui-ci était si peu dans le secret de ce signe de reconnaissance que Malet est obligé de lui en expliquer l'usage. Pour moi je ne vois là qu'une précaution toute simple et toute naturelle pour empêcher d'entrer à l'hôtel-de-ville une foule d'individus gênants et dont le concours n'aurait pas été réclamé.

A la suite de cette lettre venait un post-scriptum ainsi conçu :

« M. le général Lamotte vous remettra un bon de cent mille francs destinés à payer la haute solde et les doubles appointements. Vous prendrez aussi des

arrangements pour faire vivre votre troupe, qui ne rentrera à la caserne que lorsque la garde de Paris sera assez organisée pour prendre le service. Cette somme est indépendante de la gratification qui vous est destinée. »

Cette lettre avait, on le voit, tous les caractères de la vraisemblance. Elle dut nécessairement exercer un effet extraordinaire sur un esprit faible, comme celui du colonel Soulier. Le pauvre commandant était si ému, si troublé, si consterné, que, pendant qu'on lui en donnait lecture, il changea, sans s'en apercevoir, trois ou quatre fois de linge.

Le général Lamotte, selon l'abbé Lafon, n'était qu'un personnage imaginaire. L'abbé se trompait. Ce général existait bel et bien; il fut même emprisonné pendant deux mois, et ne recouvra sa liberté, à la fin de décembre, que sur un ordre formel de l'empereur.

Dans tous les cas, personne mieux que Malet ne pouvait en jouer le rôle, et ce fut seulement la veille du procès que le colonel Soulier apprit que le prétendu général Lamotte n'était autre que Malet lui-même.

Malet intima au commandant l'ordre de faire mettre sa cohorte sous les armes, afin qu'il lui fût donné lecture du sénatus-consulte, de l'ordre du

jour et des autres actes. Soulier manda aussitôt son capitaine adjudant-major. Ce capitaine s'appelait Antoine Piquerel. Il était né à Neufmarché, dans le département de la Seine-Inférieure. C'était un bon soldat, mais rien qu'un soldat, comme son commandant, et ne connaissant que l'obéissance passive.

— Capitaine, lui dit Soulier, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer.

— Laquelle, mon commandant ?

— L'empereur est mort.

— Le brave adjudant-major ne se tenait plus sur ses jambes, tant cette nouvelle l'avait surpris et frappé au cœur !

Soulier lui ordonna de se rendre tout de suite au quartier, de faire prendre les armes à la cohorte, et de la mettre à la disposition du général Lamotte. Il était alors un peu plus de quatre heures du matin.

L'adjudant-major Piquerel descendit aussitôt sans risquer la moindre réflexion. Comment lui serait-il venu à l'idée qu'il était, comme son commandant, le jouet d'une conjuration admirablement ourdie ? Il se hâta d'envoyer prévenir tous les officiers de la cohorte de mettre les hommes sous les armes.

Peu d'instants après parut au quartier le prétendu général Lamotte. Les hommes de la cohorte réveillés en sursaut arrivaient tout ébahis, se reconnaissant

à peine au milieu des falots que promenaient çà et là des sous-officiers. Malet les fit former en fer à cheval; puis Boutreux, les reins ceints de son écharpe de commissaire de police, leur donna, d'une voix forte, lecture du sénatus-consulte, de l'ordre du jour et de la proclamation. Cette lecture fut écoutée avec une attention religieuse. Pas un cri, pas un murmure ne se firent entendre, et personne, personne ne songea à révoquer en doute les graves nouvelles dont on venait d'être informé, tant elles paraissaient dans l'ordre naturel des choses.

Le général Malet enjoignit à l'adjudant-major Piquerel de le suivre avec cinq compagnies— environ un millier d'hommes. Une compagnie demeurait au quartier pour servir d'escorte au colonel Soulier, qui, conformément aux ordres relatés dans la lettre citée plus haut, se disposait à aller prendre possession de la place de Grève et de l'Hôtel-de-Ville.

La première phase de l'opération avait réussi à merveille, aucun obstacle ne l'avait entravée dans son début; c'était d'un bon augure. La conspiration avait désormais une armée à elle; sa force morale pouvait s'appuyer sur une force matérielle, et il était permis d'espérer qu'avant la fin du jour le pays serait débarrassé de l'odieuse domination du régime impérial.

CHAPITRE XII

LE GÉNÉRAL MALET A LA FORCE. — MISE EN LIBERTÉ DE LAHORIE ET DE GUIDAL. — LE COLONEL RABBE.

Il était à peu près six heures du matin, quand le général Malet, à la tête de sa petite troupe, quitta la caserne Popincourt. Il se dirigea immédiatement vers la prison de la Force, où, comme on l'a vu, se trouvaient détenus les généraux Lahorie et Guidal, sur lesquels il avait jeté son dévolu pour en faire les principaux instruments de sa conspiration.

Boutreux frappa violemment à la porte basse de la prison. Le concierge, en apercevant, à travers le guichet, un commissaire de police, un général et de la troupe, s'empressa d'ouvrir. Malet, après l'avoir en quelques mots mis au courant de la situation, lui ordonna de mettre en liberté les généraux Lahorie et Guidal.

Le concierge s'empressa d'obtempérer à cet ordre ; il lui eût été difficile d'ailleurs de s'y refuser, quand bien même il n'eût pas donné comme les autres, de la meilleure foi du monde, dans le piége. Il annonça aux généraux Lahorie et Guidal, dans la forme accoutumée, qu'ils étaient libres.

Guidal s'attendait à partir d'un jour à l'autre pour le Midi, où il croyait passer en jugement devant une commission militaire. Sa valise était donc toute prête. Il descendit le premier, accompagné d'un prisonnier qui, depuis un mois, partageait sa cellule. Ce prisonnier était un Corse nommé Joseph-Louis Boccheiampe. Il avait bravement servi autrefois dans les armées républicaines, et plus d'une fois il avait été porté à l'ordre du jour sur les champs de bataille d'Italie. Propriétaire à Bastia, il avait été arrêté vers la fin du consulat, comme suspect d'hostilité contre le gouvernement de Bonaparte. C'était encore une des tristes victimes de la tyrannie impériale. Depuis 1803, il avait végété de prison en prison jusqu'au mois de février précédent, époque à laquelle il avait été transféré à la Force. Guidal, qui s'intéressait beaucoup à lui, imagina de le faire profiter de la bonne aubaine qui lui arrivait, et de l'associer à sa fortune. Le malheureux Boccheiampe croyait aller à la délivrance, il courait à la mort.

Lahorie mit un peu plus de temps à descendre. Pourquoi se serait-il pressé, d'ailleurs, puisqu'il n'était nullement au courant des projets de Malet? Tout ce qu'il savait, c'est qu'on venait de le rendre à la liberté, et vraiment, comme l'a dit fort justement Charles Nodier, il n'y avait pas à s'émouvoir pour un événement si simple. Sa lenteur à s'habiller fut un retard insignifiant; elle ne contribua en rien à l'insuccès de la conjuration.

Malet embrassa avec effusion Guidal et Lahorie, ses anciens compagnons d'armes, qu'il n'avait pas vus depuis longtemps. Il leur remit à chacun le paquet qui les concernait, et qui contenait le sénatus-consulte, l'ordre du jour, la proclamation et les diverses instructions préparées par lui. Les deux généraux ne prirent pas immédiatement connaissance de ces pièces. Cela eût employé trop de temps. Malet leur expliqua rapidement de vive voix ce qui se passait et ce qu'ils avaient à faire, et il les trouva tout disposés à l'aider dans l'accomplissement de la mission dont il se disait chargé.

Ni l'un ni l'autre ne doutèrent un seul instant de la vérité des paroles de leur vieux camarade, ne soupçonnèrent qu'il y avait là-dessous une conspiration. Cette confiance de leur part n'était-elle pas très-naturelle? Pourquoi, comme le dit justement

Nodier, se seraient-ils montrés plus perspicaces, au fond de leur prison, que le préfet de la Seine n'allait l'être tout à l'heure au milieu de son palais? Ils virent bien qu'il y avait là une situation anormale, quelque chose d'analogue au 18 brumaire ; en obéissant aux ordres du général Malet, ils crurent obéir à un pouvoir supérieur. Et ils ne pouvaient manquer de saisir avec joie, en recouvrant leur liberté, l'occasion de contribuer au renversement de l'abominable régime qui avait brisé leur carrière et auquel ils étaient redevables de tant de souffrances. Là est toute l'explication de leur conduite.

« Il n'y a pas un instant à perdre », leur dit Malet. Et ils partirent tous deux, chacun à la tête de deux compagnies, pour la destination qui leur avait été indiquée.

Et ce ne furent pas seulement Lahorie et Guidal qui se laissèrent entraîner le plus ingénûment du monde dans la conspiration, et qui lui prêtèrent leur concours sans s'en douter. Au premier abord, en raison de leurs positions respectives, on pouvait croire qu'ils agissaient sciemment. Mais tous les officiers de la garnison de Paris, ceux que nous verrons assassiner tout à l'heure par une commission militaire, et qui n'avaient pas les mêmes raisons de détester l'empire et l'empereur, furent tout aussi

crédules, se laissèrent mystifier avec une facilité étonnante. Tous crurent obéir à des ordres parfaitement réguliers ; ils obéirent machinalement, comme obéit la troupe. Et tout concourut, il faut bien le dire, à rendre leur crédulité parfaite. La tranquillité la plus absolue régnait dans la ville. Aucun de ces mouvements extraordinaires qui signalent les crises gouvernementales. Le jour venu, les troupes circulaient dans les rues, se croisaient, allaient de droite à gauche sans qu'une ombre d'opposition se produisît, tant le mouvement paraissait naturel !

S'il y avait dans la garnison de Paris un corps dévoué aux institutions impériales, c'était bien la garde municipale, corps d'élite et privilégié, sorte de garde prétorienne, toujours docile aux volontés du gouvernement, même dans ce qu'elles peuvent avoir de plus arbitraire et de plus contraire à la légalité. Eh bien ! aucun des deux régiments de cette garde n'eut un instant la pensée qu'il pouvait être le jouet d'un conspirateur habile.

On aurait peut-être trouvé difficilement un officier plus attaché à l'empire que le colonel Rabbe, qui commandait le premier régiment de la garde municipale. Une sorte de lien sanglant unissait cet homme à Bonaparte, car il avait, comme juge, trempé ses mains dans le sang du duc d'Enghien.

Se révolta-t-il à l'idée que, l'empereur mort, on faisait si bon marché de son gouvernement? En aucune façon. Il vit là, comme Lahorie, l'effet d'une volonté supérieure à la sienne.

Vers sept heures et demie du matin, un des adjudants se présenta à lui dans un état d'indicible émotion, et tenant des papiers à la main. « Mon colonel, lui cria-t-il tout essoufflé, nous avons beaucoup de nouveau aujourd'hui. » Il lui fallut quelques instants pour se remettre avant de commencer la lecture des pièces dont il était porteur. En apprenant la fausse nouvelle de la mort de l'empereur, Rabbe fut saisi d'un trouble extraordinaire, faillit se trouver mal. « Nous sommes perdus, dit-il; qu'allons-nous devenir? » Ce brave troupier s'imaginait que les destinées de la France tenaient à la tête d'un individu. Assurément on aurait eu de la peine à faire entrer dans sa cervelle que la dignité et la liberté d'un peuple étaient d'un ordre supérieur à la vie de l'homme qu'il adorait comme le dieu des batailles; et malgré cela il ne fit aucune difficulté d'obéir aux ordres de Malet : ils émanaient d'un supérieur.

Sans se donner le temps de la réflexion, il enjoignit à l'adjudant de prendre avec lui le premier bataillon du régiment de la garde de Paris, et d'en ré-

partir les compagnies entre les différents postes que le général lui avait assignés. Puis il s'habilla précipitamment pour se rendre de sa personne à la place Vendôme, où il était mandé avec une partie de son régiment, et où nous le retrouverons tout à l'heure.

CHAPITRE XIII

PRISE DE POSSESSION DU MINISTÈRE DE LA POLICE. — ARRESTATION DU DUC DE ROVIGO. — BOUTREUX A LA PRÉFECTURE DE POLICE. — SOULIER A L'HOTEL-DE-VILLE. — LE COMTE FROCHOT.

Lahorie et Guidal, à la tête de leur petite troupe, se rendirent directement au ministère de la police générale. L'occupation de ce ministère était, en effet, d'une importance capitale. Car, par ce gouvernement de police qu'on appelait l'empire, il tenait, pour ainsi dire, sous sa dépendance toute l'administration française.

Le ministre de la police générale était un général de division que la faveur de Bonaparte avait fait duc de Rovigo, de son nom patronymique il s'appelait Savary. Il avait été, si je ne me trompe, aide de

camp du général Moreau, et s'était fort distingué à l'armée de Rhin et Moselle, aux grands jours de la République. Depuis il était singulièrement déchu. On l'avait vu, sous le consulat, remplir de véritables fonctions de mouchard. Il était devenu l'âme damnée de Bonaparte. Après Fouché, personne n'était plus digne que lui de se livrer à cette vilaine besogne de la police.

L'hôtel du ministère fut occupé sans résistance par les troupes de Lahorie et de Guidal. Savary s'en étonne dans ses mémoires, parce que son hôtel était gardé par un détachement de garde municipale. C'est bien plutôt son étonnement qui serait en droit de nous surprendre. Comment le poste aurait-il songé à résister, en voyant pénétrer dans la cour de l'hôtel deux généraux de division suivis de quatre compagnies de soldats. Il n'avait qu'à s'incliner et à présenter les armes.

Le ministre était encore couché. Réveillé en sursaut, il parut extrêmement inquiet en voyant l'hôtel envahi par une nuée de soldats. La porte de sa chambre avait été forcée, et une certaine fermentation régnait autour de lui. Ce ministre était le ministre de l'arbitraire; il avait nécessairement beaucoup d'ennemis. « On enfile cela comme une grenouille, » s'écria l'un des envahisseurs, dont



quelque ami ou quelque parent gémissait peut-être comme prisonnier d'État dans les cachots de l'empire. Que de malheureux, du fond des prisons, avaient invoqué en vain la justice et l'indulgence de l'impitoyable ministre!

Lahorie s'interposa généreusement entre le duc de Rovigo et ceux qui voulaient lui faire un mauvais parti. Il fut même obligé de prendre lui-même momentanément le titre de ministre de la police pour avoir une autorité suffisante et pouvoir protéger les jours de son ancien compagnon d'armes et subordonné à l'armée du Rhin. « Tu n'as rien à craindre, Savary, lui dit-il; tu tombes dans des mains généreuses. » Il est bien probable que si le duc de Rovigo eût été à la place de Lahorie, il n'aurait pas agi d'une façon si magnanime.

Savary était tout à fait décontenancé. C'est une chose assez remarquable que beaucoup de militaires, fort braves sur les champs de bataille, perdent complétement la tête au milieu des orages civils. Lahorie mit un grand dévouement à sauvegarder les jours du ministre. Et ce n'était point de sa part un acte de reconnaissance assurément; car, ainsi qu'il le déclara dans la parodie de procès où il fut condamné à mort, il avait beaucoup à se plaindre de la police. Jugeant que le ministre n'était pas en sûreté au

ministère, tant il y avait d'exaspération contre lui, il prit le parti de le faire conduire à la Force, et confia cette mission au général Guidal. Envoyer le tout-puissant ministre de Bonaparte dans cette même prison où Lahorie avait été si longtemps détenu, pouvait paraître une ironie amère; ce fut une simple mesure de prudence.

Guidal fit monter le ministre dans un cabriolet de place qu'on était allé chercher, et il se mit en devoir de le conduire à la Force. Comme on passait sur le quai de l'Horloge, où se trouvait déjà beaucoup de monde, Savary eut l'idée de sauter de la voiture, espérant s'échapper en se mêlant à la foule. Il tomba lourdement sur le pavé. Ce furent quelques gens du peuple qui le ramassèrent et qui le remirent à ses gardiens, croyant à une tentative d'évasion de la part de quelque malfaiteur. Le sang-froid n'était pas revenu au ministre quand il arriva à la Force. « Je ne sais ce qui se passe, dit-il au concierge, c'est étrange, inconcevable. Dieu sait ce qui en résultera. » Il demanda à être placé dans un cachot à part. Tous les égards que le concierge eut pour le ministre tombé n'empêchèrent pas le malheureux d'être arrêté plus tard et sévèrement puni, comme s'il avait été pour quelque chose dans toute cette affaire. Cet homme, au contraire, était extrêmement

dur pour les prisonniers, paraît-il, et à ce titre il avait bien droit à l'indulgence d'un des plus serviles instruments du despotisme impérial.

Ce fut certainement une grande faute de la part de Lahorie d'avoir chargé Guidal de mener lui-même Savary en prison. C'était trop de courtoisie. Le premier caporal venu eût aussi bien fait l'affaire. Le mieux eût été de garder le ministre à vue dans son hôtel, de le retenir comme otage. Bien que n'étant pas initié au secret de la conspiration, Lahorie savait parfaitement qu'il s'agissait de quelque coup d'État dans le genre de celui de Brumaire, et il ne devait, sous aucun prétexte, affaiblir ses moyens d'action. Le général Guidal, en se rendant à la Force, perdit un temps précieux. Il eût bien mieux fait de courir au ministère de la guerre, de s'en emparer, de s'assurer de la personne de Clarke. Ce fut une faute irréparable.

Lahorie n'en déploya pas moins une très-grande activité, quoi qu'on ait dit. Après s'être fait reconnaître comme ministre par tous les employés de l'hôtel et avoir organisé le service, il se porta sur la préfecture de police, à la tête d'une compagnie de la 10ᵉ cohorte. Il était accompagné de Boutreux, qui devait prendre possession de la préfecture au nom du gouvernement provisoir, et du Corse Boccheiampe,

qui en sortant de la Force, n'avait pas voulu se séparer de ses sauveurs.

Il était alors huit heures du matin. La préfecture renfermait un assez grand nombre d'agents de police. Elle était gardée par des soldats de la réserve et par un détachement de la garde de Paris, sous les ordres d'un lieutenant nommé Hilaire Beaumont. Soldats de la réserve et gardes de Paris accueillirent avec une joie véritable la nouvelle de la mort de l'empereur et du changement de gouvernement. Ils fraternisèrent instantanément avec les gardes nationaux de la 10e cohorte. Lahorie avait recommandé au sergent des soldats de la réserve de ne laisser entrer ou sortir que des personnes munies d'une carte portant le timbre L ; cette consigne fut ponctuellement exécutée. Quelques agents de police essayèrent en vain de s'y soustraire et de quitter l'hôtel ; ils furent refoulés à l'intérieur, la baïonnette sur la poitrine.

L'inspecteur général de police Saulnier était accouru le premier au bruit. Comme il adressait quelques représentations au lieutenant Beaumont, celui-ci le menaça de lui passer son épée à travers le corps. Que pouvaient valoir, à ses yeux, les observations d'un misérable inspecteur de police, auprès des ordres qu'il avait reçus d'un général de division?

L'action du lieutenant était entièrement dans la logique de la discipline militaire.

Le préfet de police était, comme on l'a vu, le baron Pasquier. C'était un homme pusillanime, qui perdit complétement la tête, comme son chef Savary. Lahorie usa envers lui des mêmes ménagements qu'à l'égard du ministre de la police. Il le fit également conduire à la Force, avec le chef de la haute police Desmarest, et il retourna au ministère, laissant à Boutreux le soin de surveiller les agents inférieurs et de disposer le service de façon à assurer l'exécution des ordres du gouvernement nouveau.

Tout marchait à merveille. Le ministère de la police et la préfecture de police, ces deux grands arsenaux d'arbitraire, de délations et de dénonciations, ce double boulevard de la tyrannie impériale, étaient au pouvoir de la conjuration. Les soldats eux-mêmes, les soldats de la garde de Paris, ceux dont on pouvait croire le dévouement aveuglément acquis au despotisme césarien, paraissaient enchantés à la nouvelle de la mort de l'empereur. C'était encore d'un excellent augure. Il était à croire que la population tout entière ne recevrait pas moins favorablement cette nouvelle, qui était le pronostic certain de la délivrance et de la liberté.

Pendant que Lahorie prenait si heureusement possession du ministère et de la préfecture de police, le colonel Soulier, conformément aux prescriptions de Malet, occupait, avec non moins de succès, l'Hôtel-de-Ville et la place de Grève.

Le comte Frochot, préfet de la Seine, était absent. Il avait l'habitude d'aller tous les soirs coucher à sa maison de campagne, à Nogent-sur-Marne, et il n'était pas encore arrivé. On l'attendait.

Soulier donna immédiatement aux employés connaissance des ordres dont il était chargé, et leur fit connaître le sénatus-consulte. Personne ne douta un seul instant de l'authenticité de cette pièce. Et la mort de l'empereur leur parut à tous, comme aux officiers de la 10e cohorte, comme aux généraux Guidal et Lahorie, la chose la plus naturelle du monde. Ils y crurent si bien que l'un d'eux, employé supérieur et ami du préfet, lui envoya un exprès porteur d'une dépêche avec ces simples mots : *Fuit imperator*, l'empereur a vécu.

Cet exprès rencontra le comte Frochot dans le haut du faubourg Saint-Antoine. Le préfet était à cheval ; il revenait tranquillement, tout doucement. A la nouvelle de la mort de Bonaparte, il hâta le pas et fut bientôt à la préfecture. Dès qu'il fut arrivé, Soulier lui remit le paquet qui lui était destiné.

Il lut attentivement le sénatus-consulte, et ne fit aucune réflexion sur ce que pouvait avoir d'étrange pour un fonctionnaire de l'empire un acte qui proclamait la chute du gouvernement en se fondant sur la mort de l'empereur, alors qu'en vertu de la Constitution, la couronne devait régulièrement passer sur la tête du roi de Rome. Cela prouve une fois de plus combien l'on avait peu de confiance dans la solidité de l'édifice impérial. Pas plus que les autres, Frochot ne crut à un complot, à une conspiration. Il ne parut ni affecté ni surpris.

Le colonel Soulier lui exposa qu'il était chargé de faire disposer une des principales salles de l'Hôtel-de-Ville pour le gouvernement provisoire et un emplacement pour l'état-major du général Malet; le préfet s'empressa de donner les ordres nécessaires pour que la salle et l'emplacement fussent prêts le plus tôt possible. Il était huit heures et demie, et le gouvernement provisoire devait se réunir à neuf heures.

Peut-être même, pourquoi pas? le comte Frochot éprouvait-il une secrète satisfaction de la mort de l'empereur et de la destruction du gouvernement impérial? Avant d'être couvert de la livrée impériale, il avait été le serviteur de la liberté. Il avait été membre de la grande Assemblée Constituante

de 1789 avec Mirabeau. Il avait été l'ami et l'exécuteur testamentaire de l'immortel orateur. Qui sait si le souvenir de ces jours glorieux, où il était le représentant d'un peuple libre, n'apparut pas alors à sa pensée ?

Et puis, n'était-il pas membre du gouvernement qui s'élevait provisoirement sur les ruines de l'empire? Car il figurait, avec Mathieu de Montmorency et Alexis de Noailles, parmi ceux que Malet avait ajoutés à la commission démocratique formée en 1808 par le Jacobin Demaillot. Pourquoi ne verrait-il pas se réaliser, sur le soir de sa vie, l'idéal de gouvernement monarchique et constitutionnel qu'il avait rêvé aux jours de sa jeunesse? Il avait, il est vrai, donné un singulier démenti à ses premières aspirations en acceptant de l'homme de Brumaire des honneurs et des places. Mais il n'avait pas été complice de Bonaparte, et il n'est jamais trop tard pour venir à résipiscence.

Je sais bien qu'en apprenant la fausseté de la nouvelle à laquelle il avait cru de si bonne foi, il laissa échapper de grands transports d'allégresse, après s'être bien assuré, cette fois, que le démenti n'était pas faux. Il s'écria, dit-on : « Est-ce qu'un si grand guerrier pouvait mourrir ! » Ces paroles ridicules qu'un admirateur effréné de l'empire a mises dans

la bouche du préfet n'ont rien d'authentique, je me hâte de le déclarer, et je doute fort qu'elles aient été prononcées par l'ancien ami de Mirabeau. D'ailleurs, que prouveraient-elles? C'est que le pauvre comte Frochot avait dès-lors le pressentiment que sa crédulité lui serait imputée à crime.

Pour moi, en songeant avec quelle facilité Frochot méconnut « la sainteté et l'hérédité de la couronne dans le prince impérial, » comme le lui reprocha si amèrement la section de législation du conseil d'État, je ne puis m'empêcher de penser que cet oubli tint surtout à l'espérance qui traversa un moment son esprit de voir renaître la liberté en France. Il y eut de sa part, je le crois fermement, une illusion qui honore sa mémoire, et qui, hélas ! ne devait pas être de longue durée.

CHAPITRE XIV

LE GÉNÉRAL MALET A LA PLACE VENDOME. — L'ANCIEN VAINQUEUR DE LA BASTILLE HULLIN.—LE COMTE RÉAL. ARRESTATION DE MALET.

Tandis que Lahorie et Guidal s'en allaient prendre possession du ministère de la police, Malet, à la tête de la 6e compagnie de la 10e cohorte, se rendait à la place Vendôme. Là se trouvaient les bureaux de l'état-major et l'hôtel du général Hullin, commandant de la place de Paris. C'était la clef de la situation militaire. Une fois maître de cette position, Malet pouvait considérer la révolution comme accomplie.

En quittant la prison de la Force, le général suivit la rue du Roi-de-Sicile, traversa le marché Saint-Jean, et longea la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de l'église Saint-Roch. Arrivé là, il fit faire

halte à sa troupe pendant quelques instants. Il y avait en face de l'église une boutique de marchand de vin. Malet s'en approcha, et, appelant le marchand, il lui dit à l'oreille : « Ladré, cordonnier, ne demeure-t-il pas dans cette maison ? » Sur la réponse affirmative du marchand : « Dites-lui, je vous prie, que je me rends à la place Vendôme. »

Qu'était-ce que Ladré? Connaissait-il les projets de Malet? L'instruction ne m'a rien révélé à cet égard. C'était, j'imagine quelque patriote obscur. Sa profession l'avait mis en rapport avec le général; il était allé quelquefois, pour lui essayer des chaussures, à la maison de santé de la barrière du Trône. Probablement, il avait reçu quelques confidences, et Malet se proposait sans doute de l'employer à donner l'éveil aux républicains pour qu'ils vinssent se rallier autour de lui. Quoi qu'il en soit, l'honnête marchand s'acquitta scrupuleusement de la commission dont on l'avait chargé, il avertit Ladré; ce qui leur valut à tous deux, sur quelque lâche dénonciation, l'honneur d'être arrêtés le lendemain comme complices de la conspiration.

Le général poursuivit sa route par la rue Saint-Honoré. Quand il fut au coin de cette rue et de la place Vendôme, il détacha son aide de camp, le caporal Rateau, et l'envoya chez le général Desnoyers,

qui demeurait non loin de là, et à qui il avait réservé, comme on l'a vu, les fonctions de chef d'état-major de la place. Malet avait tout prévu. Rateau portait de sa part au général un habit d'uniforme, un chapeau d'ordonnance, une épée et un billet par lequel Malet l'invitait, en termes pressants, à venir le rejoindre immédiatement à l'hôtel du général Hullin. Soit que le général Desnoyers n'ait pas été chez lui, soit qu'il ait eu peur de se compromettre, il ne se rendit pas à cette invitation, et bien lui en prit, car sa présence à la place Vendôme eût été son arrêt de mort.

Avant de s'engager sur la place, le général Malet divisa sa troupe en deux pelotons. Il envoya le lieutenant Provost à la tête de l'un de ces pelotons s'emparer de l'état-major, en lui recommandant bien de ne laisser sortir personne. Il le chargea en outre de remettre au colonel chef d'état-major Doucet la lettre par laquelle il enjoignait à celui-ci de faire arrêter provisoirement son sous-chef d'état-major Laborde et lui annonçait sa promotion au grade de général de brigade. Puis, lui-même, à la tête de l'autre détachement, se porta rapidement à l'hôtel du général Hullin.

Le général comte Hullin était encore couché. Malet attendit au bas de l'escalier qu'il fût habillé. Au

bout de quelques instants, il monta, accompagné du capitaine Steenhower et de quatre gardes nationaux. Il pénétra seul dans le cabinet du général. « Je viens lui dit-il, vous annoncer une triste nouvelle; l'empereur est mort. Un sénatus-consulte, en date d'hier au soir, a aboli le gouvernement impérial; et je suis chargé de vous remplacer. J'ai de plus, ajouta Malet, une autre mission plus pénible à remplir, c'est de vous mettre provisoirement en état d'arrestation.» Hullin resta comme ahuri à ces mots. Une pâleur mortelle couvrit son visage.

Le général Malet pouvait croire peut-être que, à la nouvelle de la déchéance du gouvernement de l'empire, l'ancien vainqueur de la Bastille, l'ancien protégé de Joseph Lebon, sentirait se réveiller dans son cœur les sentiments républicains dont jadis il s'était montré si prodigue. Mais, depuis, le citoyen Hullin avait donné de terribles gages à la tyrannie de Bonaparte. Il avait été président de la commission d'assassins qui avait condamné à mort le duc d'Enghien, et cela n'avait pas jeté le moindre trouble dans son esprit. Voyez avec quelle tranquillité d'âme il racontait, dans une lettre que j'ai sous les yeux, le tragique événement au *citoyen* général Macon, commandant des grenadiers de la réserve à Arras : « Le ci-devant duc d'Enghien, arrêté et

conduit hier au château de Vincennes, a été jugé et condamné à mort par une commission militaire dont j'étais président, ce matin, à trois heures. Je ne puis t'en dire davantage, étant exténué de fatigue. Il a été exécuté de suite. » Quelle onction, n'est-ce pas ? et comme on voit qu'il ne lui en a guère coûté pour supprimer une vie humaine qui déplaisait à son maître !

Le général Hullin, un moment décontenancé, n'avait pas tardé à se remettre. « Où sont vos ordres ? dit-il à Malet. » Il n'y avait pas un moment à perdre. Une minute de retard pouvait compromettre le succès de la conspiration, et il s'agissait du salut de la liberté. Malet n'hésita pas. « Mes ordres, répondit-il, les voici, » et il tira à bout portant un coup de pistolet sur le général, qui tomba lourdement, la figure fracassée par une balle. Hullin ne mourut pas de sa blessure, il en garda seulement le surnom de *Bouffe-la-balle*, que lui donnèrent les Parisiens.

Le général Malet, laissant le comte Hullin étendu par terre dans son cabinet, redescendit tranquillement l'escalier, et, toujours accompagné du capitaine Steenhower, il se dirigea avec son détachement vers la porte de l'hôtel de l'état-major. La place Vendôme présentait alors un aspect formidable. Le premier régiment de la garde de Paris était arrivé, et

les soldats fraternisaient avec les gardes nationaux de la 10e cohorte. La mort de l'empereur, la déchéance du gouvernement impérial étaient généralement accueillies par ces braves gens comme des circonstances heureuses pour le pays. Ils étaient au plus haut degré animés du sentiment national et démocratique. J'en trouve la preuve dans le petit fait suivant.

Le conseiller d'Etat Réal, cet ancien ami de la Gironde, ce défenseur très-zélé de Babeuf à la haute cour de Vendôme, cet apostat cynique qui le soir du 19 brumaire s'écriait en se frottant les mains : « La farce est jouée », ayant été informé de ce qui se passait, était accouru à la place pour prévenir le général Hullin. Comme on l'empêchait de passer : « Je suis le comte Réal, dit-il. » Il était comte en effet, lui aussi, comme Hullin, comme Rœderer, et tant d'autres renégats de la Révolution. « Il n'y a plus de comtes, lui répondit brusquement le sous-lieutenant Lefèvre, de la 10e cohorte. Réal ne se le fit pas dire une seconde fois; il se hâta de rebrousser chemin, et s'en fut chez l'archichancelier Cambacérès, où nous le retrouverons tout à l'heure. Les soldats de l'empereur n'étaient pas éloignés, comme on le voit, d'en revenir à leur ancien cri de gloire : Vive la République !

Cependant le dénouement approchait, le dénouement fatal.

Le général Malet commit l'imprudence énorme de pénétrer seul dans l'hôtel de l'état-major. En montant l'escalier il rencontra le commandant Laborde, dont il se méfiait à si juste titre, et dont il avait, par précaution, ordonné l'arrestation. « Que faites-vous là, lui dit-il, et comment n'êtes-vous pas aux arrêts ? »

Pendant que le commandant balbutiait une réponse, survint le chef d'état-major Doucet, qui se rendait au troisième bureau militaire. « Général, lui dit Malet, je vous avais prescrit, dans mes instructions, de mettre M. Laborde aux arrêts; comment n'avez-vous pas executé mes ordres ? »

Le colonel Doucet, promu au grade de général par Malet, avait bien reçu la lettre de celui-ci, qui lui avait été remise par le sous-lieutenant Provost; mais il semble qu'il ait tout de suite flairé la conspiration. C'était moins un homme de guerre qu'un homme de police. Nous avons dit le rôle assez honteux qu'il avait joué jadis dans les prisons du Luxembourg, au temps de la Terreur, quelque chose comme un rôle de mouchard. Il avait toutes les aptitudes du métier.

Rassuré par la présence de Doucet, et sans donner

à celui-ci le temps de répondre, Laborde dit au général Malet : « Je ne vous connais pas ; mais je sais que vous êtes en état de surveillance. » Malet comprit alors toute l'étendue de sa faute. « Eh bien ! je vous arrête, dit-il vivement à Laborde, sans se déconcerter, et en tirant un pistolet de sa poche. Mais au même instant le colonel Doucet, qui était derrière lui, le saisit par les deux bras, tandis que Laborde, se jetant sur lui, le prenait à plein corps. Aux armes ! aux armes ! s'écrièrent-ils tous deux. Une lutte très-vive s'était engagée ; mais Malet n'avait pu se servir de son pistolet.

Cela se passait en haut de l'escalier de l'entresol, sur le carré. Rateau était resté dans le vestibule, au rez-de-chaussée. Il accourut au bruit, et tira son épée pour défendre son général.

Malheureusement un inspecteur général du ministère de la police, nommé Paques, qui se trouvait par hasard dans les bureaux, ayant entendu crier : aux armes ! était allé chercher quatre dragons de garde à l'état-major, et il était arrivé sur le carré où avait lieu la scène, presque en même temps que Rateau, dont il eut facilement raison.

Malet essaya encore une dernière tentative. Messieurs, dit-il, en s'adressant au commandant Laborde, à l'inspecteur Paques et au colonel Doucet,

prenez garde, il vous arrivera malheur si vous me retenez, prenez garde.—Eh bien ! nous verrons, reprit Laborde, qui montra en cette circonstance, il faut le dire, beaucoup d'énergie et de sang-froid.

Garrottés et bâillonnés tous deux, le général Malet et son aide de camp furent entraînés sur le balcon de l'hôtel, qui donne sur la place Vendôme, et montrés aux soldats, à qui Doucet cria : « Mes amis, votre père vit toujours, l'empereur n'est pas mort; ces hommes sont des imposteurs. » Ces paroles jetèrent une sorte de consternation dans les rangs de la garde de Paris et des gardes nationaux réunis sur la place. Il se fit au milieu d'eux un revirement subit. Le charme était détruit, et beaucoup de ceux qui tout à l'heure étaient disposés à crier : Vive la République ! se mirent à crier, sans hésiter : Vive l'empereur !

Il en est des troupes prétoriennes comme de cette populace romaine dont parle Corneille, de ce peuple esclave, qui,

Inégal à l'endroit des tyrans,
S'il les déteste morts, les adore vivants.

Le général Malet arrêté, la partie était perdue sans retour. Vainement a-t-on dit et redit que si Lahorie et Guidal avaient déployé plus d'énergie et d'activité,

ils auraient pu délivrer Malet et remettre l'affaire à flot; je ne le crois pas. La conspiration, telle que l'avait combinée Malet, n'avait de chance de réussite qu'à la condition que la mort de l'empereur fût acceptée de tous comme une chose vraie. C'était là ce qui faisait sa force à lui et la confiance de ses complices inconscients. Une fois ceux-ci désabusés, il devenait impossible de rien obtenir d'eux. Malet n'était plus qu'un aventurier. Et cette conspiration, qui avait été sur le point de réussir et de changer les destinées de l'Europe, fut éteinte, comme on va le voir, avec une facilité surprenante.

CHAPITRE XV

RABBE ET LE COMMANDANT LABORDE. — ARRESTATION DES GÉNÉRAUX LAHORIE ET GUIDAL. — AVORTEMENT DE LA CONSPIRATION.

Les soldats du régiment de la garde de Paris et la 6e compagnie de la 10e cohorte, qui occupaient la place Vendôme, retournèrent avec une docilité merveilleuse, sur l'injonction de Laborde, à leurs casernes respectives. Et cela s'était fait bien rapidement, car le colonel Rabbe n'avait pas eu encore le temps de s'habiller pour venir rejoindre ses hommes.

Au moment où il se disposait à sortir de chez lui, arriva le commandant Laborde, qui lui demanda comment il avait pu, sans un ordre de la place, envoyer ses compagnies à droite et à gauche. Le colonel avait complétement perdu la tête, il était

comme fou. Il courut à la caserne, et de là à la place Vendôme, pour hâter le retour de ses hommes. « Qu'avez-vous donc fait, Rabbe, lui dit le colonel Doucet? » Il expliqua comment, en apprenant que l'empereur avait perdu la vie sous les murs de Moscou et qu'il fallait maintenant songer à sauver les débris de notre armée, il avait éprouvé un désespoir profond. Ç'avait été pour lui comme un coup de foudre; il n'avait plus eu la conscience de ses actes, et ne se souvenait même pas des ordres qu'il avait donnés. Le pauvre homme était bien innocent. Cela n'empêchera pas ses braves camarades de la commission militaire de le condamner à mort.

Le commandant Laborde, suivi d'un nombreux détachement, se transporta ensuite à l'hôtel du ministère de la police, où il trouva Lahorie occupé à signer tranquillement des pièces destinées aux départements. Déjà un de ses courriers était parti pour le Midi.

Lahorie n'était qu'un conspirateur sans le savoir. S'il avait su qu'il s'agissait d'une conspiration, il aurait sans nul doute agi autrement, pris d'autres précautions. Mais il s'imaginait être l'instrument d'un gouvernement régulièrement établi et fonctionnant légalement; il croyait, de bonne foi, que les modifications constitutionnelles auxquelles il prêtait

son concours s'exécutaient en vertu des ordres du Sénat, comme au 18 brumaire cela s'était fait au nom des pouvoirs établis ; voilà l'explication de sa grande tranquillité d'âme et de son apparente faiblesse.

En apprenant que la mort de l'empereur était une fable, que le sénatus-consulte était une invention de Malet, il fut plus étonné qu'il ne l'avait été quelques heures auparavant, en voyant s'ouvrir devant lui les portes de la Force. Il se laissa arrêter sans résistance, parce qu'il n'y avait pas moyen de résister. S'il eût été prévenu par Malet, il se fût certainement mis en état de défense ; mais on croyait si peu à une lutte que les soldats qui l'avaient accompagné avaient des pierres en bois à leurs fusils.

Ce que je dis de Lahorie s'applique également au général Guidal. Celui-ci, après avoir conduit le duc de Rovigo à la Force, était allé prendre possession du ministère de la guerre, que le duc de Feltre avait abandonné au premier bruit de l'insurrection. Lui aussi pensait agir en vertu d'un acte émanant du Sénat. Il donna quelques ordres, installa sa petite troupe au ministère, et s'en alla déjeuner paisiblement dans un restaurant, où l'on ne tarda pas à s'emparer de sa personne.

Les deux généraux furent ramenés à la Force par

le commandant Laborde et l'inspecteur de police Saulnier, qui, le matin, était parvenu à se soustraire à une arrestation, et avait pu déjà donner l'éveil. Le ministre Rovigo, le préfet Pasquier et le chef de la haute police, Desmarest furent mis aussitôt en liberté, tout penauds de s'être laissé si aisément escamoter par une conspiration éphémère.

Le duc de Rovigo se hâta de retourner à son ministère et le baron Pasquier à sa préfecture. Le baron reçut un accueil inattendu. J'ai dit avec quel enthousiasme les soldats de la garde de Paris, qui se trouvaient à la préfecture sous le commandement du lieutenant Beaumont, avaient reçu la nouvelle de la mort de l'empereur et de la destruction du gouvernement impérial; on eut toutes les peines du monde à les persuader de la fausseté de cette nouvelle. Le lieutenant Beaumont voulait arrêter de nouveau le préfet Pasquier. Celui-ci n'eut que le temps de se réfugier dans une pharmacie du voisinage, où les soldats le poursuivirent la baïonnette en avant.

Il fallut, pour le tirer d'embarras, l'intervention du colonel Rabbe et du commandant Laborde, qui arrivèrent à point nommé. Ils venaient chercher le lieutenant Beaumont et sa compagnie pour les ramener à la caserne. Au départ de la troupe,

quelques curieux et une centaine d'agents de police, voués par métier au service de la tyrannie, poussèrent le cri de : Vive l'Empereur ! en apprenant l'arrestation du général Malet ; mais les soldats se retirèrent muets et consternés, comme s'ils eussent senti qu'après une heure de délivrance, le pays se retrouvait plongé dans la servitude. Ce fut comme un témoignage de la douleur que causait l'avortement de la conspiration.

A l'Hôtel-de-Ville, il n'y eut pas l'ombre de résistance. Le commandant Laborde, qui se multipliait, y arriva au moment où le préfet Frochot achevait de donner les ordres nécessaires pour l'installation du gouvernement provisoire. Le comte Frochot laissa éclater de grandes démonstrations de joie en apprenant la fausseté du bruit de la mort de l'empereur, comme pour faire oublier la facilité avec laquelle il l'avait tout d'abord accueilli. Du haut du perron de l'Hôtel-de-Ville, il apprit à la foule rassemblée sur la place de Grève que la mort de « l'auguste empereur » n'était qu'un mensonge, et il invita chacun à retourner à ses occupations. Puis il monta en voiture pour se rendre chez l'archi-chancelier.

Le colonel Soulier fut un peu moins facile à désabuser. Les uns affirmaient que l'empereur était

mort, les autres qu'il ne l'était pas. Qui croire? Et il montrait au commandant Laborde les ordres dont il était porteur et le sénatus-consulte. Il avait si bien cru tout de suite à l'authenticité de ces pièces, il avait si peu pensé avoir à user de la force pour en assurer l'exécution, qu'ayant à sa disposition dix mille cartouches à balle, il avait laissé partir les hommes de sa cohorte avec des pierres de bois à leurs fusils, comme pour aller à l'exercice.

« Toutes ces pièces sont fausses, » lui objecta Laborde. Le colonel restait tout ébahi, ne concevant pas qu'on eût pu le mystifier à ce point. Le comte Frochot fut obligé d'intervenir pour l'engager à se rendre à l'évidence. Le malheureux Soulier se décida enfin à se retirer avec sa troupe et à la ramener à la caserne Popincourt. Peu après, il était arrêté lui-même. Il devait payer cher sa crédulité.

CHAPITRE XVI

L'ARCHI-CHANCELIER CAMBACÉRÈS. — IMPRESSION DE MARIE-LOUISE. — MALET ET L'OPINION PUBLIQUE.

Cette conspiration avortée n'en causa pas moins une frayeur mortelle au gouvernement.

Toute la puissance gouvernementale était concentrée alors entre les mains du prince archi-chancelier Cambacérès. Le Sénat et le Corps législatif étaient des superfétations coûteuses, mais inutiles. On assure même que l'archi-chancelier, se souvenant sans doute des sénateurs dont les noms avaient été compromis dans l'affaire de 1808, avait envoyé au concierge du Luxembourg l'ordre de refuser l'entrée du palais aux membres du Sénat qui voudraient s'y réunir. Quant au Corps législatif, à peine était-il besoin d'y songer; n'avait-on pas oublié de le convoquer pour cette année 1812?

Les mains de l'archi-chancelier Cambacérès étaient bien débiles pour supporter le lourd fardeau du pouvoir. Mais qui jamais se serait douté qu'un audacieux osât entrer en révolte ouverte contre ce gouvernement de l'empereur, devant lequel tremblaient, presque tous les princes de l'Europe?

S'il faut s'en rapporter aux chroniqueurs de l'époque, Cambacérès fut saisi d'une épouvante mortelle lorsqu'à son lever il apprit par Réal ce qui se passait. Le souvenir des jours sombres de la Révolution apparut tout à coup à sa pensée. Les courtisans accourus autour de lui partagèrent son effroi. Qu'allaient devenir leurs richesses, leurs titres, leurs honneurs si mal acquis, prix honteux de toutes les bassesses et de toutes les servilités?

L'archi-chancelier était effaré au-delà de toute expression; il n'avait pas le tempérament d'un héros. Au premier abord, il crut au succès de la conspiration. Cependant il garda assez bien son sang-froid, et trouva même un mot plaisant : « Va, dit-il à son huissier introducteur, chercher mon barbier. Qu'il vienne me faire la barbe. Ma tête ne sera peut-être plus sur mes épaules ce soir, mais n'importe! On la trouvera du moins en bon état. »

La nouvelle de l'arrestation du général Malet vint calmer ces alarmes. On sentait bien que, privée de

son chef, la conspiration n'avait plus aucune chance de réussir.

Le ministre de la guerre, Clarke, en quittant précipitamment son hôtel, était venu trouver l'archi-chancelier. Par mesure de précaution, ils envoyèrent aux élèves de l'école de Saint-Cyr l'ordre de se transporter en hâte à Saint-Cloud pour veiller sur l'impératrice et sur le prince impérial.

Cambacérès se rendit lui-même au palais de Saint-Cloud pour apprendre à l'impératrice les événements du jour, et pour la rassurer, si déjà la nouvelle en était arrivée jusqu'à elle. Cette princesse reçut avec une sorte d'indifférence et d'apathie les graves nouvelles que lui apportait l'archi-chancelier de l'Empire. Elle se disposait à monter à cheval, et parut fort contrariée d'être ainsi troublée dans ses projets de promenade.

« Eh bien ? monsieur, qu'auraient pu faire de moi les conjurés, de moi, la fille de l'empereur d'Autriche ? » Elle oubliait Marie-Antoinette. Madame, répondit assez peu galamment l'ancien rédacteur de la loi des suspects, on se fût d'abord assuré de votre personne pour décider ultérieurement de votre sort. Quant à votre fils, on l'eût déclaré bâtard, et on l'eût mis aux Enfants-Trouvés. » Telles sont du moins les paroles que prête à Cambacérès un des panégyristes

les plus outrés du régime impérial. Marie-Louise sourit d'un air d'incrédulité et, d'un geste, congédia l'archi-chancelier. Il est à croire que Malet triomphant aurait toujours eu pour elle plus d'égards que ne devaient lui en témoigner, dix-huit mois plus tard, les nobles alliés de son propre père.

Lorsque Cambacérès revint à Paris, tout était fini. La conspiration était entièrement étouffée ; dès onze heures du matin il n'en restait plus trace. Tous ceux qui y avaient joué un rôle actif, sciemment ou non, étaient arrêtés, à l'exception de l'abbé Lafon et du jeune Boutreux. Le Corse Boccheiampe, que sa mauvaise étoile avait fait depuis un mois le compagnon de cellule du général Guidal, et qui avait dû à cette circonstance de sortir avec lui de prison, errait comme une ombre dans les couloirs de la préfecture de police, quand il fut rencontré par un employé supérieur. On lui demanda ce qu'il faisait là. Il eut l'imprudence de répondre qu'ayant quitté la Force le matin même, il venait demander au préfet une carte de sûreté et un permis de séjour à Paris. Ce fut sa condamnation. Il fut réintégré en prison, d'où il ne sortit que pour aller devant la commission militaire, et de là à la plaine de Grenelle.

L'abbé, comme on l'a vu, ne s'était pas montré depuis qu'on avait quitté la maison de santé du

docteur Dubuisson. La police impériale ne se consola pas aisément de la perte de cette proie. Elle se livra à toutes les recherches imaginables. Le maréchal Moncey, inspecteur général de la gendarmerie, s'en mêla lui-même. Tout fut inutile, comme je l'ai déjà dit.

Lafon échappa aux vengeances de l'implacable tyran.

Moins heureux fut le jeune Boutreux. Chargé par Malet de l'administration de la préfecture de police, il n'avait usé de son pouvoir éphémère que pour donner quelques ordres sans importance. Le pauvre et honnête garçon n'était pas à la hauteur de la situation. Assez inquiet dans l'intérieur de sa préfecture, il était sorti pour aller à la découverte. Il se trouvait sur le quai de l'Horloge, quand Rabbe et Laborde reprirent possession de l'hôtel de la préfecture. Il pouvait aisément s'échapper, n'étant pas connu, se mettre en sûreté au loin, comme avait fait Lafon; mais il ne crut pas, dans son innocence, qu'il pouvait lui arriver grand mal. Il ne savait pas que la raison d'État n'a point d'entrailles.

On le chercha assez longtemps sous le nom de Balancié, nom sous lequel il s'était installé à la préfecture de police. Cela seul dérouta pendant quelque temps les recherches dont il était l'objet, car il

s'était contenté d'aller se réfugier tout près de Paris, à Courcelles, chez Mme de Bories, dont il avait, comme on sait, élevé les enfants, et qui lui offrit noblement un asile. Ce fut là qu'on vint l'arrêter dans le courant du mois de novembre pour le livrer, lui aussi, à une commission militaire, devant laquelle nous le retrouverons bientôt.

Les membres du gouvernement, revenus de leur stupeur, résolurent, au premier moment, de présenter comme une équipée insignifiante cette seconde conspiration de Malet, qui avait été si près de casser net le ressort de la machine impériale. Le 24 octobre, le *Moniteur* contenait la pièce suivante, signée du duc de Rovigo :

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal, ont trompé quelques gardes nationales, et les ont dirigées contre le ministre de la police générale, le préfet de police et le commandant de la place de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux. Ils répandaient le bruit de la mort de l'empereur.

« Ces ex-généraux sont arrêtés, ils sont convaincus d'imposture ; il va en être fait justice.

« Le calme le plus absolu règne dans Paris ; il n'a été troublé que dans les trois hôtels où ces brigands se sont portés. »

La mode n'est pas nouvelle, on le voit, de qualifier de brigands ou de scélérats ceux qui rêvent pour leur pays le retour de la justice et de la liberté proscrites. Vainqueurs, Malet, Lahorie et Guidal eussent été des héros, des sauveurs ; vaincus, on les traitait de brigands. C'est dans l'ordre. Seulement, la postérité a rétabli l'équilibre et remis toutes choses en place. Les brigands, ce sont les assassins de Malet, de Lahorie et de Guidal, tandis que les noms de ceux-ci resteront éternellement honorés, et brilleront toujours parmi ceux des vengeurs de la liberté.

Dès le premier jour, du reste, l'opinion se montra toute favorable à Malet, comme nous l'établirons péremptoirement. Les Parisiens se vengèrent par des brocards de l'insuccès de la conspiration. «C'est égal, disait-on, Savary et Pasquier ont fait un fameux tour de force. »

Sous leur apparente tranquillité, les membres du gouvernement n'étaient nullement rassurés. Ils avaient eu peur, ils devaient se montrer féroces. Trois ex-généraux, avaient-ils dit dans leur proclamation, avaient trompé quelques gardes nationales. Ils reconnaissaient donc qu'en réalité il n'y avait eu que trois coupables, et ils allaient livrer à une commission meurtrière vingt-quatre accusés, dont

vingt ne connaissaient pas, n'avaient jamais vu le général Malet.

N'importe ! il fallait du sang; les dieux avaient soif.

CHAPITRE XVII

LA COMMISSION MILITAIRE.— LE PROCÈS. — ATTITUDE DES DIVERS ACCUSÉS.— ADMIRABLE SANG-FROID DE MALET. — FERMETÉ DE LAHORIE ET DE GUIDAL. — L'AVOCAT GAUBERT. — LES ARGUMENTS DE L'ADJUDANT-MAJOR PIQUEREL.

Une foule de personnes, plus ou moins suspectes de jacobinisme, furent arrêtées au premier moment; les unes à cause de leur attachement à la cause républicaine, les autres comme ayant favorisé la conspiration. Citons, parmi ces personnes, Mme de Malet, soupçonnée d'avoir connu les projets de son mari; la dame Lemare, femme de l'ancien membre du comité de la rue Bourg-l'Abbé; le guichetier de la Force, Ducatel, qui pourtant n'était pas tendre pour les détenus, et sa femme; une demoiselle Simonet, ancienne femme de chambre de Mme de Malet, qui

allait souvent voir le général durant sa captivité; un médecin nommé Guillé, à qui cette arrestation valut d'être nommé, à la Restauration, médecin en chef des Jeunes-Aveugles, et le cordonnier Ladré, que Malet, on s'en souvient, avait fait prévenir par un marchand de vin de la rue Saint-Honoré, lequel fut également arrêté, comme tant d'autres dont je n'ai pas recueilli les noms.

Après un examen sommaire, vingt-quatre des personnes arrêtées furent renvoyées devant une commission militaire; les autres, indistinctement jetées dans des maisons de force décorées du nom de prisons d'État, étaient destinées à y rester indéfiniment, selon le bon plaisir du gouvernement. La plupart ne durent leur délivrance qu'aux malheurs de la patrie.

A l'exception des généraux Malet, Lahorie et Guidal, et du Corse Boccheiampe, tous les malheureux livrés à la justice expéditive d'un conseil de guerre étaient des officiers ou sous-officiers appartenant à la 10e cohorte de la garde nationale et au régiment d'infanterie de la garde municipale de Paris. C'étaient le colonel Soulier, commandant de la 10e cohorte, Nicolas Josué Steenhower, capitaine à la 10e cohorte; Antoine Piquerel, adjudant major à la 10e cohorte; Amable-Aimé Provost, Louis-

Charles Fessard, Joachim-Alexandre Lebis, Louis-Marie Regnier, tous quatre lieutenants à la 10e cohorte; Gomont, dit Saint-Charles, et Louis-Joseph Lefèvre, sous-lieutenants à la 10e cohorte. Tous ces prévenus étaient d'anciens officiers, rentrés dans l'armée depuis l'organisation de la garde nationale en cohortes; la plupart étaient des pères de famille, et ne se trouvaient à Paris que depuis quelques mois à peine.

Ensuite venaient Jean-François Rabbe, colonel du régiment d'infanterie de la garde de Paris, Pierre Borderieux, Georges Rouff et François Godard, capitaines au même régiment; Hilaire Beaumont, lieutenant au même régiment; Pierre-Charles Limozin, Jean-Henri Caron et Joseph-Antoine Viallevielhe, tous trois adjudants sous-officiers au même régiment; Jean-Joseph Julien et Jean-Baptiste Caumette, sergents-majors au même régiment; et enfin Jean-Auguste Rateau caporal au même régiment et aide-de-camp improvisé du général Malet. Tels furent les infortunés livrés en proie à la justtce militaire.

La justice militaire! Je ne puis m'empêcher de sourire en écrivant ces deux mots, qui semblent se heurter. S'il y a, en effet, quelque chose qui soit de nature à confondre l'imagination, c'est bien cette

horrible institution des commissions militaires et des conseils de guerre. Contradiction étrange! un homme, un misérable, commet les plus épouvantables forfaits, tue son père ou sa mère, égorge toute une famille, il comparaît devant un jury de citoyens qui présente toutes les garanties d'impartialité possibles; un autre homme, parfaitement honnête celui-là, et entouré de l'estime publique, prend un jour les armes pour défendre ou pour revendiquer les libertés de son pays. Il a eu tort, soit! il a violé, sinon le droit, du moins les lois établies, d'accord! Et comme il appartient à l'armée, ou qu'il a le bonheur de vivre sous le régime de l'état de siége, il est, par la plus subtile des distinctions et en vertu d'une fiction réprouvée par le bon sens, renvoyé devant ce qu'on appelle la justice militaire, c'est-à-dire devant des hommes dont il a été l'adversaire et qui sont ses ennemis; devant des magistrats improvisés, qui jugent sans l'assistance de jurés, et qui, habitués à exposer incessamment leurs jours dans les hasards des combats, n'ont d'ordinaire pour la vie humaine qu'un médiocre respect. Je le répète : il y a là de quoi confondre l'imagination. Et devant les arrêts trop souvent meurtriers de ces commissions sanglantes, le philosophe ne peut s'empêcher de s'écrier : Pauvre justice humaine, que de crimes on

commet en ton nom! Il en était ainsi sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire, sous la Restauration, et il en sera toujours ainsi jusqu'au jour, peut-être, hélas! bien éloigné encore, où les pouvoirs établis seront imbus des saines notions de la justice.

La commission militaire instituée pour prononcer sur le sort de Malet et de ses vingt-trois compagnons d'infortune était ainsi composée:

Président, le général de division Dejean, comte et grand officier de l'empire, grand-aigle de la Légion d'honneur, premier inspecteur général du génie.

Juges, le général de brigade Dériot, baron de l'empire, commandant les dépôts de la garde impériale, sur lequel Malet avait cru pouvoir compter; le général de brigade Henri, également baron, major de la gendarmerie d'élite; le colonel de la 18e légion de gendarmerie Géneval; le colonel Moncey, premier aide de camp du maréchal duc de Conegliano, inspecteur de la gendarmerie, et le major du 12e régiment d'infanterie légère Thibault.

Rapporteur, le capitaine adjoint à l'état-major de la 1re division militaire, Delon.

Il est bon que l'histoire retienne les noms de ces hommes qui, avec une docilité étrange et sans le

moindre remords de conscience, allaient vouer à la mort une douzaine d'innocents.

Le procès — si l'on peut appeler procès une parodie sans nom — commença le 27 octobre, dès sept heures du matin, c'est-à-dire trois jours seulement après la tentative avortée de Malet. On ne se plaindra pas du moins que la justice militaire ait laissé languir les prévenus en prison.

On pouvait croire que l'ancienne affaire de 1808, étouffée avec tant de soin, allait apparaître dans ces débats; il n'en fut rien. On eût craint d'apprendre au monde qu'il y avait encore au fond de cette France, si honteusement asservie, des cœurs généreux où brûlait la flamme de la liberté, et, dans l'entourage même du gouvernement, certains dignitaires que le dégoût de la tyrannie avait envahis et qui n'attendaient qu'une occasion propice pour échapper au régime avilissant dont ils avaient cependant accepté les faveurs. Aussi, au général Lahorie, qui réclamait des pièces où se trouvait la justification d'un fait antérieur mis à sa charge par le conseiller d'État Réal, le président Dejean répondit que la commission n'insisterait que sur le fait actuel.

Dans le cours des débats dérisoires auxquels donna lieu l'affaire du 23 octobre, Malet ne démentit pas un seul instant son caractère admirable. Sous

une forme toujours polie, il sut flétrir les juges dont la basse complaisance allait se traduire par quatorze arrêts de mort. L'abbé Lafon a dit avec raison que si toute sa conduite n'avait pas été un prodige de courage, de présence d'esprit et de générosité, ses réponses seules suffiraient pour l'immortaliser.

Interrogé le premier, Malet revendiqua pour lui tout seul la responsabilité de la conspiration. Il commença par affirmer hautement que les officiers assis avec lui sur le banc de l'accusation étaient absolument innocents. Il disait vrai, et les juges le savaient bien; mais la fameuse raison d'État ne pouvait se contenter d'une victime.

— Alors, quels sont donc vos complices? lui dit le président Dejean.

— La France entière; vous-même, monsieur, si j'avais réussi, riposta Malet.

Il était impossible de faire une réponse plus juste. Le comte Dejean ne trouva pas un mot à répliquer.

Lahorie eut une attitude non moins ferme et non moins digne. Il déclara qu'il avait cru de bonne foi, sans réfléchir, aux paroles de Malet, et s'il faisait cette déclaration, ce n'était point pour sauver ses jours, il savait que sa tête était dévouée : c'était uniquement pour rendre hommage à la vérité. Il avait cru à l'existence du sénatus-consulte; il avait cru à

la mort de l'empereur. Et comme on trouvait excessive sa crédulité, il invoqua l'exemple du coup d'État du 18 brumaire, auquel il avait concouru de la même façon, et dans lequel l'armée avait trempé sans se rendre exactement compte de ce qu'elle faisait.

Le rapprochement était écrasant pour Bonaparte. Qu'était-ce en effet que l'aventurier de Brumaire? Un conspirateur favorisé par la fortune. Seulement, c'était la conspiration du crime, au lieu d'être celle de la vertu. Fort de l'ambition et de la cupidité des gens en place, comme l'a si bien dit Nodier, il s'était attaqué à un gouvernement fondé sur le droit, sur la raison et sur la liberté, dont le temps eût fait disparaître les imperfections, et qui eût assuré aux Français un long avenir de gloire, de bonheur et de dignité; Malet, au contraire, s'inspirant de la seule pensée de la justice, s'en était pris à un gouvernement né de la plus scélérate des actions, qui n'était que l'assemblage de tous les forfaits couronnés, qui d'un peuple libre avait fait un troupeau d'esclaves, et qui vouait ce grand pays de France à l'opprobre et au mépris.

Telle était la signification du rapprochement soulevé par Lahorie. Qu'y avait-il à répondre à cela? Rien. Aussi l'accusation demeura-t-elle muette. Ces

généraux, devenus comtes et barons par la grâce d'un forban, galonnés sur toutes les coutures comme des chambellans de l'ancien régime, et qui, après avoir été les fiers soldats de la République, courbaient l'échine jusqu'à terre devant le crime heureux, n'eurent pas un mot à répondre à cette parole d'honnête homme. C'était pour eux comme la voix du châtiment.

Guidal témoigna son mépris à ces juges de circonstance en gardant un silence dédaigneux.

Le colonel Soulier se contenta d'invoquer sa bonne foi. En se conformant aux ordres d'un général muni de pièces qui lui avaient paru régulières, il avait cru remplir son devoir de soldat. Comme on pouvait croire qu'il avait cédé à la promesse d'un grade plus élevé et d'une forte rémunération pécuniaire, il rappela dans sa défense que deux années auparavant, commandant le fort Mont-Jones, à Barcelone, il avait refusé cinq cent mille francs et le grade de général au service de l'Espagne que lui avait offert l'ennemi, et qu'à la tête de quinze cents Français il avait repoussé douze mille Espagnols. C'était peine perdue, il parlait à des sourds.

Le pauvre colonel était d'ailleurs si troublé que Malet fut, à plusieurs reprises, obligé de lui venir en aide et de répondre aux questions insidieuses qni

lui étaient posées. Le général démontra par des explications si franches, si loyales, d'une clarté si saisissante, l'innocence du commandant de la 10e cohorte et des autres prévenus, que des juges plus honnêtes et plus impartiaux eussent tenu à honneur de rendre à leur égard un verdict de non culpabilité.

Les réponses fournies par les autres accusés militaires furent à peu près conformes à celles du colonel Soulier. Il n'était venu à la pensée d'aucun d'eux que le bruit de la mort de l'empereur fût un bruit supposé. « Cela m'a donné un coup de foudre, dit Rabbe, j'ai perdu ma présence d'esprit, » Quant aux simples officiers et sous-officiers, qui avaient conservé tout leur sang-froid, ils n'avaient fait que suivre les ordres de leurs supérieurs; leur crime était l'obéissance passive.

Cela fut démontré d'une façon saisissante par le capitaine adjudant-major Piquerel. « Ma défense est simple, dit-il. Je ne connais que les lois militaires. Chargé de l'instruction du régiment, c'est moi qui faisais la théorie aux sous-officiers. Les réglements disent : Dans tous les cas, le grade inférieur doit obéissance au grade supérieur; le caporal au sergent; le sergent-major à l'adjudant; l'adjudant au sous-lieutenant; le lieutenant au capitaine; le capi-

taine au chef de bataillon. Défense de commenter ou interpréter les ordres. Peine de mort contre la désobéissance et la révolte... Or, on me reproche ici : quoi ? d'avoir obéi. Doit-on me fusiller tout de même ? Je suis capitaine. Le colonel Soulier, qui est mon supérieur, me dit: « rassemblez la cohorte. » Je la rassemble. « Allez à l'Hôtel-de-Ville ; » J'y vais. Ensuite, M. le major de place, qui est aussi mon supérieur, me dit : « Criez : vive l'Empereur ! » Je crie aussi : vive l'Empereur ! « Retournez à la caserne ; » je retourne à la caserne. Ma conduite est conforme au réglement ; donc je ne suis pas coupable. »

L'adjudant-major Piquerel, dont Charles Nodier a fait un conspirateur émérite, sacrifiant sa vie plutôt que de dévoiler le secret de la conjuration, était un soldat naïf, voilà tout, et il n'était pas possible d'expliquer d'une façon plus simple et plus vraie pourquoi une partie de la garnison de Paris avait si docilement suivi le général.

Le capitaine rapporteur Delon, méconnaissant ce principe juridique, à savoir que l'intention seule constitue la criminalité, se borna à invoquer la matérialité des faits, et requit l'application terrible de la loi contre « ces soldats infidèles qui avaient manqué à la foi jurée à leur empereur, mis en

question tous les principes sur lesquels repose l'ordre social et menacé de replonger la France dans les horreurs de la Révolution. » N'est-ce point là, dans toute son hypocrisie béate, la phraséologie d'usage ?

Ce procès, ai-je dit, n'a été qu'une parodie de la justice, une odieuse et sanglante parodie; qu'on en juge :

Le Corse Boccheiampe, dont tout le rôle s'était borné à suivre Lahorie et Guidal en sortant de la Force, parlait à peine français. Il réclamait un défenseur. « On vous comprendra assez, » s'écria l'un des juges !

Soulier alors, invoquant la loi qui veut que tout accusé soit défendu, se plaignit de ne pas avoir d'avocat.

— Il fallait en faire venir un, dit le juge rapporteur.

— Mais reprit Soulier, je n'ai été prévenu qu'à huit heures du soir.

– Un juge intervenant : On écrit le soir. Tous les avocats ne sont pas couchés à huit heures du soir.

— Mais, répliqua Malet, à cette heure les geôliers sont couchés et les prisonniers sous clef, sans lumière.

Cette explication irréfutable déplut au rapporteur. « Je prie M. le président d'imposer silence à

Malet, qui dicte les réponses de tous les accusés; c'est intolérable. » Brave capitaine Delon, comme on reconnaît bien là le langage d'un homme honnête et modéré !

Quand, après le réquisitoire de ce Torquemada à épaulettes, le président Dejean eut prononcé le mot sacramentel : la parole est à la défense, » Malet se leva et dit :

« Monsieur le président, ceci est une étrange ironie. Pas un avocat ne s'est présenté. Au surplus, un homme qui s'est constitué le défenseur des droits de son pays n'a pas besoin de plaidoyer : il triomphe ou il meurt. » Puis il se rassit, heureux d'offrir sa vie en sacrifice à la liberté.

Lahorie se contenta de reproduire les considération qu'il avait développées dans son interrogatoire.

Quant à Guidal, lorsque le président comte Dejean lui demanda ce qu'il avait à dire pour sa défense, il répondit, sans se lever, et avec un suprême dédain : « Qu'on me fusille le plus tôt possible. »

A défaut d'avocats, les accusés trouvèrent dans le général Malet un défenseur dévoué, et qui avait réponse à tout.

Le président reprochait très-vivement au colonel Soulier de n'avoir pas fait arrêter le général quand

il était entré chez lui. Le malheureux commandant, ahuri, interdit, tout troublé, balbutiait, ne pouvait dire deux mots de suite. « Allons, répondez, parlez donc, » lui criait Dejean. « Le colonel, dit simplement Malet, ne pouvait soupçonner que je le trompais. Ceux qui l'accusent m'auraient obéi de même, plus facilement peut-être; j'ai prouvé que je savais me faire obéir. » Cette fois ce fut au tour du général comte Dejean de garder le silence, et de ne pas trouver un mot à répondre.

Le général Malet se constitua également l'avocat d'office du caporal Rateau, son aide de camp. Il n'eut pas de peine à démontrer comment, le plus naturellement et le plus innocemment du monde, ce jeune soldat avait pu se laisser entraîner dans la conjuration, ne se doutant, ne pouvant se douter de rien. « Vous le voyez, s'écriait Rateau tout joyeux, le général lui-même est mon témoin. » Le pauvre garçon se croyait déjà absous.

Tous les accusés, comme je l'ai dit, se bornèrent à déclarer qu'ils avaient cru obéir à des ordres légaux. Aucun, du reste, ne protesta de son attachement à la personne de l'empereur ou aux institutions de l'empire, aucun, à l'exception toutefois d'un vieux capitaine d'infanterie de la garde de Paris, nommé Pierre Borderieux. C'était un ancien enfant

de troupe. Sa mère avait toujours suivi les armées, et sa femme était blanchisseuse des pupilles de la garde. Ce brave homme invoqua vainement ses vingt-cinq ans de service, quatorze campagnes et cinq blessures. Vainement il s'écria que le clocher de son village, c'étaient les aigles impériales; vainement il poussa à pleine poitrine le cri de : *Vive l'empereur !* ce cri ne devait guère toucher le cœur de ses bourreaux.

Au moment où le président donnait la parole au capitaine Steenhower, un avocat se présenta à la barre. Cet avocat, nommé Me Gaubert, était lebeau-frère du capitaine. Il avait été prévenu depuis quelques heures seulement, et n'avait même pas lu l'acte d'accusation. Cependant il venait prêter à son beau-frère l'appui de sa parole.

Le capitaine Steenhower était né à Amsterdam. Il était entré sous la République au service des armées françaises, et s'était maintes fois distingué sur les champs de bataille. Marié et père de six enfants, il vivait assez misérablement, à Beauvais, d'une pension que lui avait accordée le gouverneur des départements hollandais en 1810, quand, à la formation des cohortes de la garde nationale, il avait repris du service. Il était venu seul à Paris, par mesure d'économie. La dame Brigite Pizonard,

sa concierge, interrogée dans l'instruction, avait déclaré que jamais elle ne lui avait entendu dire rien de contraire au gouvernement. Il s'inquiétait peu de la République et de la liberté. En dehors de son service, auquel il était toujours très-exact, il ne s'occupait que de jeu, et fréquentait assidûment les tripots du Palais-Royal, au grand détriment de sa famille.

En défendant son beau-frère, l'avocat Gaubert défendit en même temps tous les accusés, ceux, du moins, que l'erreur seule avait menés sur les bancs de l'accusation. Il le fit avec un véritable talent. En terminant, il témoigna l'espérance de voir l'indulgence du conseil se répandre sur les accusés qui n'avaient été qu'imprudents, et, sans doute pour toucher le cœur des juges, il insinua que cette conspiration, qu'il qualifia d'insigne folie, serait une occasion pour tous les Français de manifester leur amour pour l'empereur. Paroles inutiles. Il était au-dessus des efforts d'un avocat d'attendrir cette commission militaire qui n'était qu'une machine à meurtre.

Lorsque le président demanda aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter à leur défense, la plupart d'entre eux s'écrièrent : « Mais nous n'avons pas été défendus ! » Pour toute réponse, le comte

Dejean prononça la clôture des débats et ordonna aux gendarmes de faire sortir les prévenus.

Alors une voix suppliante : « Monseigneur, nous sommes d'anciens militaires, des pères de famille... Nous n'avons pas de fortune. Que vont devenir nos femmes, nos enfants? Ayez pitié de nous ! » C'était la voix du colonel Soulier.

Le capitaine Borderieux protesta de nouveau de son dévouement à Sa Majesté impériale : *Vive l'Empereur!* Oui, reprit Rateau, *Vive Sa Majesté l'Empereur et Roi!* — Et *sa justice!* ajouta ironiquement Lahorie.

« Quant à moi, s'écria Guidal, je n'ai qu'un mot à dire à mes juges, c'est qu'ils sont tous des esclaves ! »

Le président furieux : « Gendarmes, emmenez donc les accusés ! »

Au moment où Malet franchissait, pour se retirer, la porte de la salle d'audience, il se retourna vers ses juges et leur jeta comme un défi sublime, ce cri des grandes âmes, qu'ils étaient incapables de comprendre : *Vive la liberté!*

CHAPITRE XVIII

QUATORZE CONDAMNATIONS A MORT. — IL EST SURSIS A L'EXÉCUTION DE RABBE ET DE RATEAU. — LA PLAINE DE GRENELLE. — EXÉCUTION DES CONDAMNÉS.

Les débats avaient duré toute la journée et une partie de la nuit. C'était peu, si l'on considère qu'il y avait vingt-quatre accusés. Aussi, pour les abréger, avait-on négligé d'appeler témoins et défenseurs. Ah! la justice du temps de l'empire était chose expéditive, si l'on peut donner le nom de justice à ces commissions militaires, qui n'étaient, en réalité, comme je l'ai dit, que des commissions d'assassins.

De tous ces prévenus, dont la plupart allaient être si cruellement frappés, un seul était réellement coupable, c'était Malet. Son crime était un acte de vertu sublime, seulement il avait échoué dans son exécution; donc, en vertu des lois encore barbares

de l'époque, il devait être puni de mort. Lahorie, Guidal et Rateau pouvaient être à la rigueur considérés comme ses complices, parce que, quoique ayant été de bonne foi, ils avaient servi à imprimer une certaine direction au mouvement. On aurait donc compris qu'une peine, autre que la peine capitale, les atteignît également. Mais les vingt autres étaient de purs instruments tout à fait inconscients; c'étaient des soldats qui avaient cru exécuter un ordre de service, voilà tout. Ils étaient absolument innocents. Il fallait les acquitter tous ou les condamner tous, c'eût été du moins de l'équité dans l'assassinat. Le conseil préféra tirer comme à une sorte de loterie les victimes dévouées à la mort.

Il était cinq heures du matin quand la commission militaire prononça son arrêt meurtrier.

Furent condamnés à la peine de mort et à la confiscation de leurs biens : Claude-François de Malet, pour un attentat dont le but était de détruire le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, et d'inviter les citoyens à s'armer les uns contre les autres; les généraux Lahorie et Guidal, le colonel Soulier, le colonel Rabbe, le capitaine adjudant-major Antoine Piquerel, les capitaines Josué Steenhower et Pierre Borderieux, les lieutenants Hilaire Beaumont, Louis-Charles Fessart, Marie Reynier et

Joseph Lefèvre, le caporal Rateau et le Corse Louis Boccheiampe, en réparation du crime de complicité avec Malet. En tout, quatorze victimes sacrifiées au dieu aveugle des vengeances sanguinaires.

Les autres accusés, les capitaines Georges Rouff et François Godard, les lieutenants Lebis et Provost, le sous-lieutenant Gomont, dit Saint-Charles, les adjudants sous-officiers Viallevielhe, Caron et Limozin, les sergents-majors Julien et Caumette furent acquittés. Seulement, quoique acquittés, ils durent rester à la disposition du ministre de la guerre.

Aussitôt après le prononcé de cet arrêt, le président comte Dejean donna ordre aux gendarmes de ramener dans la salle d'audience de la commission ceux des condamnés qui appartenaient à l'ordre de la Légion d'honneur. Ils étaient au nombre de six : le général Malet, les colonels Soulier et Rabbe, le capitaine adjudant-major Piquerel, le capitaine Borderieux et le lieutenant Lefèvre. « Au nom de la Légion d'honneur, dit le président aux condamnés, je déclare que vous avez cessé d'en être membres. » Dégradation dérisoire que n'a pas ratifiée la postérité, qui a placé les conspirateurs du 23 octobre au rang des grands citoyens, et qui élèvera un jour une statue à Malet.

Quand les accusés furent rentrés dans leur prison,

le greffier vint leur lire le jugement de mort. Les généraux Malet et Lahorie reçurent avec indifférence cette nouvelle lugubre, à laquelle ils s'attendaient; le général Guidal lança contre l'empire une malédiction suprême; les autres donnèrent les marques du plus violent désespoir.

L'arrêt de la commission militaire portait que le jugement recevrait son exécution dans les vingt-quatre heures; les condamnés n'avaient plus qu'à se préparer à mourir.

Deux d'entre eux cependant, le colonel Rabbe et le caporal Rateau, devaient échapper à la boucherie. D'après les ordres du grand-juge, ministre de la justice, il fut sursis à l'exécution en ce qui les concernait.

Voici l'explication toute simple de cette faveur unique : le colonel Rabbe avait été l'un des juges du duc d'Enghien. L'empire était son créancier du sang du prince; il payait sa dette. Rateau était, comme je l'ai dit, parent, cousin au troisième degré, du procureur général de Bordeaux, qui se nommait également Rateau. Ce fut son salut. Tous deux virent leur peine commuée en celle de la prison perpétuelle, d'où la Restauration vint les tirer. Quant aux autres, qui n'avaient pas sur la conscience le sang d'un innocent, qui n'étaient pas apparentés à

quelque magistrat haut placé, ils étaient nécessairement indignes de tout pardon.

Le 29 octobre 1812 — c'était un jeudi, — à trois heures et demie de l'après-midi, par un temps sombre et pluvieux, six fiacres s'arrêtèrent à la porte de la prison de l'Abbaye. Dans chacun de ces fiacres montèrent deux condamnés avec deux gendarmes. Puis le funèbre cortége s'achemina par les rues Sainte-Marguerite, Taranne, de Grenelle-Saint-Germain et l'avenue de Lamothe-Piquet, à la plaine de Grenelle, lieu ordinaire de l'exécution des malheureux envoyés à la mort par les commissions militaires.

On a recueilli officiellement les paroles prononcées par le général Malet pendant ce trajet lugubre. Tandis que le pauvre colonel Soulier faisait retentir l'air de ses plaintes et se lamentait, hélas! sur le sort de sa femme et de ses enfants, et que le capitaine Borderieux s'évertuait à crier *Vive l'Empereur!* pareil à l'esclave romain qui saluait César au moment de mourir, Malet s'efforçait de donner, en quelques mots, sa signification véritable au mouvement dont il était la victime. « Jeunes gens, » dit-il à des étudiants qui, dans la rue de Grenelle, regardaient passer d'un air ému les six fiacres où vivaient et pensaient encore une douzaine d'hommes dont on

allait faire des cadavres: « Jeunes gens, souvenez-vous du 23 octobre. »

« Citoyens, s'écria-t-il encore, en passant devant l'École militaire, je tombe, mais je ne suis pas le dernier des Romains. »

Il avait raison, car de sa cendre sont nés une foule de citoyens éprouvés, prêts, comme lui, à mourir pour la grande cause de la démocratie et de l'humanité. Le sang des républicains est une rosée féconde; pour un qui meurt sous les balles ou sous le couteau de la tyrannie, il en naît cent. Ne plaignons donc pas trop nos martyrs, mais honorons leur mémoire, et ne perdons jamais l'occasion de citer leur conduite en exemple à nos enfants.

Une foule immense garnissait les abords de la plaine de Grenelle. Quelques curieux étaient accourus là, indifférents, pour chercher une émotion malsaine dans ce tragique spectacle de la mort, et voir l'attitude des victimes à leurs derniers instants; mais le plus grand nombre semblait n'être venu que pour rendre hommage aux condamnés et saluer en eux les martyrs de la plus sainte des causes. « Chapeaux bas! chapeaux bas! » cria-t-on à leur arrivée, et tous les fronts se découvrirent.

La plaine était occupée par une force militaire imposante. Les troupes formaient un vaste carré

dont un côté était resté vide. Au centre de ce carré se tenaient les pelotons chargés d'exécuter la sentence de la commission militaire.

Comme de coutume, les tambours battirent aux champs quand les condamnés, en descendant de voiture, se rendirent à la place où ils devaient être immolés ; ainsi, dans les temps barbares, on préludait, au son des instruments, aux sacrifices humains. Les condamnés avaient la tête nue et marchaient d'un pas ferme, sachant qu'ils allaient à la gloire en même temps qu'au supplice. Malet, qui les avait conduits à la mort, leur adressa quelques paroles d'encouragement, leur rappela la grandeur et la sainteté de la cause pour laquelle ils allaient mourir.

On les adossa tous le long du mur d'enceinte du boulevard extérieur de l'École militaire. Malet était au milieu de ses malheureux compagnons, ayant à ses côtés Lahorie et Guidal. Quatre heures venaient de sonner à l'horloge de l'École. Le capitaine rapporteur Delon s'approcha et donna aux condamnés lecture du jugement de la commission militaire. « Misérable, lui dit Guidal, tu sais bien que les trois quarts des gens que tu as fait condamner sont innocents. » Aussi l'histoire doit-elle restituer à ces sortes de condamnations le nom d'assassinat, le seul qui leur convienne.

Le général Malet commanda lui-même le feu, tous tombèrent comme foudroyés, excepté lui. Il était resté debout, tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever. Frappé à mort, il tomba en criant une dernière fois : *Vive la Liberté!*

Les corps mutilés des douze suppliciés furent placés dans trois charrettes garnies de paille et menés au cimetière Clamart. On les jeta pêle-mêle dans une fosse commune, où ils furent recouverts d'une épaisse couche de chaux vive, qui dut avoir bien vite raison de leurs restes mortels. Mais ce que la justice impériale a été impuissante à détruire, c'est la mémoire de ces hommes dont la renommée ira grandissant à travers les âges. L'histoire redira toujours avec éloge les noms de Malet, de Lahorie, de Guidal et de ceux qui sont tombés avec eux dans la plaine de Grenelle, glorieusement, comme sur un champ de bataille.

Elle n'oubliera pas non plus le nom du jeune Boutreux, dont nous tracerons tout à l'heure la fin non moins glorieuse et non moins lamentable.

On a raconté que le capitaine Borderieux, la poitrine trouée de balles, râlait encore son cri de *Vive l'Empereur!* qui n'avait pu le sauver, et que Malet, resté debout, lui avait dit ironiquement : Va, pauvre soldat, ton empereur a reçu comme toi le coup mor-

tel. » Malet disait vrai ; Bonaparte était dès-lors frappé à mort ; son agonie commençait. Triomphant, le général n'eût fait que devancer l'arrêt du destin.

Malheureusement la France devait être grièvement atteinte en même temps que son empereur félon. Pauvre vieille mère patrie ! que de maux, que de hontes, que de douleurs lui eussent été épargnées, si, après avoir été déjouée en 1808, la conspiration de Malet avait réussi en 1812 ! Elle eût coupé court tout de suite à cette fameuse légende napoléonienne, née de nos malheurs mêmes, et qui a rendu possible une restauration de cette famille maudite de Bonaparte.

Chose horriblement triste ? Deux fois il a fallu, pour nous en débarrasser, que le pied lourd de l'étranger fût sur la gorge de notre pays. Si l'empire eût été jeté bas en 1812, la République se fût trouvée fondée dès cette époque, et nous eussions évité la honte ineffaçable de trois invasions. C'est pourquoi nous ne nous consolerons jamais de l'insuccès d'une entreprise dont la réussite eût fait notre patrie plus grande, plus forte, plus libre et plus respectée que jamais.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER.

ARRESTATION DE MADAME DE MALET ET DU FRÈRE DU GÉNÉRAL. — ROUGET DE LISLE INQUIÉTÉ. — UNE LETTRE DE L'AUTEUR DE LA MARSEILLAISE. — NÉPOMUCÈNE LEMERCIER ET MALET.

Les journaux du temps se bornèrent à annoncer sèchement, saus commentaires, la terrible exécution que je viens de raconter. Aucun écrivain dans la presse de cette époque honteuse n'aurait osé laisser échapper un cri de pitié ou de sympathie pour les victimes. Un regret exprimé, une larme versée eussent été considérés comme une sorte de complicité par la police impériale.

Malheur à qui, de près ou de loin, avait eu quelques rapports avec Malet ! Sa femme, arrêtée chez elle, rue de l'Université, dans la journée même du 23 octobre, fut écrouée aux Madelonnettes. Elle y resta près d'un an, en compagnie de voleuses et de filles de mauvaise vie. L'instruction la plus minutieuse ne parvint à relever contre elle qu'un seul fait, celui d'être allée voir souvent son mari dans la maison de santé où il était détenu. Que si elle avait connu les desseins de son mari, — chose au moins douteuse — on ne pouvait lui reprocher de ne pas les avoir révélés, bien que la délation dans les familles eût été de tout temps encouragée par les gouvernements despotiques.

Quoi qu'il en soit, la pauvre femme sollicita sa liberté à diverses reprises, de l'empereur d'abord, puis de l'impératrice régente, lorsque l'empereur eut quitté la France pour entreprendre sa néfaste campagne d'Allemagne. L'homme fatal finit par se laisser toucher. Il écrivit de Liebstadt, le 2 septembre 1813, à son ministre de la police d'ouvrir à Mme de Malet les portes de sa prison ; seulement il lui prescrivait, en même temps, de l'envoyer dans sa commune natale et de l'y mettre en état de surveillance. Voilà ce qu'était l'indulgence impériale.

Mise en liberté le 24 septembre, Mme de Malet

reçut un passeport pour Douai, pays de sa famille, où elle fut réduite à vivre avec son fils dans un état assez précaire. Sous la Restauration, elle obtint du maréchal Soult, devenu ministre de la guerre, le reliquat de solde dont son mari avait été privé pendant sa longue détention de 1808 à 1812. Les faveurs dont elle fut l'objet pourraient laisser croire qu'elle chercha, comme l'abbé Lafon, à donner à la glorieuse conspiration du général une couleur royaliste qu'elle n'eut jamais. Son fils reçut une épaulette de sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs ; elle-même eut une pension de trois mille francs. Elle fut au mieux avec les princes, chez qui elle eut ses entrées, et elle resta toujours dans les meilleurs termes avec MM. de Polignac. Je crois même qu'elle rendit des services d'une nature un peu équivoque. Peut-être n'avait-elle jamais partagé les opinions républicaines du général Malet. Mais je m'arrête ici par respect pour ce grand nom. D'ailleurs le rôle de sa femme doit cesser pour nous à l'heure où se sont ouvertes devant elles les portes des cachots de l'empire.

Et ce ne fut pas seulement la femme de Malet qui fut inquiétée parmi les membres de la famille du général. Un mandat d'arrêt fut également lancé contre son frère, qui habitait loin, bien loin de Paris,

au fond du Jura, où il menait la vie la plus retirée du monde. J'ai déjà parlé de ce frère, ancien officier d'artillerie, qui avait émigré au temps de la Révolution, et dont les opinions politiques étaient diamétralement opposées à celles du général. Peut-être son passé aurait-il dû le préserver de tout soupçon de complicité dans une conspiration républicaine, Mais la police impériale n'y regardait pas de si près. Il fut arrêté chez lui, en vertu d'ordres envoyés au préfet du Jura, transféré à Paris et enfermé à la Force, où il était encore dans le courant du mois de janvier 1813.

Rouget de Lisle lui-même ne fut pas à l'abri des recherches de la police, comme si l'ombre de la *Marseillaise* eût été complice des projets de Malet. Des agents furent mis à sa poursuite et fouillèrent, pour l'arrêter, toutes les maisons où il avait demeuré dans Paris.[1]

Or, l'auteur immortel de notre hymne national, retiré au fond de sa province, ne songeait guère à conspirer. La flamme d'enthousiasme qui, aux jours de la Révolution, lui avait tenu lieu de génie, s'était bien refroidie en lui. Il vivait, sinon indifférent à cette liberté dont il avait été jadis le chantre inspiré, du moins sans se soucier de souffrir pour elle le moindre martyre. A la nouvelle des recherches

dirigées contre lui, il s'empressa d'écrire au baron Destouches, préfet du Jura, la lettre suivante :

« Monsieur le baron,

« Une lettre de Paris m'annonce que le 25 ou le 26 du mois dernier, on est venu me chercher dans les anciens logements que j'y ai occupés.

Ces perquisitions n'ont pu être faites qu'en vertu d'ordres de la police, et je ne puis leur supposer d'autre motifs que mes relations d'amitié et de parenté avec le général Malet.

« Suivant ma coutume constante d'aller au-devant de toutes les mesures du gouvernement qui me sont relatives, je crois devoir vous communiquer l'avis qui m'est donné, afin de vous mettre à même, si vous le jugiez à propos, de transmettre à l'autorité les renseignements qu'elle paraît désirer sur mon compte.

« Veuillez observer que de retour ici depuis le commencement de septembre 1811, je ne me suis absenté que du 1er au 20 janvier environ, pour un voyage à Paris, où j'ai fait une apparition de sept à huit jours.

J. Rouget de Lisle. »

» Agréez la considération distinguée avec laquelle je suis, monsieur, votre très-obéissant serviteur.

Montaigu, 6 novembre 1812.

Là, du reste, se bornèrent les menaces dont fut troublé le repos du poëte de la *Marseillaise*. La caution de son préfet le sauva de l'arrestation dont il était menacé.

Et il dut s'estimer heureux, car tout portait ombrage au gouvernement impérial, affolé par l'échauffourée du 23 octobre. Un jour, un individu vint raconter qu'un homme d'une quarantaine d'années s'était présenté, le jour de l'exécution de Malet et de ses compagnons, chez une vieille marchande du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, tenant commerce de vêtements militaires, d'épaulettes et de dragonnes, et qu'il lui avait dit : « Le coup a été manqué ; mais sous peu on ne le manquera pas. »

Il n'en fallut pas davantage pour mettre en émoi toute l'administration. L'idée vint même au ministre de la guerre Clarke, duc de Feltre, de faire saisir tous les habits d'officiers supérieurs qui se trouvaient chez les frippiers de Paris. On lui représenta qu'il était assez difficile d'exécuter une pareille mesure sans payer au préalable le prix de tous ces habits. Ce qui n'aurait pas laissé de coûter gros pour un bien mince résultat. On se contenta alors d'exiger des marchands qu'ils livrassent à la police les noms de toutes les personnes auxquelles ils vendraient des effets militaires.

Les hauts personnages, les fonctionnaires intelligents commençaient à comprendre le peu de solidité de ce pouvoir réputé si fort. Ils étaient effrayés, en voyant le vide d'affection qui se faisait autour du gouvernement impérial. Nul doute que la réussite de la conspiration du général Malet n'eût été accueillie avec des transports d'enthousiasme par l'immense majorité du pays. Si les journaux de l'époque, soumis à une censure impitoyable, refusèrent un mot de pitié à la mémoire du héros malheureux, il n'en fut pas de même dans les ateliers et dans les salons.

Il n'est pas jusqu'aux écoliers qui ne se soient sentis saisis d'admiration pour l'acte courageux du général. C'était comme un réveil de la jeunesse, après dix années d'assoupissement. Un enfant de quatorze ans, nommé Lavigne, élève du lycée Charlemagne, composa pour Malet l'épitaphe suivante que l'histoire ne doit point dédaigner :

Hic jacet infelix miserando carmine Malet
Flendus, cui, si non hœsit fortuna, tyranni
Victima si periit, magnis tamen excidit ausis.

« Ici repose l'infortuné Malet. La muse plaintive doit déplorer son sort, car s'il ne fut point favorisé de la fortune, s'il périt victime du tyran, il mourut du moins pour avoir osé une grande action. »

Le jeune auteur de cette courageuse épitaphe fut chassé du lycée par un proviseur trop zélé. Cela devait être : tel maître, tel valet.

L'opinion publique, on peut le dire, était toute favorable au projet de Malet, tant on était fatigué du joug, tant on souffrait impatiemment les caprices de ce maniaque insolent qui broyait les hommes comme du sable? J'en trouve le sentiment parfaitement exprimé dans une lettre anonyme adressée au ministre de la police duc de Rovigo, et que je crois utile de mettre tout entière sous les yeux de mes lecteurs :

« Le coup a été manqué ; mais une autre fois on s'y prendra mieux. Le monstre, ton maître, toi, son indigne ministre, et toute son infernale séquelle, vous savez maintenant à quoi vous en tenir sur l'exécration que vous méritez si bien. On a vu les soldats prendre leur part de l'allégresse commune, en apprenant la nouvelle, malheureusement fausse, de la mort d'un scélérat qui semble avoir juré l'extermination du genre humain. Mais le jour de la vengeance divine n'est pas loin; et tremble du sort qui t'attend, si tu ne mérites pas ton pardon en contribuant à délivrer la terre du fléau qui la convertira avant peu, si rien ne l'arrête, en un vaste cimetière. Le pain à dix sols, le sucre et le café à 20 sols,

voilà ce que nous vaudra la chute du monstre, — monopoleur, exterminateur — du plus affreux scélérat que les enfers aient jamais vomi. »

Je trouve encore une autre lettre de la même main, adressée cette fois à la jeune impératrice qui avait si philosophiquement reçu à Saint-Cloud la nouvelle du mouvement suscité par Malet. « Je te plains, pauvre princesse, y est-il dit; mais aussi pourquoi as-tu associé ton sort à celui d'un pareil monstre ! Le jour de la vengeance divine n'est pas loin, et la terre sera dans l'allégresse d'être délivrée du monstre qui a juré l'extermination du genre humain. Quel malheur que le coup tenté hier ait manqué ! Mais une autre fois on s'y prendra mieux. Quelle allégresse s'était répandue dans Paris à la nouvelle, hélas ! fausse, de la mort de ton exécrable époux. Vengeance ! vengeance ! Ce mot est dans le cœur de tous les Français, que dis-je ? de tous les peuples, et bientôt ce ne sera plus un vain mot. Encore quelques moments et la terre, trop longtemps opprimée par un misérable sorti de la fange, respirera. »

Assurément des lettres anonymes ne sont pas une autorité. Quand elles sont un instrument de dénonciation et qu'elles servent à masquer l'infamie et la lâcheté d'un délateur, elles doivent être reje-

tées avec dédain ; mais il n'en est pas ainsi de celles que je viens de citer. Leur auteur ne pouvait de gaieté de cœur livrer son nom aux loups-cerviers de l'empire, qui ne lui eussent fait aucun quartier. Et elles ont cette importance qu'elles peignent admirablement l'état d'exaspération des esprits contre le régime sanglant issu du guet-apens de Brumaire, et la haine, trop légitime, hélas ! vouée dès-lors au grand nom de Napoléon.

Un poëte du temps, homme de bien par excellence, a parfaitement rendu ce double sentiment. Ce poëte, c'est Népomucène Lemercier. Enthousiasmé des premiers exploits de Bonaparte, Lemercier lui avait voué d'abord une admiration sans bornes, et même une affection sincère. Il l'avait, si je ne me trompe, accompagné en Égypte, et, sous le consulat, il avait accepté de lui la décoration de la Légion d'honneur. Mais il ne tarda pas à découvrir ce que cachait d'égoïsme, de bassesses, de vanités puériles et de passions mesquines la prétendue grandeur d'âme de son héros. Quand Bonaparte eut achevé d'étouffer la République française sous les coussins du trône, le poëte se sentit pris pour lui d'un indéfinissable mépris. Il lui renvoya sa croix d'honneur en y joignant une lettre dont la franchise n'est pas un de ses moindres titres à l'estime publique.

Malet devait être compris de ce cœur fier et indépendant.

Ce héros,
Martyr abandonné, tombe sous tes bourreaux !
A ce sublime élan, qui sauvait tant de têtes,
Ose donc comparer le fruit de tes conquêtes !...
Ce coup eût suspendu les luttes meurtrières,
Ce coup eût garanti l'honneur de nos frontières,
Ce coup eût au Sénat, dès lors conservateur,
Donné droit de proscrire un tyran déserteur,
Et nous n'eussions pas vu ses terreurs criminelles
Te dévouer encore des cohortes nouvelles...
Oui, l'équitable histoire
Consacre une statue à sa longue mémoire.

Cette statue, j'ai tenté de l'élever, pour ma part, à Malet et à ceux de ses glorieux complices de 1808, qui à l'heure où il entreprit seul d'affranchir le pays, gémissaient encore dans les prisons du despote. Assez d'hommages ont été rendus à la mémoire des princes et des persécuteurs du genre humain. Il est temps d'honorer aussi, en leur élevant des autels, ceux qui ont lutté et qui sont morts pour la liberté, pour la patrie et pour l'humanité. De tels hommages ne contribueraient pas peu à fortifier dans les cœurs les vertus civiques, et les images des Sidneys et des Malets nous consoleraient de celles des Cromwells et des Bonapartes.

CHAPITRE II

L'ÉTONNEMENT DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Ce fut à Dorogobouge, non loin de Smolensk, en pleine retraite de Russie, que Napoléon apprit l'événement qui avait falli culbuter son empire. Aucun mouvement ne laissa percer sur son visage impassible les sentiments dont il était agité. Il comprit pourtant alors combien était fragile cet empire dont il s'imaginait avoir si profondément enfoncé les racines dans le sol: ce qui le frappa, ce fut moins la facilité avec laquelle on avait failli le jeter bas, lui et son gouvernement, que l'oubli complet où l'on avait laissé son fils. On ne croyait pas à sa dynastie, et voilà ce dont s'étonnait le plus ce parvenu, qui tenait à la fois du sublime et du grotesque.

« Quoi ! l'entendit-on s'écrier à plusieurs reprises, ma femme, mon fils, les institutions de l'empire,

on n'a point songé à tout cela ! » On n'y avait point songé en effet, parce que tout cela ne valait pas la peine qu'on y songeât.

On a prétendu, et M. Thiers tout le premier, que, plus juste envers Malet et ses compagnons que ceux qui les avaient immolés, Napoléon avait vivement blâmé le zèle sanglant de ses valets. On a même assuré que ses premières paroles à Cambacérès, lors de son retour de Russie, avaient été celles-ci : « Qui vous a permis de fusiller mes officiers ? A quoi bon ce sang répandu? » Ce sont là pures fantaisies de narrateurs grisés par leur adoration maladive pour l'homme fatal de Brumaire : il est du devoir de l'historien sévère d'en faire bonne justice.

L'empereur se souciait si peu du sang innocent versé dans la plaine de Grenelle — et que lui importaient douze malheureuses victimes, à lui qui en avait tant de milliers sur la conscience ! — il se souciait si peu du sang innocent répandu par une commission d'assassins, que le 7 novembre il écrivait, de Michalewka, à son cousin l'archi-chancelier, pour lui marquer toute sa satisfaction de la conduite qu'il avait tenue dans l'affaire du 23 octobre. Et quelques jours plus tard il écrivait de Smolensk : « Je n'ai pas bien compris encore les motifs du

sursis accordé aux condamnés Rabbe et Rateau. » Le tendre monarque ! On avait omis de lui rappeler que Rabbe était l'un des instruments de son assassinat du duc d'Enghien et que Rateau était un cousin de son procureur général de Bordeaux.

Loin de s'être ému de pitié sur les douze cadavres qui avaient jonché la plaine de Grenelle, Napoléon ne trouva point que c'était assez pour venger l'oubli de son fils, de sa femme et de ses fameuses institutions. Il lui en fallait un treizième, et nous le verrons tout à l'heure désigner lui-même la victime à ses bourreaux. Après cela, thuriféraires de l'empereur, vantez-nous sa clémence et son horreur du sang !

CHAPITRE III

RETOUR DE NAPOLÉON. — BASSESSE DES GRANDS CORPS DE L'ÉTAT. — LES IDÉOLOGUES. — LE BARON SÉGUIER ET L'EMPIRE.

De même qu'il avait quitté l'Égypte, honteusement et en déserteur, Bonaparte quitta la Russie, abandonnant lâchement aux rigueurs de la saison et aux poursuites acharnées de l'ennemi l'admirable armée qu'il avait si follement engagée dans sa téméraire entreprise, et qui, diminuée des trois quarts, n'était plus qu'un pâle troupeau.

Il arriva à Paris dans la nuit du 18 décembre. Rien ne prouve l'absence absolue de sens moral chez cet homme tant vanté et si surfait comme ce retour précipité. C'était une honteuse désertion devant l'ennemi. Il eût mérité cent fois d'être fusillé, et infailliblement il l'eût été sous une République ;

mais la France, coupable de s'être abandonnée elle-même, n'avait pas encore épuisé le calice amer. L'auteur de tant de désastres, au lieu d'avouer ses fautes et d'en demander pardon, allait le prendre de très-haut avec « ses peuples, » comme il disait, et donner des leçons, lui qui en méritait.

Dès le lendemain, son Sénat parut devant lui, aux Tuileries, plus vil, plus bas, plus rampant que jamais. Le président de ce corps avili, Lacépède, savant illustre, dont la science était dépassée par un effroyable esprit de servilisme, harangua le maître en des termes où la flatterie allait au-delà de toutes les bornes.

L'empereur, pour donner le change au pays et le distraire de l'expédition lamentable de Russie, avait jugé à propos de donner de vastes proportions à l'affaire Malet et de l'évoquer devant lui.

Obéissant à un mot d'ordre, auquel tous les hauts fonctionnaires durent se conformer, Lacépède ne manqua pas de faire allusion à Malet et à ses amis, « à ces hommes échappés des prisons où, dit-il, votre clémence impériale les avait soustraits à la mort méritée par leurs crimes passés. » Il y avait là, de la part de Lacépède, un double mensonge, une lâcheté et une infamie. Malet, Guidal et Lahorie, n'ayant jamais été jugés avant l'affaire du 23 oc-

tobre, n'avaient pu être retenus en prison qu'en vertu de l'épouvantable arbitraire sous lequel ployait le pays ; et quantà leurs neuf malheureux compagnons d'infortune, Lacépède aurait bien dû nous dire de quelle façon s'était exercée à leur égard la clémence impériale. Mais c'était ce dont s'embarrassait fort peu l'honnête président du Sénat.

Il parla — nouveau mensonge — de l'amour de la France pour la quatrième dynastie, et, rappelant d'anciens usages de la monarchie, il exprima le vœu de voir les Français de tous les rangs se lier d'avance par un serment solennel à l'héritier du trône. C'était pour réparer l'oubli de cet héritier dans l'affaire Malet. Puis, après s'être lamenté sur les mesures extrêmes dont s'était servi le peuple russe pour repousser l'invasion, — affreuses ressources des gouvernements despotiques, dit-il, par une sanglante ironie, j'imagine, — il pria sa Majesté impériale et royale d'agréer le tribut de la reconnaissance, de l'amour et de l'inviolable fidélité du Sénat et du peuple français.

A cette lâche phraséologie, l'empereur répondit comme un maître pouvait répondre à des valets. Son premier souci, ce n'était pas de réparer les désastres que sa folie avait attirés sur la France, d'apaiser les douleurs des mères dont les fils venaient

d'être ensevelis sous les neiges de la Russie, non; c'était de mettre « ses peuples » à l'abri des déchirements des factions et des horreurs de l'anarchie. Éternelles banalités à l'usage des tyrans pour effrayer les nations qui ne sont pas encore faites à l'exercice régulier de la liberté. »

Ah ! comme il flétrit les magistrats dont la pusillanimité menaçait de détruire l'empire des lois, les droits du trône et l'ordre social lui-même, comme si l'ordre social bien entendu avait quelque chose à voir dans les droits du trône !

Pour lui, la mort d'un magistrat tombé en défendant le souverain et le trône était plus glorieuse que celle du soldat frappé au service de la patrie. Comme se révélaient bien là, dans toute leur crudité, les sentiments d'égoïsme de ce Corse qui plaçait les intérêts de sa dynastie avant ceux du pays ; et ne reconnaît-on pas, dans cet aveu dépouillé d'artifice, le mot profond et cynique du saltimbanque : *Sauvons la caisse ?*

Aussi, avec quelle légèreté il passa sur sa folle expédition. « Mon armée a essuyé des pertes, dit-il négligemment, mais c'est par la rigueur prématurée de la saison. » Quant aux ressources des gouvernements despotiques qu'on lui avait opposées, suivant Lacépède, et que nous appellerons, nous, l'héroïsme

d'un grand peuple levé pour sa défense, il ne dit rien, sinon qu'il avait eu l'intention de proclamer la liberté des serfs, mais qu'ayant reconnu l'abrutissement de cette classe nombreuse du peuple russe, il y avait renoncé dans l'intérêt d'une foule de familles. Qu'on vienne donc soutenir encore, comme on nous l'avait fait accroire dans notre jeunesse, que Napoléon, c'était la Révolution armée, secouant sur le monde les trésors d'indépendance et de liberté qu'elle avait apportés dans les plis de sa robe.

A quinze mois de là, ce même Sénat proclamait la déchéance de l'empereur, en l'enveloppant de considérants où l'on retrouve — coïncidence bien remarquable — l'esprit de l'acte imaginé par Demaillot et par Malet. Ce qui suffirait à prouver que ce dernier n'était point un fou et un maniaque, comme M. Thiers, par une étrange aberration, a eu la malheureuse idée de l'appeler. Et, chose encore à noter, ces considérants avaient été rédigés par le sénateur Lambrecht, un de ceux que le Jacobin Demaillot avait mis dans son gouvernement provisoire.

Le conseil d'État ne fut ni moins plat ni moins servile que le Sénat. C'était dans l'ordre. Il avait pour président l'ancien girondin Defermon, qui s'était montré le complice fervent de la réaction thermidorienne. Ce transfuge de la liberté témoigna toute la

douleur qu'avait causée aux fonctionnaires l'attentat commis par un « homme en délire. » Il parla — sans rire — du dévouement de tous les Français pour l'héritier désigné par la constitution qu'il avait plu à l'empereur de donner à ses peuples. Puis, comme s'il eût fait une gageure d'insulter à la fois au bon sens et à la vérité, il se confondit en marques d'admiration sur le caractère auguste déployé par Napoléon dans les deux mois où la fortune semblait essayer, disait l'orateur, de rappeler qu'elle peut être inconstante. Et cela, au moment où ce chef indigne venait de déserter son armée.

L'empereur trouva, pour excuser sa folie et expliquer les malheurs de la France, un argument irrésistible ; il mit tout sur le compte de l'*idéologie*. C'était, à ses yeux, la bête de l'Apocalypse,

Arrière philosophes, moralistes, penseurs, qui méditez sur le sort des humains et songez aux moyens d'améliorer la condition des hommes ! Place aux traîneurs de sabre et aux bandits couronnés ! Ils ont la science infuse, ceux-là ; ils connaissent les lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires ; c'est à eux d'instruire, de moraliser les peuples et de leur apprendre à obéir. N'ont-ils pas à leur offrir en exemple l'obéissance passive des armées prétoriennes ?

Donc, tous nos malheurs venaient de l'idéologie. C'était elle qui avait amené le règne des hommes de sang et proclamé comme un devoir le principe de l'insurrection. Mais il oubliait, le sinistre fuyard, qu'une seule de ses dernières batailles, celle de la Moskowa, avait coûté dix fois plus à l'humanité, pour rien, en pure perte, pour le plaisir, que la Révolution tout entière pour assurer le triomphe de la justice et du droit. Il oubliait que si Lafayette et, après lui, la Convention nationale avaient proclamé l'insurrection comme le plus saint des devoirs, ils n'avaient eu en vue que la révolte légitime contre les gouvernements parjures et violateurs des droits du peuple. Et il osa, en terminant, invoquer les noms des Harlay et des Molé, lui qui, pour monter au pouvoir suprême, avait violé les serments les plus sacrés et étranglé le droit et la loi !

Quelques jours après, ce fut au tour de la magistrature de venir traîner sa robe dans la boue et se vautrer aux pieds du maître ; la magistrature qui, dans un État libre et bien organisé, ne devrait jamais avoir rien de commun avec le pouvoir exécutif. Le premier président de la cour impériale était un Séguier, l'empereur ayant tenu à mettre, autant que possible, à la tête des grandes fonctions publiques, des revenants de l'ancien régime.

« Sire, dit le baron Séguier entre autres énormités, des insensés ont tenté d'ébranler ce que le génie et le courage avaient fondé. Ils voyaient l'auguste rejeton de notre empereur, et ils ont méconnu ce principe fondamental de la monarchie : *que le roi ne meurt pas*... Ah ! sire, daignez en croire la vive expression des sentiments que nous portons au fond de nos cœurs. L'autorité impériale n'aura jamais de plus ferme appui que les magistrats. Nous sommes prêts à tout sacrifier pour votre personne sacrée, pour la perpétuité de votre dynastie. »

Or, à l'heure où le premier président de la cour impériale s'exprimait ainsi, Bonaparte avait épuisé la longue série de ses crimes et de ses folies, il n'avait plus qu'à les expier. Les malheurs, les calamités, les désastres allaient venir, rapides, foudroyants, irrésistibles. Peut-être, au milieu de ses infortunes, trop méritées, hélas ! eut-il été bon et consolant de voir tous ces hauts dignitaires, qui avaient juré fidélité au crime heureux, ne pas s'en séparer si lestement au jour de la débacle. Mais ce fut un sauve-qui-peut général. Il semble que la bassesse des hommes soit en raison directe du rang qu'ils occupent dans la société.

Le même baron Séguier, le même magistrat qui se déclarait prêt à tout sacrifier pour la personne

sacrée de l'empereur et pour la perpétuité de sa dynastie, manifestait en pleine audience solennelle, dans les premiers temps de la Restauration, son horreur « de cette législation spoliatrice, qui après avoir dévoré les patrimoines et désolé les familles, envahissait les États et dégradait les couronnes ; » et il se félicitait de voir l'héritier de la plus longue race des rois replacer la société sur ses véritables fondements. Croyez donc après cela à la conscience politique des magistrats nommés par le pouvoir.

Le Corps législatif, qui n'avait pas été convoqué cette année, comme je l'ai dit, ne fut pas appelé à féliciter l'empereur d'avoir échappé à la conspiration Malet. Cela lui épargna la honte d'adulations auxquelles il se serait certainement laissé aller, comme le Sénat, le conseil d'État et la cour impériale. Seulement, ce corps si longtemps et si honteusement servile, n'attendit pas la suprême défaite pour dire son fait à l'empire. En effet, à une année de là, presque jour pour jour, il dénonçait au monde entier, dans une adresse à l'empereur, les fléaux dont la France était devenue la proie, grâce au gouvernement impérial, l'industrie expirante, le commerce anéanti, l'agriculture languissante, et cette guerre barbare et sans but, qui arrachait, chaque année, tous les bras à la terre et aux arts de la paix.

« Les larmes des mères et les sueurs des peuples, y était-il dit, sont-ils donc le patrimoine des rois ? » Cette adresse était, à coup sûr, l'écho retentissant des sentiments du pays, et elle prouve surabondamment à quel point la France était en communion d'esprit et d'idées avec Malet.

L'immortel général n'était donc ni un fou ni un maniaque, comme l'a si légèrement qualifié M. Thiers. Il fut à un moment donné l'âme émue de la patrie ; le cœur du pays tout entier battit dans le sien, et s'il eût réussi, il n'y aurait pas eu assez de couronnes pour lui.

CHAPITRE IV

CONSEIL PRIVÉ AUX TUILERIES. — DISGRACE DU COMTE FROCHOT. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE BOUTREUX.

Comédien et tragédien à la fois, habile en mise en scène, l'empereur se servit admirablement de cette affaire Malet pour détourner, pendant un moment au moins, les yeux du pays de l'immense catastrophe de la Russie. Un des plus honorables fonctionnaires de l'empire, le comte Frochot, fit en partie les frais du spectacle.

On a vu avec quelle bonne foi cet ancien membre de la Constituante, devenu préfet de la Seine, avait accueilli la nouvelle supposée de la mort de Napoléon et du renversement du gouvernement impérial, et avec quel empressement il avait ordonné qu'on préparât à l'Hôtel-de-Ville une salle pour l'installa-

tion du gouvernement provisoire. Sa crédulité était tout son crime.

De plus, il avait le tort d'avoir figuré, bien involontairement sans doute, parmi les membres du gouvernement provisoire formé par Malet ; il avait été l'ami de Mirabeau ; enfin il avait appartenu à cette pléïade d'*idéologues* qui avaient imaginé de fonder la législation des peuples sur les bases de la morale, de la justice et du droit. Il est vrai que, depuis, il avait quelque peu laissé dans un coin de son cœur ces pensées généreuses de sa jeunesse ; n'importe : il fallait une victime expiatoire, ce fut lui qu'on choisit.

Le 21 décembre, Napoléon tint au palais des Tuileries un conseil privé, à la suite duquel il ordonna que toutes les pièces de la conspiration seraient immédiatement imprimées et distribuées aux présidents des sections au conseil d'État, afin que chaque section pût, dans la journée suivante, donner son avis sur la conduite du comte Frochot.

Dès le lendemain, en effet, il y eut au conseil d'État une séance solennelle, présidée par l'empereur. Le conseiller Réal fit un rapport détaillé de l'affaire. Après quoi Bonaparte prit la parole : il se plaignit amèrement de la facilité avec laquelle, sur la foi d'un inconnu, des officiers, des soldats, avaient cru

à sa mort, à la destruction de son gouvernement, quand il y avait là l'impératrice et le roi de Rome. Il rappela, lui, le parjure par excellence, la sainteté des serments, et termina en disant qu'il fallait un grand exemple à tous les fonctionnaires.

Ce ton indiquait d'avance l'opinion des valets dont se composait le conseil d'État. Chacune des sections du conseil fut appelée à donner son avis motivé, Toutes se montrèrent unanimes dans leur exaltation monarchique. Plus ou moins amer dans son langage à l'égard d'un collègue, chaque orateur conclut contre lui. Avoir méconnu l'hérédité et la sainteté de la couronne dans le prince impérial ! Rien qu'une destitution n'était capable d'expier ce forfait. La section de la guerre se montra surtout impitoyable ; elle déclara le malheureux Frochot indigne désormais d'exercer aucune fonction publique.

L'empereur n'avait nul besoin de ces avis. Au fond, il s'en souciait fort peu, sa volonté étant sa seule règle et sa seule loi. Mais il fallait jeter de la poudre aux yeux, et il était bien aise d'avoir l'air de tenir de ses conseils l'avis d'une mesure qui était arrêtée dans son esprit. Le 23, parut au *Moniteur* un décret en vertu duquel, sur le rapport du ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, le comte Frochot était destitué de ses fonctions de conseiller

d'État et de préfet du département de la Seine.

Le comte de Chabrol fut immédiatement nommé à la place de Frochot. Le nouveau préfet, qu'un regard inattendu de sa Majesté venait, suivant ses propres expressions, d'appeler de si loin à tant de confiance, se livra aux plus basses adulations, en prêtant serment de fidélité entre les mains de l'empereur. Ce qu'il chérissait le plus des bienfaits dont il était comblé, disait-il, c'étaient l'honneur et le droit de donner l'exemple du dévouement à la dynastie impériale ; ce qui ne l'empêcha pas d'être aussi l'un des premiers à déposer ses hommages aux pieds du roi Louis XVIII.

Napoléon profita de la réunion de son conseil privé pour statuer sur le sort des militaires acquittés par la commission militaire et mis à la disposition du ministre de la guerre, malgré leur acquittement, et sur celui des généraux Lamotte et Desnoyers, dont les noms, on s'en souvient, avaient été employés par Malet, et qui, bien que n'ayant joué aucun rôle dans l'affaire, personnellement du moins, n'en avaient pas moins été mis en état d'arrestation.

Le simple caprice paraît avoir dicté ici les résolutions de l'empereur. Ainsi le général Lamotte, sous le nom duquel Malet s'était présenté au colonel

Soulier, fut mis en liberté et renvoyé de Paris, tandis que l'on maintint en prison le général Desnoyers, dont tout le tort fut, sans doute, d'être connu pour ses opinions indépendantes.

Le lieutenant Provost, de la 10e cohorte, qui s'était chargé de remettre au général Doucet le paquet de Malet, fut rendu à la liberté, réintégré dans son emploi ; les capitaines Godard et Rouff, le lieutenant Lebis, le sous-lieutenant Gomont, dit Saint-Charles, les adjudants sous-officiers Viallevielhe, Caron et Limozin, les sergents-majors Julien et Caumette furent destitués et retenus comme prisonniers d'État. O justice distributive de ce monde ! Pourquoi tant d'indulgence à l'égard de celui-là, et tant de sévérité à l'égard de ceux-ci ? Il fallût les désastres de la patrie, l'invasion et la restauration du trône des Bourbon, pour que ces malheureux obtinssent une tardive justice et recouvrassent la liberté. Quant aux morts, il ne devait plus en être question.

Un cadavre manquait, ai-je dit, à ceux que la commission militaire avait couchés dans la plaine de Grenelle ; c'était celui de Boutreux. L'empereur y mit bon ordre.

J'ai raconté comment ce jeune homme avait été arrêté à Courcelles, chez madame de Bories, où il avait trouvé un refuge. Depuis, il végétait en prison,

ne pensant guère être voué à une mort certaine. Il faisait des vers, rêvait d'avenir et de gloire, songeait à sa fiancée qui l'attendait là-bas, là-bas, bien loin, à Angers. Chaque soir, il croyait voir s'ouvrir les portes de son cachot. Pauvre garçon !

J'ai lu des lettres de lui, charmantes, désolées, navrantes, adressées au ministre de la police, à l'empereur. Il y a toute une épître en vers qui eût touché le cœur d'un tigre, Boutreux raconte comment il a laissé au pays une jeune fille à laquelle il a promis le mariage. Il l'a aimée tout jeune, et n'a pu l'épouser jusque-là, parce qu'il n'avait pas de position ; mais aujourd'hui il est bachelier en droit, professeur, il n'y a plus d'obstacles ; on l'attend. Il était à la veille de partir, quand est survenue cette malheureuse affaire Malet. Il supplie le ministre de le rendre à sa famille, à sa fiancée, qui le bénira. Vaines supplications ! Il ne savait pas, l'infortuné ! qu'on attendrirait plutôt les pierres des tombeaux que le cœur des hommes qui ont la prétention d'être les conducteurs et les sauveurs de la société, et qu'il fallait que son sang coulât pour la tranquillité du glorieux empereur des Français.

Qui donc nous disait que Bonaparte s'était ému à la nouvelle des immolations dont la plaine de Grenelle avait été le théâtre ? Bonaparte, pris de pitié

une fois dans sa vie, sans qu'il y eût un intérêt direct ! La chose eût été par trop plaisante !

Le 9 janvier 1813, une décision formelle de sa part renvoya devant une commission militaire, pour y être jugés, Alexandre-André Boutreux et le prêtre espagnol Joseph-Marie Fernandez de Caâmano, chez lequel Malet, on s'en souvient, était allé s'habiller en sortant de la maison de santé du docteur Dubuisson, et qui, comme Boutreux, avait été arrêté dans le courant du mois de novembre.

La commission militaire se trouva à peu près composée comme celle qui avait tué Malet et ses compagnons. Le même général comte Dejean présidait. Seulement le général Henri était remplacé par le colonel Jamin du 24e de ligne ; le colonel Moncey, par l'adjudant-commandant de la 9e cohorte, baron Carrion-Nisas, et le major Thibault par le major Maran du 15e régiment d'infanterie. L'inflexible capitaine Delon remplissait encore les fonctions de rapporteur.

Les débats s'ouvrirent le 29 janvier. Ils ne furent pas bien longs ; l'infortuné Boutreux était perdu d'avance. Il excipa de sa bonne foi. Il avait cru comme les autres à la mort de l'empereur, à l'authenticité du sénatus-consulte. Ses franches et loyales explications ne servirent de rien. En admet-

tant même, qu'entraîné par son ami Lafon, il eût sciemment été le complice du général Malet, sa jeunesse, son inexpérience, le peu de part qu'il avait pris à l'affaire n'auraient-il pas dû atténuer sa responsabilité, lui valoir l'indulgence de ses juges? Il y avait plus de trois mois que la conspiration avait eu lieu; on n'y pensait plus; on y pensait si peu que le procès de Boutreux passa pour ainsi dire inaperçu, sans laisser aucune trace dans la mémoire des contemporains. Douze immolations sommaires n'avaient-elles pas apaisé la soif de sang des vainqueurs? Mais demandez donc de la pitié à ces machines à meurtre qu'on appelait des commission militaires sous le premier empire!

A l'unanimité, le jeune Boutreux fut condamné à mort. Caâmano eut la chance d'être acquitté. Il fut prouvé du reste qu'il était absolument ignorant des projets du général. Il l'avait reçu chez lui à sa sortie de la maison de santé, voilà tout; et il l'avait laissé partir sans se douter des évènements qui allaient se passer. On ne l'en mit pas moins sous la surveillance de la haute police, tout en le déclarant innocent. Il arriva même qu'au bout de quelques mois, on jugea à propos de l'arrêter et de le replonger en prison, tant la police impériale était ombrageuse et arbitraire! Il ne recouvra la liberté qu'à la Restauration.

Le 30 janvier 1813, la plaine de Grenelle vit de nouveau se préparer le sinistre appareil d'une exécution militaire ; car il était dit dans la sentence que le jugement serait exécuté dans les vingt-quatre heures. Bonaparte, le très-clément empereur, pouvait, d'un signe, faire grâce au pauvre Boutreux. Mais non ; il fallait, pour sa tranquillité, que ce bachelier en droit, ce rêveur, cet idéologue tombât foudroyé par un feu de peloton. Boutreux fut passé par les armes, à la même place où Malet et ses compagnons avaient été frappés ; puis on le jeta à la fosse commune dans un coin du cimetière de Clamart.

Et maintenant les églises de France pouvaient retentir du *Te Deum* accoutumé ; l'empire et l'empereur étaient sauvés.

CHAPITRE V.

LES CONSPIRATEURS DE 1808.— DESTINÉE DE DEMAILLOT. — RIGOMER BAZIN TUÉ EN DUEL. — CONCLUSION.

Qu'étaient devenus les conspirateurs de 1808, les membres du comité secret de la rue Bourg-l'Abbé ? La plupart d'entre eux, on l'a vu, avaient été remis en liberté, mais ils étaient restés sous la surveillance de la haute police. On se livra aux recherches les plus actives, on prit les informations les plus exactes pour savoir s'ils n'avaient point trempé dans la conspiration nouvelle. De ces recherches et de ces informations il résulta qu'ils n'en avaient eu nullement connaissance.

Baude, Gariot, Baudement, Blanchet, l'avocat Liébaut, le marchand Ricard et Delavigne, qui se trouvaient alors à Paris ou dans les environs, n'avaient conservé aucune relation avec le général Malet.

L'ancien tribun Jacquemont avait été nommé en 1811 inspecteur des droits réunis à Lille. Il faillit être compromis à cause d'un récent voyage à Paris. De plus, il avait contre lui d'avoir été conservé par le général au nombre des membres du gouvernement provisoire. Il échappa pourtant aux vengeances impériales, grâce à de très-hautes influences.

Le Jacobin Corneille vivait depuis 1810 dans le département de la Côte-d'Or, où il avait été interné. Il menait une vie très-retirée dans la commune de Talant, s'occupant uniquement de l'éducation de ses enfants, n'ouvrant jamais la bouche de politique aux gens de la commune. Il avait conservé si peu de relations à Paris que dans l'espace de six mois il n'avait reçu qu'une seule lettre de cette ville. Sa vie austère et tranquille lui avait concilié l'estime générale. C'est un Jacobin, disait-on comme on eût dit : c'est un sage, *vir probus*.

Ricord, retiré dans une petite commune des environs de Marseille, où il était en état de surveillance, vivait complétement à l'écart du monde. Il ne voyait personne, ne fréquentait aucun lieu public, ne parlait jamais d'affaires politiques ; on eût dit qu'une immense désespérance s'était emparée de lui.

Le général Guillaume, cet ancien philadelphe, dont la faiblesse et les indiscrétions en 1808

avaient été si funestes à la conjuration et à son principal artisan, Demaillot, était établi dans la commune des Eaux-Vives, près de Genève. Il avait entrepris là un petit commerce de bois ; mais il s'était vu forcé d'y renoncer, et il vivait dans une misère assez profonde. Interrogé par une commission rogatoire, il affirma que depuis son arrestation en 1808, il n'avait eu aucune relation avec Malet. Et cela était vrai ; jamais le général n'aurait consenti à en renouer avec lui.

Le général Guillet avait été envoyé en surveillance à Montpellier. Il s'était, depuis, rendu en Catalogne, où son vieux compagnon d'armes, le maréchal Augereau, l'avait fait nommer directeur des douanes à Barcelonne. Il occupait encore cette place à la fin de l'Empire.

Lemare, dont la femme avait été arrêtée, était parvenu à échapper en 1808 aux poursuites de la police. Il était allé étudier la médecine à Montpellier, sous le nom de Jacquet, et avait obtenu sous ce nom une place de chirurgien aide-major. Chose singulière, tandis que son ancien complice, le général Malet, tentait de renverser l'empire, il faisait, lui, la campagne de Russie, où il rendit de grands services, et pendant laquelle il fut nommé chirurgien-major. Il mourut fort âgé, fidèle à ses opinions répu-

blicaines, et après avoir cru un moment, en 1830, voir se réaliser le rêve ardent de sa jeunesse.

Restaient Demaillot et Rigomer Bazin. Ceux-là, on ne les avait pas lâchés. C'étaient deux Jacobins endurcis. On sentait bien qu'on avait sous la main la partie la plus active et la plus intelligente de la conjuration de 1808. Ils végétaient donc, comme on l'a vu, l'un à Sainte-Pélagie, l'autre à la prison de Rouen, où il avait été transféré.

Ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité matérielle de se joindre à Malet ; sans cela, nul doute qu'ils n'eussent coopéré avec lui à l'entreprise de 1812, et alors, les choses auraient bien pu tourner autrement. Quoi qu'il en soit, et ceci est bien à remarquer, car c'est particulier aux républicains, à ceux qu'on appelle les Jacobins, leur amour de la patrie fut plus fort encore que leur haine si profonde contre le despotisme impérial. Quand ils virent la France envahie, et le parti des émigrés s'apprêter à se jeter, comme des oiseaux de proie, sur les lambeaux du pays déchiré, ils oublièrent leurs souffrances, refoulèrent au fond du cœur leurs ressentiments et leur mépris, et ne songèrent qu'à la chère patrie, mise par la folie de Bonaparte à deux doigts de sa perte.

Du fond de leurs prisons, leurs voix s'élevèrent comme une protestation magnifique contre les pré-

tentions des royalistes de remettre la France sous le joug de la détestable monarchie, brisée en 1792. Nous avons déjà cité au commencement de cette histoire, l'admirable lettre par laquelle Rigomer Bazin avait réclamé le droit d'aller combattre l'étranger, seule faveur qu'il eût jamais demandée. « Avant l'invasion de la patrie, disait-il au tyran, j'aspirais à ta chute ; aujourd'hui que les dangers de la patrie et les tiens sont communs, j'aspire à ton salut. » Et il promettait, s'il survivait à la défaite de l'étranger, d'aller reprendre les *honorables* fers dont on l'avait chargé. C'était bien la lettre d'un véritable Jacobin. Comme en 1792, il ne croyait pas que la France pût être vaincue; mais l'empire n'était pas la République.

Ce cri d'un cœur si patriote ne fut pas écouté. Bazin apprit, du fond de sa prison, l'écrasement de cette France, que la République avait faite si forte, si grande et si respectée, et il eut la douleur de voir restaurer le trône à la destruction duquel il avait si énergiquement contribué.

Mis en liberté sous la Restauration, il reprit sa propagande active en faveur de l'idée à laquelle il avait déjà dévoué sa vie. Retiré au Mans, où il avait été agent national du temps de la Convention, il eut le premier l'idée d'écrire de petites brochures

populaires, qui se vendaient au prix de quinze centimes. Ses opuscules reçurent de la population le meilleur accueil. Le parquet s'en émut. Poursuivi devant la police correctionnelle, il fut, en 1816, condamné assez sévèrement. La Cour d'Angers, devant laquelle il se pourvut, l'acquitta, il est vrai ; mais malgré cet arrêt, il fut arbitrairement retenu en prison par le préfet, et il fallut que le président de la Cour intervînt personnellement auprès de l'autorité administrative pour que la liberté lui fût rendue. Soumis à une surveillance de tous les instants, il n'en continua pas moins ses publications, dont sa condamnation et son acquittement accrurent encore le succès.

Les royalistes, auxquels il faisait une guerre acharnée, lui avaient voué une haine mortelle. Ils ne manquèrent pas de saisir l'occasion de l'exercer d'une manière sanglante. Dans les premiers jours de l'année 1820, Rigomer Bazin fit représenter au théâtre du Mans un drame intitulé *Jacqueline d'Olzbourg*, pièce d'un patriotisme ardent, qui, sous le consulat, avait été jouée avec beaucoup de succès à Paris, au théâtre de l'Ambigu.

Les applaudissements prodigués à ce drame par le public du Mans exaspérèrent les ultra-royalistes de l'époque. A la seconde représentation, un jeune

officier, sorte de spadassin qui faisait profession de provoquer les patriotes, insulta gravement l'auteur en plein théâtre. Le vieux Jacobin n'était pas d'humeur à supporter une injure ; il corrigea vertement l'impertinent officier. Un duel s'en suivit, dans lequel notre philosophe reçut de son lâche agresseur une blessure dont il mourut le 20 janvier.

Rigomer Bazin mourait sur la brèche, on peut le dire, sans jamais avoir cessé de lutter pour le triomphe de l'idée républicaine. Son enterrement eut quelque chose de dramatique. Il se fit aux flambeaux, au milieu d'une affluence considérable. L'église, toujours tolérante, avait refusé de recevoir son cercueil. Les manifestations patriotiques qui l'accompagnèrent jusqu'au cimetière n'en furent que plus vives. Un des amis de la victime prononça sur sa tombe un éloge funèbre qui impressionna singulièrement l'assistance.

Et comment chacun ne se serait-il pas senti ému, en entendant retracer la vie si pure, si digne de l'homme qui avait si bien servi la République de sa plume et de son épée, et qui, à cinquante ans, venait de tomber en combattant pour elle ?

Moins tragique fut la destinée de Demaillot. En apprenant l'invasion, il eut, lui aussi, comme je l'ai vu déjà, la crainte mortelle de voir la monar-

chie de droit divin rentrer à la suite de l'étranger. Ce pouvait être là, selon lui, une des plus terribles conséquences de nos désastres. Hélas ! le grand patriote avait bien l'intuition vraie des choses.

Il se plaignait avec amertume que pour sauver « cette si belle France, » on employât les hypocrites agents de ceux qui voulaient s'en réemparer. « En dépit des gens qui pensent autrement, » écrivait-il de Sainte-Pélagie, le 12 janvier 1814, près de trois mois avant la crise suprême, « il est de la nature et de l'intérêt de la majorité des Français de craindre le retour des Bourbon, et comme le but des coalisés est de les remettre sur le trône, ne fût-ce que pour mieux jeter la division parmi nous, il est de la sagesse de l'empereur de prévenir le coup. » L'unique ressource, à ses yeux, pour sauver la patrie déjà mutilée et sanglante, était de rendre ses droits au peuple et de faire appel à la France de la Révolution. « Sylla honteux de ses proscriptions, disait-il, abdiqua le pouvoir suprême, et mourut dans son lit. Quel avantage n'a pas sur lui notre empereur, s'il réfléchit qu'en rendant à la nation ses pouvoirs, il peut encore réparer ses erreurs gouvernementales par ses talents militaires ! » Alors, mais seulement alors, continuait-il, le titre de grand, lui serait justement dévolu.



Et il terminait par ces mots où le vieux Jacobin se peint tout entier : « Voilà ce que pense un bon vieux Français, qui ne respira jamais que des idées justes, mais libérales, qui ne voulut et ne voudra jamais rien être qu'un ami de l'humanité. Puisse-t-il, avant de mourir, voir sa patrie heureuse, mais libre, sans licence, chose si facile aussitôt que les gouvernants le voudront fortement. »

Il ne fut pas donné à ce bon vieux Français, à ce pur républicain, à ce patriote par excellence de voir son vœu se réaliser. Il mourut, laissant sa patrie aux mains de cette monarchie de droit divin dont il avait prédit les vengeances.

Il faut regretter amèrement que le concours de Demaillot ait manqué à la conspiration de 1812 ; car ce qui a fait défaut surtout à cette dernière conspiration, c'est l'élément civil. Malet avait admirablement combiné son plan, en spéculant sur l'obéissance passive ; mais il suffisait du moindre incident imprévu, comme cela arriva d'ailleurs, pour que cette obéissance passive se retournât contre lui. Supposez, au contraire, le comité de la rue Bourg-l'Abbé fonctionnant en 1812 comme en 1808, supposez Rigomer Bazin et Demaillot soulevant le vieux Paris, et ranimant au cœur des patriotes de l'an II le républicanisme que l'âge n'avait pas encore

glacé en eux, la face des choses changeait entièrement.

L'accident de la place Vendôme, qui mit si brusquement fin au mouvement, eût été impuissant à entraver le succès d'une conjuration à laquelle la population presque tout entière se serait de si bon cœur associée. L'empire s'effondrait tout seul, pour ainsi dire, sans que sa chute méritée coutât la vie d'un seul homme, et la République immortelle reprenait tranquillement possession du pays, pour le plus grand profit de l'humanité et aux applaudissements du monde consolé.

Trop heureuse la France, si les événements se fussent passés de la sorte ! Devant la République restaurée, devant cette République qui avait été invincible, l'Europe se fût inclinée, confiante et rassurée, car la République se serait relevée une branche d'olivier à la main, et d'elle-même, obéissant au sentiment de la justice et du droit, elle serait rentrée dans ses limites de l'an VIII.

Alors, après une si longue halte dans cette boue détrempée de sang qu'on appelle le régime impérial, le monde eût repris sa marche vers le progrès.

Nous n'aurions pas vu, deux fois en dix-huit mois, l'étranger s'asseoir en vainqueur au foyer de nos pères. Nous n'aurions pas vu se réédifier, malgré la

volonté nationale, le trône vermoulu et pourri qui s'était écroulé en 1792 au milieu des acclamations et des cris d'enthousiasme du pays tout entier. Nous n'aurions pas vu, dans l'horreur de cette royauté restaurée, la légende napoléonienne fleurir et se mêler dans le cœur des patriotes au culte fortifiant de la liberté. Nous n'aurions pas été ballottés de la monarchie de droit divin à la monarchie bâtarde de Juillet, pour retomber, de chute en chute, de mépris en mépris, après une courte et lumineuse apparition de la République, entre les bras de cette horrible dynastie des Bonaparte, que maudiront nos neveux jusqu'à la dernière génération. Nous n'aurions pas vu enfin, pour la troisième fois, grâce à cette dynastie fatale, l'invasion hideuse fondre sur nous comme une avalanche et infliger à notre malheureux pays, au milieu de désastres sans nom, une honte, hélas ! que des flots de sang suffiront à peine à laver.

Aussi, devons-nous une reconnaissance sans bornes à ces grands cœurs qui, dès 1808, n'avaient pas désespéré de la République, et dont plusieurs nous ont, de leur sang, tracé un si noble exemple. N'oublions jamais les noms de Rigomer Bazin, de Demaillot et de Malet. Gravons-les dans nos poitrines comme dans le livre d'or de la démocratie, et

inspirons-nous bien des vertus de ces purs patriotes, pour sauvegarder la jeune République née le 4 septembre, au soleil de fructidor, laquelle n'est autre que l'héritière légitime et directe de celle qui sortit, triomphante et superbe, des entrailles du 10 août.

FIN

Paris. — Imp. Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins, 55.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

CHAPITRE I.

Prolégomènes. — Républicains et Jacobins..... 1

CHAPITRE II.

Le secret des archives..... 10

CHAPITRE III.

L'Empire en 1808..... 19

CHAPITRE IV.

Le comité de la rue Bourg-l'Abbé. — Eve Demaillot. 24

CHAPITRE V.

Les complices de Demaillot. — Rigomer Bazin..... 33

CHAPITRE VI.

Les relations de Demaillot..... 42

CHAPITRE VII.

Le général Malet..... 48

CHAPITRE VIII.

La société des Philadelphes..... 55

CHAPITRE IX.

Le général Malet et Bonaparte..... 60

CHAPITRE X.

Malet initié à la conspiration..... 68

CHAPITRE XI. Pages.

Le plan des conjurés. — Proclamation aux soldats... 71

CHAPITRE XII.

La conspiration découverte. — Délation du général Lemoine. — Le préfet de police Dubois..... 82

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I.

Les conjurés en prison. — Ils sont relâchés, à l'exception de Demaillot, de Bazin et de Malet..... 93

CHAPITRE II.

Le général Malet en prison..... 102

CHAPITRE III.

Les instances du général Malet. — Madame de Malet. — Le duc de Rovigo..... 105

CHAPITRE IV.

La maison de santé du docteur Dubuisson. — Les princes de Polignac. — L'abbé Lafon..... 114

CHAPITRE V.

Etat de la France en 1812. — Le limonadier Leproux..... 122

CHAPITRE VI.

Seconde conspiration du général Malet. — Quelques détails sur l'abbé Lafon. — Les Comités de la garde nationale..... 130

CHAPITRE VII.

Les antécédents de général Lahorie. — Le général Guidal. — Le préfet Leroy. — Madame Guidal. — L'avocat Berryer..... 140

CHAPITRE VIII. Pages.

Le jeune Boutreux et le caporal Rateau..... 151

CHAPITRE IX.

Différence entre la conspiration de 1808 et celle de 1812. — Le sénatus-consulte. — La proclamation... 158

CHAPITRE X.

Ingénieuses combinaisons du général. — Le colonel Doucet. — Lettre au général Dériot.....

CHAPITRE XI.

Les conjurés chez l'abbé Caamano. — Malet à la caserne Popincourt. — Le colonel Soulier. — Le général Lamothe. — L'adjudant-major Piquerel.. 181

CHAPITRE XII.

Le général Malet à la Force. — Mise en liberté de Lahorie et de Guidal. — Le colonel Robbe..... 191

CHAPITRE XIII.

Prise de possession du ministère de la police. — Arrestation du duc de Rovigo. — Boutreux à la préfecture de police. — Soulier à l'Hôtel-de-Ville. — Le comte Frochot..... 200

CHAPITRE XIV.

Le général Malet à la place Vendôme. — L'ancien vainqueur de la Bastille, Hulin. — Le comte Réal. — Arrestation de Malet. 212

CHAPITRE XV.

Robbe et le commandant Laborde. — Arrestation des généraux Lahorie et Guidal. — Avortement de la conspiration 221

CHAPITRE XVI.

L'archichancelier Cambacérès. — Impression de Marie-Louise. — Malet et l'opinion publique..... 227

CHAPITRE XVII. Pages.

La commission militaire. — Attitude des divers accusés. — Admirable sang-froid de Malet. — Fermeté de Lahorie et de Guidal. — L'avocat Gaubert. — Les arguments de l'adjudant-major Piquerel... 235

CHAPITRE XVIII.

Quatorze condamnations à mort. — Il est sursis à l'exécution de Robbe et de Rateau. — La plaine de Grenelle. — Exécution des condamnés..... 252

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I.

Arrestation de madame de Malet et du frère du général. — Rouget de l'Isle inquiété. — Une lettre de l'auteur de *la Marseillaise*. — Népomucène Lemercier et Malet..... 261

CHAPITRE II.

L'étonnement de l'empereur Napoléon..... 272

CHAPITRE III.

Retour de Napoléon. — Bassesse des grands corps de l'Etat. — Les idéologues. — Le baron Séguier et l'Empire..... 275

CHAPITRE IV.

Conseil privé aux Tuileries. — Disgrâce du comte Frochot. — Condamnation et exécution de Boutreux..... 285

CHAPITRE V.

Les conspirateurs de 1808. — Destinée de Demaillot. — Rigomer Bazin, tué en duel. — Conclusion..... 294

Paris. — Imp. GAUTHIER-VILLARS, quai des Grands-Augustins, 55. — 1752-73

LIBRAIRIE

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

CASIMIR PONT, Agent mandataire

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE

PRÉCÉDÉE DU

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DE 1848 A 1852

3 vol. in-4°, 18 fr.

Cet ouvrage est en cours de publication.

Histoire de la République française sous le Directoire et le Consulat. 1 vol. in-8° cavalier. 7 fr. 50

Précis de l'Histoire de la Révolution française. 1 vol. in-8° cavalier. 6 fr.

Histoire de Robespierre. 3 vol. in-8° cavalier. 22 fr. 50

Histoire de Saint-Just, député à la Convention nationale, ornée d'un portrait de Saint-Just par Flameng, et d'un portrait de Philippe Le Bas par David, également gravé par Flameng. Seconde édition. 2 vol. in-18. 6 fr.

Histoire de Marie Tudor (Marie la Sanglante), précédée d'un Essai sur la chute du Catholicisme en Angleterre. 2 vol. in-8°. — Épuisé.

La Statue de Jean-Jacques Rousseau. 1 vol. in-8°. 3 fr.

Paris. — Imp. GAUTHIER-VILLARS, quai des Grands-Augustins, 55. — 1752-73.

